

La criminalité en France

SYNTHÈSE

Rapport de l'Observatoire national
de la délinquance
et des réponses pénales 2011

Sous la direction d'Alain Bauer



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

CNRS ÉDITIONS



SOMMAIRE DE LA SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS

André-Michel VENTRE,
Directeur de l'INHESJ

3

INTRODUCTION

Alain BAUER,
Professeur de criminologie au CNAM
Président du Conseil d'orientation de l'ONDRP

5

PRINCIPAUX RÉSULTATS

9

SOMMAIRE DU RAPPORT 2011

46

LES PRÉCONISATIONS

50

NOTICES DES PERSONNELS DE L'ONDRP

55

REMERCIEMENTS

57

L'anticipation des menaces et des risques et la maîtrise des vulnérabilités, dans un contexte de crise globale et permanente, sont des conditions majeures de la bonne résilience de nos sociétés. L'incertitude suscitée par la situation économique et sociale actuelle, alors que la mondialisation avec son cortège d'avancées technologiques se poursuit, exige de la part des acteurs publics une action prospective. L'INHESJ, établissement public dont la vocation est interministérielle et transversale, s'efforce dans ce contexte d'apporter les éléments de connaissance permettant de contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces.

Terrorisme, cybercriminalité, réseaux criminels de type mafieux ou rompus à l'hyper violence, catastrophes financières aux origines douteuses, crises sanitaires causées par des agissements criminels ou de simples imprudences, vulnérabilités de nos organisations sont les enjeux principaux que doivent relever les pouvoirs publics dans leur rôle de protection des citoyens.

L'accentuation des tensions économiques et sociales augmente les risques de dérive criminelle d'une partie de la société: l'État et les citoyens sont davantage exposés aux menaces criminelles de toutes sortes et l'éventualité de soulèvements ou de mouvements incontrôlés est plus prégnante.

Les avancées technologiques ont, bien sûr, pour finalité de participer au progrès, au bien-être et à la prospérité en fluidifiant les échanges et en favorisant la croissance. Mais ces avancées augmentent également les risques et les vulnérabilités de toutes natures, par les facilités, notamment de communication, qu'elles ont apportées à tous, la dispersion des responsabilités qu'elles ont générées et la complexité des systèmes techniques qui en ont résulté. Au sein du trafic mondial des communications, des groupes isolés peuvent désormais, et très aisément, correspondre, échanger des informations et unir des actions qui peuvent prendre dès lors et rapidement une ampleur nouvelle.

L'observation des capacités extraordinairement étendues offertes à tous, et en premier lieu au criminel, par les réseaux numérisés et, de manière générale, le Web 2.0, dit « participatif », a parfois été négligée. Nouveau territoire de contestation et d'activisme démocratiques, le « cyber monde » n'a pas encore modifié nos modèles stratégiques: ce retard doit être impérativement rattrapé afin de parvenir à une juste évaluation des situations de crise, en particulier, sur la scène internationale.

Par ailleurs, le volume considérable des profits réalisés par les grandes organisations criminelles illustre la taille et l'ampleur qu'elles ont acquises aujourd'hui. Malgré le renforcement de la coopération internationale en matière de prévention de la criminalité, elles ont profité des innovations technologiques et des progrès en matière de communication et de transport pour agir au-delà des frontières et fédérer leurs actions. La lutte contre leurs agissements est rendue plus difficile par la multiplication des échanges économiques et l'ouverture ou l'abandon des frontières nationales. L'actuel contexte d'incertitude favorise les opportunités de ces multinationales du crime.

Enfin, la gestion des crises majeures qui ont secoué le monde récemment, qu'elles soient d'origine terroriste, industrielle, climatique ou financière, peut être améliorée par la mise en place d'analyses prospectives des facteurs

d'instabilité, notamment par la systématisation de la prise en compte des signaux d'alerte.

Ce contexte, produit d'un monde de plus en plus complexe, impose aux acteurs de la sécurité d'anticiper les menaces. L'action publique est, plus que jamais, centrale pour garantir l'État de droit et les principes républicains.

Une des solutions pour aborder cette difficulté réside dans la fécondation des perspectives les unes par les autres, ce qui impose un travail commun des experts aux compétences et aux spécialités les plus diverses.

La volonté exprimée en 2008, en France, dans le *Livre blanc* de s'affranchir des limites anciennes entre le national et l'international, le militaire et le civil, l'enquêteur ou le diplomate est plus que jamais d'actualité. Considérant la transversalité et l'interdépendance des composantes de la posture de sécurité par homothétie des formes prises par les menaces, les risques et les vulnérabilités qui se recombinent en permanence à la manière d'un virus mutant, le concept de sécurité nationale doit pouvoir évoluer dans ses objectifs.

Puisque le monde se réorganise au sein de vastes interdépendances, il s'avère totalement artificiel de vouloir segmenter les problèmes, tant dans leur analyse que dans leur résolution. En effet, les évolutions constatées partout dans le monde et sur tous les champs, depuis 2008, plaident pour un réexamen permanent des stratégies de protection avec notamment pour objectif de donner à l'État la capacité d'une part de lire la conjoncture sans se reposer uniquement sur les leçons ou les normes du passé, et d'autre part d'imaginer des outils adaptés.

Dans le même temps cette transversalité et cette interdépendance entre menaces, risques et vulnérabilités, interpellent sur la pertinence de stratégies de réponses de plus en plus exhaustives et complexes.

L'IHESI, devenue INHES puis INHESJ, élargit depuis plus de 20 ans son champ de réflexion sur la sécurité prise dans son acception la plus large et intègre aujourd'hui l'ensemble de ces nouveaux paramètres. Depuis le 1^{er} janvier 2010 ce champ a été ouvert à la Justice. Cette volonté de compréhension et de prévention des menaces actuelles et futures nécessite transversalité, innovation et créativité. En ce sens, l'INHESJ s'efforce d'être un lieu d'échange, de partage, de recherche, de formation et d'excellence en matière de sécurité et de justice.

Les évolutions du crime, la nécessaire adaptation des réponses étatiques, mais également les incertitudes croissantes que connaît notre monde face à de nouvelles formes de menaces ou de risques, qu'ils soient environnementaux, économiques et sanitaires par exemple, exigent une réflexion en amont et surtout un lieu d'échanges, de partage des cultures, de formation et de connaissance. C'est le corollaire indispensable de l'action des services de l'État, des tribunaux et des cours, de tous les acteurs représentés au sein de l'institut, mais c'est également une nécessité pour ceux qui ont la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques.

Les travaux de l'INHESJ, en son sein ceux de l'ONDRP et en particulier le présent rapport annuel, participent à la production d'une meilleure connaissance des risques, des menaces et de la réalité criminelle.

André-Michel VENTRE

Directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Alain BAUER*Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers
Président du Conseil d'Orientation de l'ONDRP*

Il y a maintenant huit ans, le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance (OND) était installé par le ministre de l'Intérieur. La mise en place de cet outil, issu des réflexions du rapport des parlementaires Robert Pandraud et Christophe Caresche, devait permettre de mieux comprendre l'évolution des phénomènes criminels au-delà de la simple diffusion des statistiques issues de l'activité de la police et de la gendarmerie nationales.

Depuis, l'OND, devenu ONDRP en 2010, s'est efforcé de proposer de nouvelles méthodes d'interprétation et d'analyse des statistiques tout en produisant des études de plus en plus détaillées sur certains phénomènes criminels. Surtout, grâce à la mise en place de l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » en collaboration avec l'INSEE, il dispose de données obtenues par l'interrogation directe d'un échantillon de la population en complément des données sur les faits portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie.

L'ONDRP considère cette enquête comme l'un des dispositifs majeurs de connaissance de la criminalité. La France est, avec les États-Unis et la Grande-Bretagne notamment, l'un des seuls pays à disposer d'un dispositif pérenne de victimation. Il est d'ailleurs prévu, en 2013, une enquête européenne de victimation.

Aujourd'hui, sur des phénomènes comme les vols, les actes de vandalisme, les violences, y compris celles commises au sein de la famille, la France s'est dotée d'un outil d'une très grande richesse que l'ONDRP n'exploite encore que partiellement dans l'attente des moyens adéquats.

Ainsi, les travaux sur les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage apportent une contribution majeure à la connaissance de ces phénomènes, leur fréquence, le profil des victimes ainsi que les suites et les conséquences des actes subis. Mais on peut également citer les études sur le sentiment d'insécurité, la perception des problèmes de drogue des habitants, l'opinion des victimes de violences physiques et sexuelles sur la suite réservée à leur plainte ou encore, plus récemment, la perception des habitants sur l'efficacité de la police dans leur quartier.

Il est, en effet, indispensable que l'élaboration d'une politique publique puisse reposer sur des constats et des faits permettant de prendre, d'étayer et de valider des choix. La statistique publique doit donc aider à conduire les politiques publiques en intervenant en appui de leur processus d'élaboration des politiques. Elle remplit donc une mission de service public qui a pour but d'éclairer les décideurs, mais qui vise aussi à nourrir le débat démocratique, en fournissant aux citoyens et aux médias, les éléments d'information leur permettant de se faire leur propre idée sur une situation ou le bien-fondé d'une décision.

Dans le domaine du crime, et de l'évaluation des politiques de prévention ou de répression, la statistique n'est pas toujours un élément mature. C'est d'ailleurs pourquoi le système français, basé sur l'état 4001, reste peu développé et très limité, malgré les efforts importants de modernisation entamés depuis sept ans et qui devraient déboucher dans les mois qui viennent sur de nouveaux systèmes d'information plus performants.

La statistique n'est pas toujours vue comme un moyen d'évaluer précisément une action ou de connaître les phénomènes, mais comme l'opportunité de répondre à une simple question « La délinquance est-elle en baisse ? ».

Avant la création de l'OND, il existait un rituel qui consistait, d'une part pour le ministère de l'Intérieur à publier les chiffres sur les faits constatés, sans rigueur statistique, dans le cadre d'une communication aux sources non divulguées et, d'autre part, aux spécialistes d'expliquer en quoi les pratiques du ministère seraient peu rigoureuses, sans avoir accès aux sources primaires.

Il manquait un acteur, la statistique publique, qui doit assurer la rigueur statistique. Son absence du champ des statistiques de la délinquance et de la criminalité avait pour chacun de nombreux avantages et, en premier lieu, celui de permettre chaque année au rituel de se reproduire sans anicroche.

L'Observatoire pense avoir contribué à bouleverser ce paysage. Ce changement s'effectue principalement à travers des publications statistiques régulières et détaillées. Il a tout d'abord concerné les statistiques sur les faits constatés dont la présentation a été profondément modifiée par l'ONDRP.

Par exemple, la décision, prise dès 2004, par le conseil d'orientation de l'ONDRP de ne plus diffuser le total des faits constatés a fait l'objet d'un consensus européen lors d'une réunion de juin 2011 à Luxembourg. Elle s'appliquera dans les prochaines publications de l'Union européenne sur la délinquance enregistrée soit sept ans après ce que l'Observatoire a initié en France. L'ONDRP rappelle à chacune de ses publications que le chiffre unique sur les crimes et délits enregistrés n'est pas pertinent. Cela avait même conduit le ministère

de l'Intérieur, en février 2010, à diffuser une circulaire mettant fin à l'utilisation du chiffre unique dans les publications réalisées et diffusées par la DGPN et la DGGN. De même, depuis plusieurs mois, dans chaque bulletin mensuel, en page 3, sont systématiquement rappelés, dans un tableau synthétique, les taux de plainte issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », mettant ainsi en exergue la relativité des données administratives.

Cette position ne peut empêcher les autorités politiques légitimes de pratiquer autrement notamment en argumentant sur la continuité historique d'un outil remontant à 1972. L'ONDRP ne considère pas qu'il a des leçons à donner. Sa mission est d'expliquer et de proposer des modes de compréhension et d'interprétation.

De la même manière, l'ONDRP n'est pas une inspection interne et ne juge pas des processus de comptabilisation dans l'enregistrement des faits. Dans le monde entier, les statistiques sur les plaintes sont collectées par les services de police ou les services judiciaires qui les enregistrent, au sens administratif du terme. Elles sont donc, partout, l'objet de critiques quant à la fiabilité de ce qui est véritablement enregistré par rapport à ce qui aurait dû l'être, de ce qui est transmis en procédure ou encore de la qualification des faits par le système judiciaire. Sauf à créer une nouvelle administration dont les agents seraient chargés de la supervision sur le terrain de la collecte des plaintes, ces critiques sont appelées à perdurer.

En revanche, ne pas avoir comme mission de contrôler, ne signifie pas être aveugle, complaisant ou naïf. Ainsi, à chaque fois qu'une anomalie statistique est constatée, l'ONDRP le signale et indique que des changements de méthodologie ne sont pas sans effets sur les statistiques des faits enregistrés par les services. Il en a été ainsi lorsqu'il a mis en évidence le concept de « mois atypique » (mois dont le nombre de jours de collecte a été probablement tronqué), lié notamment à la question de l'exhaustivité de la collecte mensuelle, la problématique des rapports Faits constatés / Faits élucidés supérieurs à 100% ou, plus récemment, l'impossibilité de pouvoir commenter l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières suite à des modifications dans les pratiques d'enregistrement des faits d'escroqueries sur internet sans dépossession de la carte bancaire.

La démarche de l'Observatoire est de nature statistique. Lorsque les chiffres qu'il reçoit posent un problème de continuité avec les séries précédentes, comme ce fut le cas depuis septembre 2007, l'ONDRP en recherche l'origine. L'ensemble de ces remarques, en dehors de leurs mentions dans les publications régulières de l'ONDRP, a par ailleurs fait l'objet de plusieurs reprises dans le récent rapport de la Cour des comptes sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique.

L'ONDRP a ainsi inscrit son action dans le champ de la statistique publique en se plaçant sous le contrôle des principaux acteurs du domaine, à commencer par l'INSEE. L'institut est représenté au sein de son conseil d'orientation par le directeur des statistiques démographiques et sociales.

L'insertion croissante de l'ONDRP dans le système statistique public s'est traduite en 2011, par une audition en mars devant l'autorité de la statistique publique (ASP) et par une participation en juin à la réunion de la commission « Services publics et services aux publics » du Conseil national de l'information statistique (CNIS). L'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été labellisée dès 2007 et l'ONDRP devrait prochainement demander la labellisation de ses autres études auprès de l'autorité de la statistique publique.

L'indépendance statistique ne se décrète pas. Elle n'implique pas qu'une structure soit régulièrement amenée à mettre en cause le pouvoir en place. Et, à l'inverse, elle ne doit pas être sous influence de ce même pouvoir. L'indépendance s'acquiert et surtout se juge à la seule lumière des productions et des travaux diffusés. L'ONDRP n'a jamais reçu d'instructions sur son mode de publication ni sur ses indicateurs et remercie d'ailleurs l'État de s'en être abstenu.

Par ailleurs, par sa position administrative originale, l'Observatoire est un lieu d'échange et de dialogue des représentants de nombreux ministères détenteurs de données (Intérieur, Justice, Transports, Éducation nationale, Ville, ou encore Économie et Finances), de statisticiens publics issus de l'INSEE, de chercheurs, d'élus et de représentants de la société civile. C'est justement le fait que l'ONDRP ne soit pas intégré à un ministère qui permet de faire progresser les méthodes de production et d'analyse des données. Une configuration plus classique comprendrait trois acteurs, deux services statistiques ministériels (SSM), Intérieur et Justice, et l'INSEE pour les enquêtes. L'avantage de l'Observatoire est d'offrir un espace d'échange entre ces trois institutions qui ne dépend pas directement de l'un d'entre eux.

L'Angleterre et le Pays de Galles, sept ans après la France, viennent d'annoncer que les statistiques de la délinquance ne seraient plus publiées par le ministère de l'Intérieur mais par un organisme extérieur : « L'Office national des statistiques (ONS) devrait assumer la responsabilité du compte-rendu et de la publication indépendante des statistiques de la criminalité, à destination des médias et du public ». Les chiffres de la criminalité au Royaume-Uni proviennent à la fois de la police et de la « British Crime Survey » (étude de victimation). D'après le projet, l'ONS sera en charge de la compilation des statistiques des deux sources. Il travaillera aussi sur le traitement des résultats de la BCS. Le ministère de l'Intérieur garde ses prérogatives pour la collecte et la validation des données enregistrées par la police. C'est exactement le dispositif mis en place par la France en 2004...

L'adaptation des politiques publiques en matière de sécurité publique nécessite des réponses ciblées, actualisées et réactives. Il est donc indispensable de connaître les évolutions tant conjoncturelles que structurelles du crime.

Enfin, l'efficacité des politiques de lutte contre le crime ne peut être appréhendée qu'à travers l'action des différents acteurs du processus pénal. Il est essentiel de prendre également en compte les indicateurs d'activité de tous les services contribuant à prévenir et à réprimer le crime. Nous avons donc besoin d'un outil statistique apte à rendre compte de l'évolution réelle des différents types de délinquance, de l'activité des services d'enquête, mais également des suites données par l'institution judiciaire.

Les décideurs éprouvent souvent de la méfiance envers les évolutions concernant les statistiques. Même si on leur présente les effets pervers des données en usage et le bénéfice en termes de politique publique de leur remplacement par des informations plus adaptées et plus détaillées, il existe toujours une crainte de l'inconnu. D'une part, ils redoutent de ne plus avoir les clés pour lire les chiffres et de ne plus pouvoir anticiper la façon dont ils seront jugés, d'autre part, ils savent que cela suscite toujours des soupçons de manipulation.

L'ONDRP souhaite permettre une libre analyse critique par les lecteurs de ses études plutôt que d'asséner une autre vérité « officielle »... Ceci nécessite de prendre le temps de lire autant les tableaux que les indications méthodologiques qui fixent les limites de l'usage de nos travaux.

Le travail de l'ONDRP ne pourrait exister sans ses personnels administratifs qui, malgré les nombreuses sollicitations, s'investissent pleinement dans leur mission de service public, visant notamment à alimenter le débat public ou éclairer le décideur. De la même manière, sans données, l'ONDRP ne serait pas capable de produire. Il ne le peut que grâce à ses très nombreux partenaires extérieurs, au premier rang desquels figurent les services des directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que les services de la préfecture de Police de Paris et, depuis, quelques mois maintenant ceux du ministère de la Justice et des Libertés.

Depuis sa création, l'ONDRP a cherché à établir des relations d'échange avec les administrations centrales qui disposent de données sur la délinquance. Après des débuts « tendus », et emprunts d'une certaine méfiance, en 2003 et au début 2004, les relations de l'Observatoire avec les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales se sont progressivement renforcées. Pour l'Observatoire, obtenir la confiance des administrations qui lui transmettent des données est une condition nécessaire à son existence et indispensable au développement de ses travaux. Grâce à celle-ci, l'ONDRP peut, aujourd'hui, avoir accès à de nombreuses données mais peut également échanger, dans un cadre constructif, sur la nécessité de faire progresser les dispositifs de mesure et d'analyse de la délinquance et de la criminalité, voire les indicateurs d'évaluation de l'activité des services.

Une relation de confiance ne signifie pas pour autant qu'il faille mettre un voile pudique sur des dysfonctionnements, des désaccords ou, parfois, des stratégies de contournement de la règle statistique. Cela n'implique pas de faire des concessions sur la déontologie statistique. Au contraire, cela signifie qu'il faut expliquer en quoi celle-ci ne consiste pas à distribuer de bons et de mauvais points, mais à aider à déterminer les tendances d'évolution de la délinquance.

Cette collaboration doit également progressivement s'installer avec les directions du ministère de la Justice : Direction des affaires criminelles et des grâces, Direction de la l'administration pénitentiaire, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la Sous-direction de la statistique et des études rattachée au Secrétariat général. Ce processus est engagé, lentement.

En statistique, comme dans tous les domaines, on ne peut pas se poser en juge et partie. Pour l'ONDRP, c'est au lecteur de se faire une opinion sur le caractère rigoureux de sa démarche statistique. C'est pourquoi l'Observatoire pratique la transparence : il explique tous ses choix en détail, certains diront avec une extrême minutie, et il n'hésite pas à pointer ceux dont les fondements sont les plus fragiles.

Sur la question de l'indépendance de ses travaux, l'ONDRP n'a pas de meilleures réponses à fournir que d'inciter à lire ses publications. Pour juger de son indépendance, il faut s'interroger sur l'intégrité des articles qu'il diffuse.

C'est dans cet état d'esprit que l'ONDRP publie son septième rapport annuel. Il souhaite qu'il en soit fait une lecture éclairée et espère qu'elle s'avérera éclairante.

On peut facilement imaginer un univers statistique sans ONDRP. Mais l'idée de ne le remplacer par rien laisse parfois un peu songeur...

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Premiers résultats de l'enquête nationale « Cadre de vie et sécurité » 2011

1

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 est la cinquième enquête annuelle de victimation lancée par l'ONDRP et l'INSEE depuis 2007.

Elle a permis d'interroger en France métropolitaine entre janvier et avril 2011, 16 958 ménages sur les atteintes aux biens dont ils ont pu avoir été victimes en 2010. Au sein de chacun de ces ménages, une personne de 14 ans et plus a répondu à des questions de victimation personnelle ou d'opinion sur la sécurité. Les personnes ayant entre 18 et 75 ans¹ ont, de plus, été interrogées sur les violences sexuelles ou intra-ménage subies sur deux ans.

Selon le cas², les statistiques de victimation et d'opinion extraites de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 peuvent être comparées à 3 ou 4 valeurs équivalentes collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » précédentes.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est ainsi en mesure d'étudier les variations de statistiques sur la délinquance à partir d'informations obtenues directement auprès d'échantillons de la population.

Ces résultats, comme toutes données provenant d'une enquête par sondage, sont des estimations auxquelles on peut associer une marge d'erreur. Lorsqu'une variation est trop faible au regard de cette marge, on dit qu'elle n'est pas significative au sens statistique. Toute variation dite « significative » n'est pas exempte d'un risque d'erreur. Lorsque ce risque est très faible, la variation est dite « très significative » (voir *Dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »*).

1. Hommes et femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols personnels ou de violences physiques hors ménage

1.1 On estime que près de 290 000 personnes de 14 ans et plus ont été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces en 2010, soit 0,6 % d'entre elles. Cette part a connu une **baisse significative entre 2006 et 2008**, passant de 0,7 % à 0,4 %. Depuis, la tendance s'est inversée : **entre 2008 et 2010, elle s'accroît de façon significative (+ 0,2 point)**.

Entre 2006 et 2008, la proportion d'hommes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces avait diminué très significativement (-0,3 point). **Elle est depuis stable à 0,6 %**.

La hausse globale récente s'explique donc par la victimation déclarée par les femmes : on estime que près de 145 000 femmes de 14 ans et plus ont été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces en 2010. Le taux de victimation atteint 0,5 %, soit 0,2 point de plus qu'en 2008. **Cela constitue une hausse très significative**.

1.2 Pour les vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace, la proportion de femmes qui se déclarent victimes ne suit pas cette évolution : elle se situe à 1,6 % en 2010, soit la valeur la plus faible observée lors de la période 2006-2010. **Ce taux est en baisse très significative par rapport à celui de 2006 (2,1 %)** et surtout par rapport à celui de 2009 (2,4 %). La part des **hommes** se déclarant victimes, soit 2 % en 2010, est, quant à elle, **stable** par rapport aux années précédentes.

- • (1) 13 202 personnes de 18 à 75 ans interrogées lors de l'enquête 2011.
- (2) Au terme de la première enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007, le questionnaire et le protocole ont connu des modifications résultant des enseignements tirés de la collecte. Cela concerne les questions de victimation sur les actes de vandalisme et les violences sexuelles ou intra-ménage. Les modifications ayant eu des conséquences sur la continuité des séries de données, les statistiques de l'enquête 2007 portant soit sur 2006, soit sur 2005/2006, ne sont pas comparables à celles collectées depuis pour les types d'atteintes citées.

L'estimation du nombre de femmes de 14 ans et plus victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace est passée de 491 000 en 2008 à plus de 620 000 en 2009, puis à moins de 430 000 en 2010. Le nombre d'hommes se déclarant victimes, soit 492 000 en 2010, a été proche de ce niveau, en ordre de grandeur, lors des deux années précédentes (484 000 en 2008 et 449 000 en 2009).

Lorsque des résultats très contrastés sont observés entre des enquêtes consécutives, on peut manquer de recul pour pouvoir les interpréter. Le dispositif « Cadre de vie et sécurité » offre, grâce à son rythme annuel, la possibilité de mettre en perspective les valeurs mesurées en 2010 avec celles dont on disposera dès la prochaine enquête portant sur 2011.

1.3 La proportion de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir subi au moins un acte de **violence physique hors ménage** (de la part d'une personne ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête) s'établit à 1,3 % en 2010, ce qui correspond à un nombre estimé de victimes de 657 000. **Ces valeurs sont significativement plus faibles que celles des années précédentes.**

En 2008, et en 2009, on avait évalué le taux de victimation à 1,7% et le nombre de victimes de violences physiques hors ménage à plus de 830 000.

La tendance à la baisse concerne les hommes et les femmes de 14 ans et plus : entre 2009 et 2010, la part des hommes s'étant déclarés victimes est passée de 2% à 1,5%, ce qui constitue une variation très significative. Pour les femmes, la diminution de 1,4% en 2009 à 1,1% en 2010 est significative.

On estime qu'en 2010, 363 000 hommes et 295 000 femmes de 14 ans et plus ont été victimes de violences physiques hors ménage. Ces nombres avaient été mesurés respectivement à 478 000 et 357 000 en 2009.

Les statistiques de victimation sur les violences physiques hors ménage déclarées par les 14 ans et plus pour l'année 2010 s'affichent en baisse pour les femmes et en forte baisse pour les hommes. Cette tendance établie à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » la plus récente demande à être confirmée par celle à venir.

1.4 Lorsqu'elles ont décrit les suites de l'atteinte la plus récente, environ 39% des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vol ou tentatives de vol avec violences ou menaces en 2010 ont dit avoir porté plainte. Ce taux s'établit à 30% pour les vols et tentatives de vol sans violence, ni menace et à 25% pour les violences physiques hors ménage.

2. Sentiment d'insécurité exprimé par les personnes de 14 ans et plus

2.1 Lorsqu'elles ont été interrogées, début 2011, 15,8 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile. Pour 8,5% des 14 ans et plus, cela arrive « souvent ou de temps en temps ».

Ces deux proportions, **stables par rapport à 2010** (respectivement 15,9% et 8,4%), sont **significativement plus élevées que celles mesurées en 2008 et 2009.**

Elles avaient atteint leur niveau le plus faible lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2008 : 13,3% des personnes de 14 ans et plus déclaraient alors qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile, dont 6,8%, pour lesquelles cela arrivait « souvent ou de temps en temps ».

2.2 La fréquence du sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village a suivi une évolution assez proche depuis trois ans : en 2011, 20% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, sachant que pour 11% d'entre elles cela arrive « souvent ou de temps en temps ».

En 2010, la **part des personnes qui déclaraient qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, soit 20,6 %, avait été supérieure**, mais la part des réponses « souvent ou de temps en temps » se situait déjà à 11 %.

Par rapport à 2008, la variation très significative à la hausse qu'on observe est commune aux deux taux : en 2008, 18,1% des personnes de 14 ans et plus avait déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village et 9,8% pour lesquelles cela se produit « souvent ou de temps en temps ». Ils se sont élevés respectivement de +1,9 point et de +1,2 point entre 2008 et 2011.

2.3 Le niveau de préoccupation des français pour la délinquance est appréhendée dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » à travers une liste de huit problèmes parmi lesquelles les personnes de 14 ans et plus choisissent les trois les plus préoccupants, puis le plus préoccupant.

En 2011, 36,2% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré que « le chômage, la précarité de l'emploi » était le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle. Puis

les autres problèmes cités ont été : la pauvreté pour 19% d'entre elles, la délinquance pour 16,4% et la santé pour 14,1%.

Entre 2007 et 2009, la part des personnes de 14 ans et plus ayant cité la délinquance comme le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle a baissé très significativement, passant de 15,1% à 10,2%. Depuis, cette part a connu deux hausses annuelles successives d'environ +3 points : elle se situe ainsi en 2011 à plus de 16%, soit un niveau significativement plus élevé que celui mesuré lors des quatre enquêtes précédentes.

* * *

3. Les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles intra-ménage en 2009/2010

3.1 On étudie l'évolution de la proportion de personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans depuis la période 2006/2007. Pour 2009/2010, le taux de victimation s'établit à 0,6%. On estime qu'environ 280 000 personnes de 18 à 75 ans ont été victimes d'au moins un acte de violence sexuelle hors ménage en 2009 ou 2010, dont un peu moins de 220 000 femmes.

La tendance à la hausse observée entre 2007/2008 et 2008/2009 pour les femmes se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage ne se confirme pas en 2009/2010. Le taux de victimation était passé de 1% en 2007/2008 à 1,3% en 2008/2009. En 2009/2010, on mesure ainsi que 1% des femmes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes. Ce taux est de 0,3% pour les hommes de 18 à 75 ans, pour un nombre estimé de victimes d'un peu plus de 60 000.

Par rapport à la précédente période (2008/2009), le taux de victimation des hommes de 18 à 75 ans est stable tandis que celui des femmes est en baisse significative. Ces taux s'élevaient respectivement à 0,3% et à 1,3% en 2008/2009.

3.2 En 2009 ou 2010, 1,9% des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage, c'est-à-dire de la part d'une personne qui vit dans le même logement qu'elles (au moment de l'enquête). On estime leur nombre à un peu plus de 820 000 sur ces deux années.

Le taux de victimation des violences physiques ou sexuelles intra-ménage avait été significativement plus élevé lors des trois périodes précédentes, de 2006/2007 à 2008/2009. Notamment, en 2007/2008, il se situait à 2,3%. On estimait alors à plus de 970 000 le nombre de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur deux ans.

La tendance à la baisse ne concerne cependant pas les actes dont l'auteur (unique ou principal) est le conjoint : 0,9% des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes en 2009 ou en 2010 d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint « actuel » (au moment de l'enquête), soit 382 000 d'entre elles. Lors des trois périodes de deux ans précédentes, ce nombre a été proche de 400 000 et le taux de victimation a été mesuré à 1% ou à 0,9%.

3.3 On estime à un peu moins de 270 000, le nombre d'hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage en 2009 ou 2010, soit 1,3%. Environ 120 000 d'entre eux, soit 0,6%, ont dit avoir subi sur ces deux années, au moins un acte dont l'auteur est leur conjoint. Ces statistiques sont assez stables entre 2006/2007 et 2009/2010.

Un peu plus de 2,5% des femmes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage en 2009/2010. Ce taux avait été supérieur à 3% pour les périodes 2007/2008 et 2008/2009. Il baisse de façon significative, voire très significative en 2009/2010. L'estimation du nombre de femmes se déclarant victimes, qui avait dépassé 700 000 pour la précédente période de deux ans, soit 2008/2009, s'affiche à environ 560 000 en 2009/2010.

Cette évolution récente peut, si elle se confirme lors de la prochaine enquête « Cadre de vie et sécurité », modifier la perception qu'on pouvait avoir, au regard des résultats des enquêtes précédentes, de la fréquence des violences physiques ou sexuelles au sein du ménage subies par les femmes.

La baisse du nombre de femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage concerne de façon très limitée les actes dont l'auteur est le conjoint. Entre 2008/2009 et 2009/2010, la proportion de femmes de 18 à 75 ans qui ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles dont l'auteur (unique ou principal) est leur conjoint est passée de 1,3% à 1,2%, ce

qui n'est pas significatif. On estime le nombre de femmes de 18 à 75 ans victimes de violences physiques ou sexuelles de la part du conjoint à près de 260 000 en 2009 ou 2010.

3.4 En cumulant les réponses des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences sexuelles hors ménage sur deux ans lors des quatre enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2011, on mesure qu'un peu plus de 9 % d'entre elles ont dit avoir porté plainte à la suite de l'atteinte la plus récente. Ce taux, qui est très faible pour les hommes (2 %), se situe à 11,3 % pour les femmes.

Toujours à partir des résultats cumulés des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», on mesure que 7 % des victimes de 18 à 75 ans de violences physiques ou sexuelles intra-ménage ont déclaré avoir porté plainte à la suite de l'une au moins des atteintes subies sur deux ans. C'est le cas de 3,2 % des hommes se déclarant victimes et de 8,6 % de femmes.

* * *

4. Les atteintes aux biens des ménages (résidences ou véhicules) de 2006 à 2010

4.1 En 2010, 7,6 % des ménages ont déclaré avoir été victimes de vols ou tentatives de vols liés à leurs résidences ou à leurs véhicules (voiture, deux-roues à moteur ou vélo). **Ce taux qui a peu varié depuis deux ans, est en baisse très significative par rapport à ceux de 2006 et 2007**, soit respectivement 8,9 % et 8,3%. Le nombre estimé de ménages se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols est passé de plus de 2 350 000 en 2006 à moins de 2 100 000 en 2010.

Grâce au dénombrement des atteintes subies fourni par les ménages victimes, on évalue que leurs résidences et leurs véhicules ont été visés en 2010 par un peu moins de 2,6 millions de vols ou tentatives, soit 9,3 atteintes pour 100 ménages. **Ce taux est en baisse significative par rapport à 2009**. Il s'élevait alors à plus de 10 vols et tentatives pour 100 ménages.

En comparaison des nombres estimés de vols et tentatives subis par les ménages en 2006, soit plus de 3 millions, et de 2007, soit 2,9 millions, celui de 2010 est en forte baisse.

4.2 Cette tendance est due à l'évolution des statistiques de victimation sur les vols liés aux véhicules à moteur. En 2010, 4,2 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture, d'objets dans ou

sur la voiture ou de deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur). Ce taux se situait à 5,5 % en 2006.

Moins de 1,4 million de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur ont été déclarés par les ménages en 2010. Ce nombre avait été estimé à plus de 1,8 million en 2006. **Le nombre de vols et tentatives de vol pour 100 ménages est passé de 6,9 en 2006 à 5,1 en 2010, soit une baisse très significative.**

4.3 Cette forte baisse contraste avec la **stabilité observée en matière de vols et tentatives visant les résidences principales**, secondaires et autres lieux possédés ou loués par les ménages. En 2010, 2,8 % des ménages ont dit avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol visant une résidence. Ce taux est égal à ceux mesurés en 2006, 2007 et 2009 et, non significativement différent, de celui de 2008 (2,6 %).

En 2008, 1,3 % des ménages s'étaient déclarés victimes de **cambriolages** ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale. Cette part était alors en baisse très significative par rapport à 2006 (1,6 %). Depuis, elle est **orientée à la hausse**. On estime qu'en 2010, plus de 450 000 ménages ont été victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale, soit 1,7%. Sur deux ans, l'augmentation est très significative.

Le nombre estimé de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de la résidence principale s'établit en 2010 à près de 475 000, soit un niveau égal à celui de 2006. En 2008, il avait été inférieur à 410 000.

4.4 En 2010, 8 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture, soit près de 2,2 millions d'entre eux. En 2007 ou 2009, 8,5 % des ménages s'étaient déclarés victimes. La part des ménages victimes est en baisse significative en 2010 par rapport à ces 2 années. Ce n'est cependant pas le cas du nombre d'atteintes qu'ils ont déclaré.

On estime qu'en 2010, les ménages ont subi près de 3,4 millions d'actes de vandalisme contre leur logement ou leur voiture, soit 12,2 pour 100 ménages. Ce taux n'est pas significativement différent de ceux mesurés lors des années 2007 à 2009.

4.5 Pour chaque type de vols, tentatives de vol ou actes de vandalisme visant les biens des ménages, on peut estimer, à partir de leur déclaration, le nombre d'atteintes ayant été suivies d'une plainte, ce qui permet de calculer un taux de plainte. On mesure ainsi que 37,7 % des vols et tentatives de vol visant les biens

des ménages ont fait l'objet d'une plainte en 2010. Ce taux est assez proche de celui de 2009 (38,3 %).

Selon le type d'atteintes, le taux de plainte varie fortement : il s'élève à plus de 91 % pour les vols de voiture hors tentative en 2010 et à 80 % pour les cambriolages de la résidence principale hors tentative. Il est bien plus faible pour les vols de vélos hors tentative (17,3 %) ou les actes de vandalisme contre le logement (9,5 %).

Dans l'ensemble, on estime que 13,7 % des actes de vandalisme contre les biens des ménages (logement ou voiture) ont été suivis d'une plainte en 2010. Cette part a baissé de plus de 4 points depuis 2007. Elle se situait alors à 17,8 %.

* * *

5. Vols et tentatives de vols déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus

5.1 On estime que les ménages et les personnes de 14 ans et plus ont été victimes d'un peu de moins de 4,1 millions de vols et tenta-

tives en 2010, dont environ 1,5 million de vols et tentatives de vols personnels et près de 2,6 millions par les ménages.

En 2006, le nombre estimé de vols et tentatives de vols visant les biens des ménages ou les personnes de 14 ans et plus avait été proche de 4,9 millions. Il est en baisse d'environ 17 % entre 2006 et 2010.

5.2 Il n'existe pas de statistiques de vols et de tentatives de vols enregistrés par la police et la gendarmerie qui soient strictement équivalentes à celles de l'enquête «Cadre de vie et sécurité». C'est pourquoi l'ONDRP a créé un total de faits constatés de vols « contre des particuliers et assimilés » qui peut être, lui, comparé aux données de victimation.

En 2010, 1 554 067 faits de cette nature ont été constatés par la police ou la gendarmerie. Ce nombre est en baisse de 12,7 % par rapport à 2006. Cette variation est, en ordre de grandeur, comparable à celle estimée à partir de l'enquête. On en déduit que les 2 sources fournissent une tendance convergente entre 2006 et 2010 pour les vols et tentatives de vols considérés.

Les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010

2

11

En 2010, 2 184 460 atteintes aux biens ont été enregistrées en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie. Sont recensés 1 803 993 vols, composés de 1 682 955 vols sans violence et 121 038 vols avec violence. **Plus des ¾ des atteintes aux biens sont donc des vols sans violence.** Par ailleurs, moins de 20 % des atteintes aux biens sont des destructions et dégradations, soit 380 467 faits constatés en 2010.

En 2010, 34,8 atteintes aux biens pour 1 000 habitants ont été constatées. Ce taux est le plus bas enregistré depuis 1996, année durant laquelle la France métropolitaine enregistrait 47,7 atteintes pour 1 000 habitants (soit 2 765 191 faits constatés).

Le nombre d'atteintes aux biens diminue de 2 % par rapport à 2009 : 2 227 649 atteintes aux biens étaient constatées en 2009 par la police et la gendarmerie. Cette variation est la conséquence d'une légère baisse du nombre de vols (- 0,7 % entre 2009 et 2010) et d'une diminution plus forte du nombre de destructions et dégradations (- 7,5 %). Si le nombre de vols

constatés diminue en 2010, le nombre de vols avec violence continue d'augmenter. Cette hausse, supérieure à 7 % entre 2009 et 2010, est essentiellement liée aux vols violents commis sans arme (+ 9 % entre 2009 et 2010).

En 2010, 467 348 atteintes volontaires à l'intégrité physique sont constatées en France métropolitaine, dont 241 201 faits de violences physiques non crapuleuses, soit 51,6 % du total. Les violences physiques non crapuleuses représentent plus de la moitié des violences ou menaces enregistrées. Près d'un quart des atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées en 2010 sont des violences crapuleuses, avec 121 192 faits enregistrés, soit 25,9 % du total des violences ou menaces. Enfin, 22 963 faits de violences sexuelles ont été enregistrés en 2010 ainsi que 81 992 faits de menaces ou chantages.

En 2010, 7,4 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants ont été constatées. Ce taux augmente pour la deuxième année consécutive et enregistre sa valeur la plus élevée depuis 1996.

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique augmente de + 2,5 % entre 2009 et 2010, avec 11 437 faits constatés supplémentaires. Cette hausse, la quatrième au cours des cinq dernières années, est proche de celle enregistrée en 2009 (+ 2,8 %). **Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique augmente de 14 % en cinq ans.** Cette hausse s'explique principalement par **une hausse des violences crapuleuses qui augmentent de près de 7 % en 2010.** Cette hausse concerne en particulier les vols avec arme qui augmentent de près de 9 %. Le nombre de plaintes pour violences physiques non crapuleuses augmente pour la cinquième année consécutive, mais de façon bien moins prononcée que les années précédentes (+ 0,6 % en 2010 contre des hausses comprises entre + 6 et + 10 % entre 2004 et 2008). Le nombre de plaintes pour menaces ou chantages augmente également pour la cinquième année consécutive, de + 2,7% en 2010. En revanche, le nombre de violences sexuelles diminue pour la deuxième année consécutive (- 1,2 %).

En 2010, 354 656 escroqueries et infractions économiques et financières sont enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie. Plus de 9 faits sur 10 sont des escroqueries ou abus de confiance ou des infractions de falsification et d'usage de cartes de crédit et de chèques.

Les règles d'enregistrement d'une partie des infractions composant cet indicateur ont été modifiées au cours du second semestre 2009. À la suite d'initiatives locales, des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire »

correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsifications et usages de cartes de crédit » n'ont pas été enregistrées comme auparavant.

Les faits composant ces deux index représentent en 2010 respectivement 57,2 % (202 774 faits constatés d'escroqueries et abus de confiance) et 13,2 % (46 793 falsifications et usages de cartes de crédit). Ainsi, plus des deux tiers des faits composant l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières ont subi ce que l'ONDRP considère être une rupture statistique.

Les changements des règles d'enregistrement intervenus fin 2009 ne permettent pas de commenter la baisse observée des escroqueries et infractions économiques et financières entre 2009 et 2010. Le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières diminue de 4,3 %. Cette variation résulte essentiellement des deux index liés aux règles modifiées : le nombre d'escroqueries et d'abus de confiance enregistrés diminue de 5,8 % entre 2009 et 2010 (12 479 faits) et les falsifications et usages de cartes de crédit de 7,3% (- 3 707 faits constatés entre 2009 et 2010).

En 2010, 359 292 infractions ont été révélées par l'action des services. Près de la moitié sont relatives à la législation sur les stupéfiants (172 401 faits en 2010). 85 837 infractions à la police des étrangers ont été constatées, soit un peu moins du quart de l'ensemble des infractions révélées.

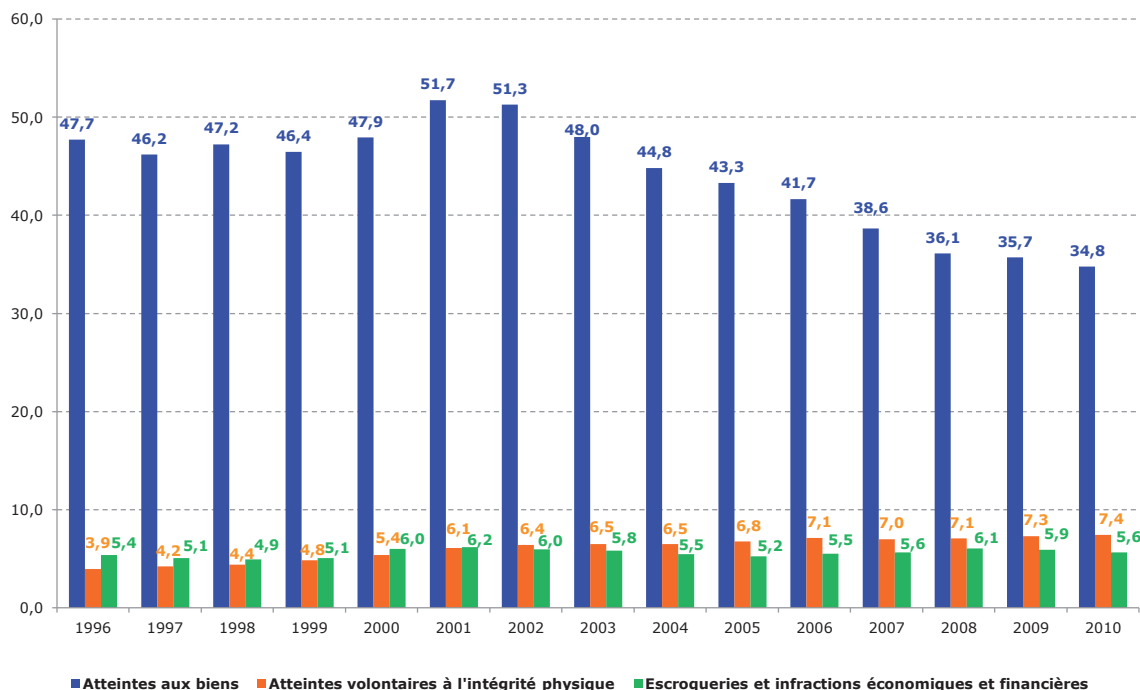
Entre 2009 et 2010, le nombre d'infractions révélées par l'action des services diminue de 3,5 %. Cette baisse est proche de celle enregistrée en 2009 (- 3,3 %), qui faisait suite

Tableau 1. Nombre de faits constatés par indicateur de 2005 à 2010 en France métropolitaine.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Atteintes aux biens	2 633 571	2 534 097	2 363 519	2 243 498	2 227 649	2 184 460
Vols	2 098 055	2 040 335	1 901 124	1 805 876	1 816 508	1 803 993
- Vols sans violence	1 973 455	1 913 145	1 788 239	1 699 243	1 703 743	1 682 955
- Vols avec violence	124 600	127 190	112 885	106 633	112 765	121 038
Destructions, dégradations	535 516	493 762	462 395	437 622	411 141	380 467
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	411 350	434 183	433 284	443 671	455 911	467 348
Violences physiques crapuleuses	124 857	127 400	113 060	106 869	112 909	121 192
Violences physiques non crapuleuses	188 494	206 903	219 455	233 533	239 876	241 201
Violences sexuelles	23 868	22 864	23 247	24 031	23 253	22 963
Menaces ou chantages	74 131	77 016	77 522	79 238	79 873	81 992
Escroqueries et infractions économiques et financières	318 680	334 064	345 416	381 032	370 728	354 656
Infractions révélées par l'action des services	317 422	335 160	354 295	384 784	372 264	359 292
- dont infractions à la législation des stupéfiants	144 561	151 487	157 008	177 964	174 870	172 401
- dont infraction à la police des étrangers	76 903	87 821	98 332	100 402	95 128	85 837

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Graphique 1. Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants de France métropolitaine de 1996 à 2010.



Source : état 4001 annuel, DCPJ

à plusieurs années de hausse successives. Elle s'explique principalement par le nombre d'infractions à la police des étrangers, qui baisse près de 10 % par rapport à 2009. Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants diminue également, mais dans de façon moins prononcée (- 1,4 % entre 2009 et 2010).

Les infractions révélées par l'action des services dépendent de l'activité des services de police et de gendarmerie. L'étude de leur évolution sur une longue

période nécessite par conséquent de rapporter le nombre de faits constatés au nombre de policiers ou gendarmes qui les constatent. Ne disposant pas des effectifs pour l'année 2009, les effectifs de l'année 2008 ont été appliqués à 2009. En 2010, 21 infractions révélées par l'action des services ont été enregistrées pour 10 policiers ou gendarmes. En 2008, plus de 22 infractions pour 10 policiers ou gendarmes étaient révélées, ce taux enregistrant sa valeur la plus importante après une hausse continue depuis 2001.

13

Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2010

3

En 2010, 1 146 315 personnes ont été mises en cause pour un crime ou un délit par les services de police ou les unités de gendarmerie (tableau 1). Le nombre global de mis en cause pour crimes et délits non routiers a diminué de 2,4 % en 2010. Cette baisse, enregistrée au cours de la dernière année d'observation (soit, - 28 522 personnes entre 2009 et 2010), succède à une hausse continue. En effet, le nombre de mis en cause a augmenté continuellement entre 2005 et 2009 avec une hausse de + 10,1 % en 4 ans (soit, + 107 935 personnes).

Distinction des personnes mises en cause par indicateurs...

Le nombre global de mis en cause pour crimes et délits est constitué de cinq types d'atteintes : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols), les escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail), les infractions révélées par l'action des services et les autres types d'infractions.

En 2010, l'ensemble des indicateurs sont en baisse. En taux, la plus forte baisse concerne le nombre de mis en cause pour **escroqueries et**

infractions économiques et financière avec une diminution de - 3,9 % la dernière année, soit - 3 390 mis en cause.

En volume, la plus forte baisse concerne les infractions révélées par l'action des services. En 2010, le nombre de mis en cause pour ce type d'infractions s'établit à 360 689, soit 14176 de moins qu'en 2009. Cette baisse est à l'origine de près de la moitié de la diminution du nombre de personnes mises en cause, toutes infractions confondues, au cours de la dernière année.

Malgré la baisse enregistrée en 2010, les nombres de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financière ainsi que pour infractions révélées par l'action des services ont augmenté sur l'ensemble de la période 2005 et 2010. En cinq ans, leurs nombres se sont appréciés respectivement de + 8,3 % et + 11,3 % (soit + 6 421 et + 36 525 mis en cause).

Entre 2005 et 2010, le nombre de personnes mises en cause pour des **atteintes volontaires à l'intégrité physique** s'est également apprécié. En cinq ans, leur nombre a augmenté de près de 22 %, ce qui équivaut à une variation en volume de + 42 938 individus. Cette hausse correspond à plus de 50 % de la hausse globale du nombre de mis en cause. Au cours de cette période, on distingue une évolution nettement à la hausse jusqu'en 2009 suivie d'une diminution de - 2,2 % la dernière année (soit - 5 288 personnes mises en cause). En 2010, 239 948 personnes ont été mises en cause pour ce type d'infractions

Avec une baisse de - 0,3 %, soit - 1 079 mis en cause entre 2009 et 2010, le nombre de mis en cause pour **atteintes aux biens** varie légèrement à la baisse. Entre 2005 et 2010, le nombre de personnes mises en cause pour ce type d'atteintes est de - 1,1 % (soit, -3 633 personnes mises en cause).

Entre 2009 et 2010, à l'image des autres atteintes, les atteintes classées dans « **autres infractions** » diminuent (- 3 % soit - 4 589 mis en cause). En 5 ans, leur nombre diminue de - 1,9 % soit - 2 838 mis en cause.

...par sexe et âge...

En 2010, parmi les 1 146 315 personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers, on dénombre **962 263 hommes soit près de 84 % de l'ensemble** (tableau 2). Inversement, cette même année, un peu plus de 16 % des personnes mises en cause sont des femmes. Entre 2009 et 2010, le nombre de femmes mises en cause a augmenté de 0,6 % (soit + 1 168 femmes) alors que celui des hommes a diminué de 3,0 % (soit - 29 690 hommes).

Parmi l'ensemble des personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers, plus de 81 % sont majeurs et moins de 19 % des mineurs (respectivement 930 072 et 216 243 personnes mises en cause). Entre 2009 et 2010, le nombre de mineurs mis en cause pour l'ensemble des crimes et délits non routiers augmente de 0,8 % soit 1 631 mis en cause supplémentaires. Le nombre de majeurs diminue de 3,1 % soit - 30 153 mis en cause.

Tableau 1. Evolution du nombre de mis en cause par indicateur de 2005 à 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	1 066 902	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	1 146 315	
Variation annuelles en nombre	-	+ 33 496	+ 28 473	+ 43 522	+ 2 444	- 28 522	+ 79 413
Variation annuelles en %	-	+ 3,1	+ 2,6	+ 3,9	+ 0,2	- 2,4	+ 7,4
Atteintes aux biens	318 203	318 765	314 653	310 068	315 649	314 570	
Variation annuelles en nombre	-	+ 562	- 4 112	- 4 585	+ 5 581	- 1 079	- 3 633
Variation annuelles en %	-	+ 0,2	- 1,3	- 1,5	+ 1,8	- 0,3	- 1,1
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	197 010	213 992	227 258	237 156	245 236	239 948	
Variation annuelles en nombre	-	+ 16 982	+ 13 266	+ 9 898	+ 8 080	- 5 288	+ 42 938
Variation annuelles en %	-	+ 8,6	+ 6,2	+ 4,4	+ 3,4	- 2,2	+ 21,8
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	77 175	78 349	79 656	84 463	86 986	83 596	
Variation annuelles en nombre	-	+ 1 174	+ 1 307	+ 4 807	+ 2 523	- 3 390	+ 6 421
Variation annuelles en %	-	+ 1,5	+ 1,7	+ 6,0	+ 3,0	- 3,9	+ 8,3
Infractions révélées par l'action des services	324 164	337 927	357 238	386 378	374 865	360 689	
Variation annuelles en nombre	-	+ 13 763	+ 19 311	+ 29 140	- 11 513	- 14 176	+ 36 525
Variation annuelles en %	-	+ 4,2	+ 5,7	+ 8,2	- 3,0	- 3,8	+ 11,3
Autres infractions	150 350	151 365	150 066	154 328	152 101	147 512	
Variation annuelles en nombre	-	+ 1 015	- 1 299	+ 4 262	- 2 227	- 4 589	- 2 838
Variation annuelles en %	-	+ 0,7	- 0,9	+ 2,8	- 1,4	- 3,0	- 1,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 2. Evolution du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe de 2005 à 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	1 066 902	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	1 146 315	
Variation annuelles en nombre	-	+ 33 496	+ 33 496	+ 33 496	+ 33 496	+ 33 496	+ 79 413
Variation annuelles en %	-	+ 3,1	+ 3,1	+ 3,1	+ 3,1	+ 3,1	+ 7,4
Hommes mis en cause	904 852	934 426	960 844	995 177	991 953	962 263	
Variation annuelles en nombre	-	+ 29 574	+ 26 418	+ 34 333	- 3 224	- 29 690	+ 57 411
Variation annuelles en %	-	+ 3,3	+ 2,8	+ 3,6	- 0,3	- 3,0	+ 6,3
Femmes mises en cause	162 050	165 972	168 027	177 216	182 884	184 052	
Variation annuelles en nombre	-	+ 3 922	+ 2 055	+ 9 189	+ 5 668	+ 1 168	+ 22 002
Variation annuelles en %	-	+ 2,4	+ 1,2	+ 5,5	+ 3,2	+ 0,6	+ 13,6
Majeurs mis en cause	873 239	898 736	925 172	964 572	960 225	930 072	
Variation annuelles en nombre	-	+ 25 497	+ 26 436	+ 39 400	- 4 347	- 30 153	+ 56 833
Variation annuelles en %	-	+ 2,9	+ 2,9	+ 4,3	- 0,5	- 3,1	+ 6,5
Mineurs mis en cause	193 663	201 662	203 699	207 821	214 612	216 243	
Variation annuelles en nombre	-	+ 7 999	+ 2 037	+ 4 122	+ 6 791	+ 1 631	+ 22 580
Variation annuelles en %	-	+ 4,1	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,3	+ 0,8	+ 11,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Entre 2009 et 2010, le nombre d'hommes mis en cause pour des crimes et délits non routiers diminue alors que **le nombre de femmes est en légère augmentation**. Chacun des indicateurs qui composent les crimes et délits non routiers sont en baisse pour les hommes, alors que le nombre de femmes mises en cause est en augmentation pour les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) ainsi que les infractions révélées par l'action des services. Pour ces atteintes, la hausse est de, respectivement + 1,5 %, + 1,4 % et + 3,0 % pour les femmes à comparer à - 0,7 %, - 2,7 % et - 4,4 % pour les hommes.

De plus, le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières décroît plus vite pour les hommes que pour les femmes : respectivement - 4,7 % et - 3,6% pour les hommes à comparer à - 2,0 % et -1,3 % pour les femmes.

Selon les indicateurs, la représentativité des femmes diffère. Toutes infractions confondues, la part des femmes mises en cause atteint 16,1 % en 2010. Elles sont surreprésentées au sein des escroqueries et des infractions économiques et financières (hors législation du travail) : en 2010 près de 30 % des mis en cause pour ce type d'infraction sont des femmes (24 720 femmes). Inversement, elles sont sous-représentées au sein des infractions révélées par l'action des services : 8,9 % des mis en cause sont des femmes en 2010 (31 983 femmes). Au sein des mis en cause pour atteintes aux biens, on recense 55 645 femmes, soit 17,7 % d'entre eux. Enfin, parmi les mis en cause pour des violences ou menaces, 35 508 sont de sexe féminin, soit 14% des mis en cause.

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infractions à la police des étrangers a fortement augmenté en 2010

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour des infractions à la police des étrangers a presque doublé entre 2005 et 2010. En effet, malgré une baisse de 34,5 % entre 2006 et 2007 (soit en volume - 1 478 hommes mineurs), la hausse globale enregistrée entre 2005 et 2010 est de 93,1 % (soit + 3 230 garçons). La hausse la plus prononcée, à la fois en taux et en volume, est enregistrée entre 2009 et 2010, année au cours de laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction augmente de plus de 86 % et fait passer leur nombre de 3 600 en 2009, à 6 700 en 2010.

Afin d'obtenir des éléments susceptibles d'expliquer cette hausse, l'ONDRP a sollicité la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF). Ces échanges ont permis à l'ONDRP d'obtenir des éléments de contexte utiles à la compréhension de cette augmentation.

Il en résulte que cette augmentation provient essentiellement d'une hausse du nombre de clandestins se déclarant mineurs d'âge. Leur nombre a fortement augmenté en 2009 et 2010. Selon la DCPAF, cette hausse fait suite au démantèlement du campement illicite de migrants dit de la « Jungle » à Calais, le 22 septembre 2009. Les jeunes hommes d'origine afghane constituaient l'essentiel des étrangers en situation irrégulière affirmant être âgé de moins de 18 ans, leur nombre se renforçant significativement durant le dernier trimestre de l'année 2009.

Tableau 3a. Nombre de femmes mises en cause par indicateur de 2005 à 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	162 050	165 972	168 027	177 216	182 884	184 052	
Variation annuelles en nombre	-	+ 3 922	+ 2 055	+ 9 189	+ 5 668	+ 1 168	+ 22 002
Variation annuelles en %	-	+ 2,4	+ 1,2	+ 5,5	+ 3,2	+ 0,6	+ 13,6
Atteintes aux biens	48 371	48 777	48 694	51 040	54 819	55 645	
Variation annuelles en nombre	-	+ 406	- 83	+ 2 346	+ 3 779	+ 826	+ 7 274
Variation annuelles en %	-	+ 0,8	- 0,2	+ 4,8	+ 7,4	+ 1,5	+ 15,0
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	23 990	27 122	29 078	31 126	33 061	33 508	
Variation annuelles en nombre	-	+ 3 132	+ 1 956	+ 2 048	+ 1 935	+ 447	+ 9 518
Variation annuelles en %	-	+ 13,1	+ 7,2	+ 7,0	+ 6,2	+ 1,4	+ 39,7
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	21 513	21 823	22 433	24 278	25 237	24 720	
Variation annuelles en nombre	-	+ 310	+ 610	+ 1 845	+ 959	- 517	+ 3 207
Variation annuelles en %	-	+ 1,4	+ 2,8	+ 8,2	+ 4,0	- 2,0	+ 14,9
Infractions révélées par l'action des services	30 164	30 937	30 738	32 289	31 052	31 983	
Variation annuelles en nombre	-	+ 773	- 199	+ 1 551	- 1 237	+ 931	+ 1 819
Variation annuelles en %	-	+ 2,6	- 0,6	+ 5,0	- 3,8	+ 3,0	+ 6,0
Autres infractions	38 012	37 313	37 084	38 483	38 715	38 196	
Variation annuelles en nombre	-	- 699	- 229	+ 1 399	+ 232	- 519	+ 184
Variation annuelles en %	-	- 1,8	- 0,6	+ 3,8	+ 0,6	- 1,3	+ 0,5

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 3b. Nombre d'hommes mis en cause par indicateur de 2005 à 2010.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	904 852	934 426	960 844	995 177	991 953	962 263	
Variation annuelles en nombre	-	+ 29 574	+ 26 418	+ 34 333	- 3 224	- 29 690	+ 57 411
Variation annuelles en %	-	+ 3,3	+ 2,8	+ 3,6	- 0,3	- 3,0	+ 6,3
Atteintes aux biens	269 832	269 988	265 959	259 028	260 830	258 925	
Variation annuelles en nombre	-	+ 156	- 4 029	- 6 931	+ 1 802	- 1 905	- 10 907
Variation annuelles en %	-	+ 0,1	- 1,5	- 2,6	+ 0,7	- 0,7	- 4,0
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	173 020	186 870	198 180	206 030	212 175	206 440	
Variation annuelles en nombre	-	+ 13 850	+ 11 310	+ 7 850	+ 6 145	- 5 735	+ 33 420
Variation annuelles en %	-	+ 8,0	+ 6,1	+ 4,0	+ 3,0	- 2,7	+ 19,3
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	55 662	56 526	57 223	60 185	61 749	58 876	
Variation annuelles en nombre	-	+ 864	+ 697	+ 2 962	+ 1 564	- 2 873	+ 3 214
Variation annuelles en %	-	+ 1,6	+ 1,2	+ 5,2	+ 2,6	- 4,7	+ 5,8
Infractions révélées par l'action des services	294 000	306 990	326 500	354 089	343 813	328 706	
Variation annuelles en nombre	-	+ 12 990	+ 19 510	+ 27 589	- 10 276	- 15 107	+ 34 706
Variation annuelles en %	-	+ 4,4	+ 6,4	+ 8,4	- 2,9	- 4,4	+ 11,8
Autres infractions	112 338	114 052	112 982	115 845	113 386	109 316	
Variation annuelles en nombre	-	+ 1 714	- 1 070	+ 2 863	- 2 459	- 4 070	- 3 022
Variation annuelles en %	-	+ 1,5	- 0,9	+ 2,5	- 2,1	- 3,6	- 2,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

En 2010, 18,9 % des personnes mises en cause sont mineurs : on recense 216 243 mineurs et 930 072 majeurs. Depuis 2005, leur part se situe toujours autour des 18 %. Entre 2005 et 2010, le nombre de mineurs mis en cause, toutes infractions confondues, a augmenté chaque année (+ 11,7 %, soit + 22 580). S'agissant des majeurs, deux périodes se succèdent avec une augmentation du nombre de mis en cause entre 2005 et 2008 (+ 10,5 %, soit + 91 333 mis en

cause), suivie d'une baisse de leur nombre entre 2008 et 2010 (- 3,6 %, soit - 34 500 mis en cause).

La hausse du nombre de mineurs mis en cause, entre 2005 et 2010, est généralisée à l'ensemble des indicateurs.

En 2010, 45 317 mineurs et 315 372 majeurs ont été mis en cause pour des **infractions révélées par l'action des services** : 12,6 % des mis en cause sont mineurs. Entre 2009 et 2010,

le nombre de majeurs mis en cause pour ce type d'infraction diminue de - 5 %, soit - 16 589 mis en cause. Cette évolution est à l'origine de plus de la moitié de la baisse du nombre de majeurs mis en cause, tous crimes et délits confondus.

Parmi les 56 833 majeurs supplémentaires mis en cause pour tous les crimes et délits entre 2005 et 2010, 30 659 l'ont été pour des infractions révélées par l'action des services, soit plus de la moitié de la hausse.

En 2010, 193 727 personnes majeurs et 46 221 mineurs ont été mis en cause pour des **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)** : plus de 19 % des mis en cause ont alors moins de 18 ans.

Le nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour des violences ou menaces a augmenté continuellement entre 2005 et 2009, puis diminué la dernière année. La baisse enregistrée en 2010, du nombre de personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique, a diminué pour les mineurs ainsi que pour les majeurs.

Entre 2009 et 2010, on enregistre une baisse du nombre de majeur et de mineurs mis de cause pour ces infractions. Le nombre de majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique était de 198 523 en 2009 et s'établit à 193 727 en 2010, soit une diminution de - 2,4 % (- 4 796 mis en cause). Le nombre de mineurs mis en cause a baissé de - 1,1 %, soit - 492 mis en cause.

Globalement, entre 2005 et 2010, le nombre de majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique a progressé de 18,6 % en 5 ans, soit 30 428 majeurs de plus par rapport à 2005, et celui des moins de 18 ans a crû de près de 37,1 %, soit 12 5106 individus supplémentaires. Les violences ou menaces (hors vols) sont à l'origine de plus de la moitié de l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause entre 2005 et 2010.

En 2010, 106 193 mineurs et 208 377 majeurs ont été mis en cause pour des **atteintes aux biens**. Par conséquent, près de 34 % des mis en cause pour ce type d'infraction ont moins de 18 ans cette année-là. Ce type d'atteinte est celui pour lequel la proportion de mineurs au sein des mis en cause est la plus élevée. En 2010, le nombre de majeurs mis en cause pour ce type d'infraction diminue (- 0,5 %, soit - 1 094 mis en cause), alors qu'il est stable pour les mineurs (+ 15 mis en cause).

En 2010, 3 892 mineurs et 79 704 majeurs ont été mis en cause pour des **escroqueries et infractions économiques et financières** (hors

législations du travail). Il s'agit de l'infraction pour laquelle les mineurs sont relativement peu mis en cause : en 2010, moins de 5 % des mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail) ont moins de 18 ans. Entre 2005 et 2010 la proportion de mineurs pour ces infractions n'a jamais dépassé les 5 %.

Hausse du nombre de mineurs – hommes et femmes – mis en cause pour vols violents

En 2010, sur un total de 21 988 mis en cause pour vols avec violences, 11 883 sont majeurs et 10 105 sont mineurs soient des parts respectives de 54 % et 46 %.

Au sein des vols violents, on distingue les vols à main armée, des vols avec armes blanches ainsi que des vols violents sans armes.

Les mis en cause pour vols à main armée représentent 14 % des mis en cause pour vols avec violences, alors que les vols avec armes blanches en représentent 12 % et les vols violents sans armes 74 %. En 2010, les mis en cause pour vols violents sans armes sont majoritairement mineurs avec une part qui atteint 52,7 % alors que celle-ci est de 18,3 % pour vols à main armée et de 36,6 % pour vols avec armes blanches.

...et selon la nationalité.

Tous crimes et délits

L'«état 4001», l'outil d'enregistrement commun à la police et la gendarmerie, permet de différencier les personnes mises en cause selon qu'elles soient de nationalité française ou étrangère (sans précision supplémentaire sur la nationalité des personnes étrangères).

En 2010, 226 675 personnes de nationalité étrangère et 919 641 personnes de nationalité française ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers. Ces deux valeurs ne peuvent pas être comparées directement.

En effet, il existe un type d'infractions, appelé infraction à la législation sur les étrangers ou ILE, qui par définition doivent impliquer au moins une personne de nationalité étrangère. Il comprend notamment l'entrée ou le séjour illégal sur le territoire.

En 2010, un peu moins de 93 000 personnes ont été mises en cause pour infractions à la police des étrangers dont plus de 96 % sont de nationalité étrangère. Les Français mis en cause pour ILE, soit environ 3 440 personnes en 2010 ont pu l'être pour complicité d'entrée ou

Tableau 4a. Nombre de majeurs mis en cause de 2005 à 2010 par indicateur.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	873 239	898 736	925 172	964 572	960 225	930 072	
Variation annuelles en nombre	-	+ 25 497	+ 26 436	+ 39 400	- 4 347	- 30 153	+ 56 833
Variation annuelles en %	-	+ 2,9	+ 2,9	+ 4,3	- 0,5	- 3,1	+ 6,5
Atteintes aux biens	214 979	212 788	208 058	206 611	209 471	208 377	
Variation annuelles en nombre	-	- 2 191	- 4 730	- 1 447	+ 2 860	- 1 094	- 6 602
Variation annuelles en %	-	- 1,0	- 2,2	- 0,7	+ 1,4	- 0,5	- 3,1
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	163 299	174 060	184 095	192 315	198 523	193 727	
Variation annuelles en nombre	-	+ 10 761	+ 10 035	+ 8 220	+ 6 208	- 4 796	+ 30 428
Variation annuelles en %	-	+ 6,6	+ 5,8	+ 4,5	+ 3,2	- 2,4	+ 18,6
Escoqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	73 831	74 910	75 901	80 487	82 776	79 704	
Variation annuelles en nombre	-	+ 1 079	+ 991	+ 4 586	+ 2 289	- 3 072	+ 5 873
Variation annuelles en %	-	+ 1,5	+ 1,3	+ 6,0	+ 2,8	- 3,7	+ 8,0
Infractions révélées par l'action des services	284 713	300 242	321 415	345 802	331 961	315 372	
Variation annuelles en nombre	-	+ 15 529	+ 21 173	+ 24 387	- 13 841	- 16 589	+ 30 659
Variation annuelles en %	-	+ 5,5	+ 7,1	+ 7,6	- 4,0	- 5,0	+ 10,8
Autres infractions	136 417	136 736	135 703	139 357	137 494	132 892	
Variation annuelles en nombre	-	+ 319	- 1 033	+ 3 654	- 1 863	- 4 602	- 3 525
Variation annuelles en %	-	+ 0,2	- 0,8	+ 2,7	- 1,3	- 3,3	- 2,6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 4b. Nombre de mineurs mis en cause de 2005 à 2010 par indicateur.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolutions 2005/10 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	193 663	201 662	203 699	207 821	214 612	216 243	
Variation annuelles en nombre	-	+ 7 999	+ 2 037	+ 4 122	+ 6 791	+ 1 631	+ 22 580
Variation annuelles en %	-	+ 4,1	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,3	+ 0,8	+ 11,7
Atteintes aux biens	103 224	105 977	106 595	103 457	106 178	106 193	
Variation annuelles en nombre	-	+ 2 753	+ 618	- 3 138	+ 2 721	+ 15	+ 2 969
Variation annuelles en %	-	+ 2,7	+ 0,6	- 2,9	+ 2,6	+ 0,0	+ 2,9
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	33 711	39 932	43 163	44 841	46 713	46 221	
Variation annuelles en nombre	-	+ 6 221	+ 3 231	+ 1 678	+ 1 872	- 492	+ 12 510
Variation annuelles en %	-	+ 18,5	+ 8,1	+ 3,9	+ 4,2	- 1,1	+ 37,1
Escoqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	3 344	3 439	3 755	3 976	4 210	3 892	
Variation annuelles en nombre	-	+ 95	+ 316	+ 221	+ 234	- 318	+ 548
Variation annuelles en %	-	+ 2,8	+ 9,2	+ 5,9	+ 5,9	- 7,6	+ 16,4
Infractions révélées par l'action des services	39 451	37 685	35 823	40 576	42 904	45 317	
Variation annuelles en nombre	-	- 1 766	- 1 862	+ 4 753	+ 2 328	+ 2 413	+ 5 866
Variation annuelles en %	-	- 4,5	- 4,9	+ 13,3	+ 5,7	+ 5,6	+ 14,9
Autres infractions	13 933	14 629	14 363	14 971	14 607	14 620	
Variation annuelles en nombre	-	+ 696	- 266	+ 608	- 364	+ 13	+ 687
Variation annuelles en %	-	+ 5,0	- 1,8	+ 4,2	- 2,4	+ 0,1	+ 4,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

de séjour illégal ou pour « aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers ».

Afin de comparer les mis en cause selon la distinction « français/étrangers », il apparaît donc nécessaire d'exclure les infractions à la législation sur les étrangers (ILE) qui est composé des index 69, 70 et 71. Par conséquent, l'analyse de l'évolution du nombre total d'étrangers mis en cause nécessite d'effectuer une distinction entre les ILE et les autres crimes et délits non routiers.

Étrangers mis en cause pour ILE

En 2010, sur un total de 226 675 étrangers mis en cause, **89 577 l'ont été pour infractions à la législation sur les étrangers**, soit 39,5 % d'entre eux (tableau 5). Entre 2008 et 2010, ce nombre a connu une baisse de 22,4% qui équivaut à -25 922 mis en cause. Cette baisse observée au cours des deux dernières années d'observation est inverse à la tendance observée jusqu'alors. En effet, de 2004 à 2008, le nombre de mis en cause pour ILE s'était accru de 46 635 personnes, soit + 67,5 % en quatre ans.

Tableau 5. Nombre de mis en cause de nationalité étrangère entre 2005 et 2010 pour crimes et délits non routiers.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variations entre 2005 et 2009 (en nombre et en %)
Tous mis en cause de nationalité étrangère	219 789	228 120	235 767	241 145	234 235	226 675	
Variations annuelles en nombre	-	+ 8 331	+ 7 647	+ 5 378	- 6 910	- 7 560	+ 6 886
Variations annuelles en %	-	+ 3,8	+ 3,4	+ 2,3	- 2,9	- 3,2	+ 3,1
Mis en cause de nationalité étrangère hors ILE	131 730	131 670	127 092	125 646	133 569	137 098	
Variations annuelles en nombre	-	- 60	- 4 578	- 1 446	+ 7 923	+ 3 529	+ 5 368
Variations annuelles en %	-	- 0,0	- 3,5	- 1,1	+ 6,3	+ 2,6	+ 4,1
Infraction à la législation sur les étrangers	88 059	96 450	108 675	115 499	100 666	89 577	
Variations annuelles en nombre	-	+ 8 391	+ 12 225	+ 6 824	- 14 833	- 11 089	+ 1 518
Variations annuelles en %	-	+ 9,5	+ 12,7	+ 6,3	- 12,8	- 11,0	+ 1,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

On peut supposer que le nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services varie en premier lieu en fonction de l'orientation de l'activité d'initiative de la police et de la gendarmerie. Sur la période 2005-2008, il semble légitime de considérer que la forte augmentation observée pour ILE ait eu pour origine des directives en matière de lutte contre l'immigration illégale.

De façon symétrique à la hausse des années 2005 à 2008, la baisse des mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers entamée en 2008, pourrait être interprétée comme le résultat de la réorientation de l'action des services vers l'élucidation et la mise en cause d'individus pour d'autres types de crimes et délits non routiers.

L'ampleur de la baisse a incité l'ONDRP à rechercher des éléments d'interprétation. La singularité de l'évolution du nombre de mis en cause par procédure conduit à l'étudier plus en détail, et notamment à l'échelle locale. Il apparaît alors qu'une région, le Nord-Pas-de-Calais, se distingue du reste du territoire par un nombre de mis en cause beaucoup plus élevé.

En effet, il s'avère que les fortes variations des statistiques d'activité des services de la police aux frontières (PAF) dans la région Nord-Pas-de-Calais ont eu un impact majeur sur les variations annuelles des nombres de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers,

sur celles des années 2008 et 2009 tout particulièrement (voir « Zoom sur Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 » du Grand Angle 26).

En tout état de cause, la conséquence du changement de tendance intervenue en 2008, de la baisse importante de nombre de mis en cause pour infraction à la législation des étrangers depuis cette date, est une **réduction de la proportion de mis en cause pour ILE parmi les étrangers pour crimes et délits non routiers au profit des autres infractions composant les délits non routiers**. En effet, la part des mis en cause pour ILE est de 39,5 % en 2010 alors qu'elle était de 47,9 % en 2008, soit -8,4 points.

Crimes et délits hors ILE

En 2010, 1 053 329 personnes ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers hors ILE, dont 137 098 étrangers, soit 13,0 % (Tableau 6). La hausse du nombre de mis en cause étrangers pour crimes et délits non routiers hors ILE entre 2005 et 2010 (+ 4,1 % soit + 5 368 mis en cause) a été inférieure à celle des français mis en cause (+ 8,4 % soit + 70 995 mis en cause).

Tableau 6. Nombre de mis en cause de nationalité française et étrangère entre 2005 et 2010 pour crimes et délits non routiers hors infraction à la législation sur les étrangers.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variations entre 2005 et 2010 (en nombre et en %)
Tout mis en cause pour crimes et délits non routiers hors ILE	976 966	1 001 712	1 017 029	1 052 632	1 071 020	1 053 329	
Variations annuelles en nombre	-	+ 24 746	+ 15 317	+ 35 603	+ 18 388	- 17 691	+ 76 363
Variations annuelles en %	-	+ 2,5	+ 1,5	+ 3,5	+ 1,7	- 1,7	+ 7,8
Mis en cause de nationalité française hors ILE	845 236	870 042	889 937	926 986	937 451	916 231	
Variations annuelles en nombre	-	+ 24 806	+ 19 895	+ 37 049	+ 10 465	- 21 220	+ 70 995
Variations annuelles en %	-	+ 2,9	+ 2,3	+ 4,2	+ 1,1	- 2,3	+ 8,4
Mis en cause de nationalité étrangère hors ILE	131 730	131 670	127 092	125 646	133 569	137 098	
Variations annuelles en nombre	-	- 60	- 4 578	- 1 446	+ 7 923	+ 3 529	+ 5 368
Variations annuelles en %	-	0,0	- 3,5	- 1,1	+ 6,3	+ 2,6	+ 4,1
Part des mis en cause de nationalité étrangère parmi les mis en cause pour crimes et délits non routiers hors ILE (en %)	13,5	13,1	12,5	11,9	12,5	13,0	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 6. Évolution, entre 2005 et 2010, du nombre de mis en cause de nationalité française et de nationalité étrangère selon la nature du crime et délit non routier (hors infractions à la législation sur les étrangers).

	Mis en cause de nationalité française			Mis en cause de nationalité étrangère		
	2005	2010	Variations (en %)	2005	2010	Variations (en %)
Crimes et délits non routiers hors ILE	845 236	916 231	+ 8,4	131 730	137 098	+ 4,1
Atteintes aux biens	274 593	267 384	- 2,6	43 610	47 186	+ 8,2
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	168 995	209 739	+ 24,1	28 015	30 209	+ 7,8
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	65 923	71 719	+ 8,8	11 252	11 877	+ 5,6
Infractions révélées par l'action des services hors ILE	203 408	235 285	+ 15,7	30 820	32 418	+ 5,2
Autres	132 317	132 104	- 0,2	18 033	15 408	- 14,6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Entre 2005 et 2010, s'agissant des **mis en cause de nationalité française**, la hausse la plus élevée concerne les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) dont le taux d'accroissement sur 5 ans atteint 24,1 % (tableau 6). La deuxième hausse la plus importante a concerné les infractions révélées par l'action des services hors ILE dont le nombre de français mis en cause s'est élevé de près de 16 %. La variation atteint 8,8 % pour les infractions économiques et financières hors droit du travail et elle est négative atteintes aux biens (soit - 2,6 %).

Le nombre d'**étrangers mis en cause** pour crimes et délits non routiers hors ILE augmente de plus de 4 % entre 2005 et 2010. Sur cette période, hormis les « autres types d'infraction » qui diminue de 14,6 %, chaque type d'infraction est en hausse.

Les atteintes aux biens ainsi que les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) sont en hausse d'environ 8 %. Les escroqueries et

infractions économiques et financière (hors droit du travail) et les infractions révélées per l'action des services hors ILE augmentent de plus de 5 %.

En 2010 le nombre de mis en cause étrangers hors ILE a augmenté de 2,6 % (soit + 3 529 mis en cause) sur un an alors que celui des mis en cause français est en baisse (- 2,3 % soit - 21 220 mis en cause) (tableau 7).

Un type d'infractions, les atteintes aux biens, est à l'origine de la quasi totalité de la hausse en volume des mis en cause de nationalité étrangère. Par rapport à 2009, leur nombre s'est accru de plus de 14 % (soit + 5 823 mis en cause) alors que celui des mis en cause français a diminué (- 2,5 % soit - 6 902 mis en cause).

Au cours de la dernière année d'observation, l'évolution, en taux, du nombre de français et d'étrangers mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) est quasiment similaire (environ - 4 % dans les deux cas).

Tableau 7. Évolution, entre 2009 et 2010, du nombre de mis en cause de nationalité française et de nationalité étrangère selon la nature du crime et délit non routier (hors infractions à la législation sur les étrangers)

	Mis en cause de nationalité française			Mis en cause de nationalité étrangère		
	2009	2010	Variations (en %)	2009	2010	Variations (en %)
Crimes et délits non routiers hors ILE	937 451	916 231	- 2,3	133 569	137 098	+ 2,6
Atteintes aux biens	274 286	267 384	- 2,5	41 363	47 186	+ 14,1
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	213 865	209 739	- 1,9	31 371	30 209	- 3,7
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	74 608	71 719	- 3,9	12 378	11 877	- 4,0
Infractions révélées par l'action des services hors ILE	238 708	235 285	- 1,4	32 340	32 418	+ 0,2
Autres	135 984	132 104	- 2,9	16 117	15 408	- 4,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Entre 2009 et 2010, le nombre de mis en cause de nationalité française pour **infractions révé- lées par l'action des services**, est en baisse de 1,4 % alors qu'il est quasiment stable pour les mis en cause de nationalité étrangère (+ 0,2 %).

Concernant les atteintes volontaires à l'inté- grité physique hors vol, la baisse du nombre de mis en cause entre 2009 et 2010, a été plus importante pour les personnes de nationalité étrangère (- 3,7 %) que pour les personnes de nationalité française (- 1,9 %).

Le rapport « élucidés / constatés » de 2005 à 2010 par indicateur

Les atteintes aux biens

En 2010, 334 975 faits ont été élucidés par la police et la gendarmerie. Pour mémoire, un fait est compté comme élucidé lorsqu'une personne est mise en cause pour ce fait. Cela ne signifie pas *de facto* qu'elle est coupable. Ce chiffre reste stable depuis 2005 (il oscille entre 334 000 et 342 000 faits). Mais en 2010 le nombre de faits constatés diminue de 1,9% par rapport à 2009, faisant passer le rapport « élucidés / constatés » de 14,9% à 15,3%. Depuis 2005, la baisse du nombre de faits constatés (de 2,6 millions à 2,2 millions) joue pareillement sur le rapport « élucidés / constatés » : il s'est apprécié de 2,5 points sur la période.

Les vols sans violences affichent un rapport « élucidés / constatés » de 13,7% (*contre* 13,3% en 2009 et 11,3% en 2005). Le rapport « élucidés / constatés » pour les vols avec violence (14,1 %) est revenu à un niveau proche de celui de 2005 (14,3%). La plus forte hausse des faits constatés par rapport aux faits élucidés entre 2009 et 2010 donne une dépréciation du rapport de 0,5 point. Les faits de destructions et dégradations sont en baisse chaque année pour les faits constatés et élucidés (sauf les faits élucidés en 2006 où on note une stagnation), mais dans des proportions plus importantes pour les faits constatés, d'où l'appréciation du rapport « élucidés / constatés » chaque année depuis 2005.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)

Il y a en 2010 un retournement de la tendance des faits élucidés pour violences : après une hausse continue de 2005 à 2009 (*de* 215 939 à 267 314 *faits élucidés*), on observe une baisse en 2010 (-4 912 *faits élucidés*, -1,8%). Alors que sur cette période les faits élucidés augmentaient plus fortement que les faits constatés, faisant passer le rapport « élucidés / constatés » de 75% à 78% en 2009, les faits constatés augmentent en 2010 de 0,9%. Associé à la baisse des faits élucidés, le rapport « élucidés / constatés »

connaît sa première baisse sur la période pour revenir à un niveau proche de celui de 2006 (75,8%).

Le rapport « élucidés/constatés » pour les violences physiques non crapuleuses s'établit à 78,3%, soit une dépréciation de près de 2 points par rapport à 2009. Pour les faits de menaces et chantages, ce rapport vaut 68,4% (*contre* 71,1% en 2009). Ces baisses s'expliquent par la hausse des faits constatés de ces deux items et la baisse des faits élucidés.

Les escroqueries et infractions économiques et financières

Avant d'évoquer ce type d'infractions, il est nécessaire de rappeler que les faits constatés d'escroqueries et abus de confiance et de falsifications et usages de cartes de crédit, soit près des 3/4 de faits d'escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) en 2010, n'ont, d'après l'ONDRP, plus été enregistrés à partir de la fin 2009 comme ils l'ont été lors des années précédentes.

Là où, jusqu'en septembre 2009, une plainte devait être déposée par le titulaire du compte sur lequel apparaît un retrait frauduleux pour en obtenir le remboursement de sa banque, cette démarche n'aurait plus été systématiquement nécessaire fin 2009 et en 2010 (pour plus de détails voir le Bulletin mensuel de l'Ondrp, Septembre 2011).

On portera ici notre attention sur les seules **escroqueries et abus de confiance**, qui représentent près de 60% des infractions de l'indicateur et qui expliquent la majeure partie de ses variations. Depuis 2005, la baisse du rapport « élucidés / constatés » est très forte : de 51,0% à 36,1%. Ceci est dû à la très forte hausse des faits constatés, multipliés par 1,5 entre 2005 et 2008. Depuis 2008, le rapport s'est stabilisé entre 36% et 37% à cause de la stagnation des faits constatés ; l'Ondrp fait l'hypothèse que le ralentissement de cette tendance est dû au changement dans les pratiques d'enregistrement. Les revirements récents dans ces pratiques induisent des ruptures statistiques inexploitable sur le court terme (*voir Bulletin mensuel de l'Ondrp, Septembre 2011*).

Tableau 1. Faits constatés, faits élucidés et rapport « élucidés / constatés » par type d'indicateur.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Atteintes aux biens	Faits constatés	2 633 571	2 534 097	2 363 519	2 243 498	2 227 649	2 184 460
	Faits élucidés	338 177	341 946	334 083	334 351	335 512	334 975
	Rapport « élucidés / constatés » (en %)	12,8	13,5	14,1	14,9	15,1	15,3
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Faits constatés	286 750	306 993	320 399	337 038	343 146	346 310
	Faits élucidés	215 939	232 008	247 740	258 674	267 314	262 402
	Rapport « élucidés / constatés » (en %)	75,3	75,6	77,3	76,7	77,9	75,8
Escroqueries et infractions économiques et financières	Faits constatés	309 032	323 431	332 285	366 468	357 481	341 806
	Faits élucidés	206 034	193 616	184 493	188 819	180 930	170 050
	Rapport « élucidés / constatés » (en %)	66,7	59,9	55,5	51,5	50,6	49,8

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

5

L'évolution du nombre de gardes à vue

En un an, le nombre de gardes à vue pour crimes et délits non routiers a diminué de **9,8 %**, soit - **57 039 mesures**. Les quatre indicateurs définis par l'ONDRP en matière d'infractions non routières sont impactés par cette tendance. La baisse la plus forte en volume est enregistrée sur les **infractions révélées par l'action des services**, avec - 25 476 gardes à vue soit près de 45% de la baisse totale. La décrite la plus significative en proportion, intervient sur les **escroqueries et infractions économiques et financières** (hors droit du travail) en évolution de - 17,1 % par rapport à 2009.

Après une stabilisation en 2009, le nombre de gardes à vue baisse en 2010

En 2010, 523 069 mesures de gardes à vue ont été enregistrées dans les statistiques d'activité de la police et de la gendarmerie en matière de crimes et de délits non routiers. Ce volume est en forte baisse par rapport à 2009 où l'on comptabilisait 580 108 placements en garde à vue hors délits routiers, soit - **9,8 %** et - **57 039 mesures**. Sur une période longue, la dernière baisse en volume du nombre de gardes à vue hors délits routiers remonte à l'année 2001.

Ce mouvement, inédit sur la période de référence 2005-2010, s'inscrit dans la tendance amorcée l'année précédente, puisqu'en 2009 le volume de gardes à vue se stabilise (+ 0,4 %) après plusieurs années de hausse marquée. Sur 5 ans, l'évolution du nombre de gardes à vue est de + **4,9 %**.

L'analyse des évolutions au niveau annuel, prend encore plus de sens, puisqu'au sein de la période de référence se dessinent deux mouvements : une forte hausse de 2006 à 2008 suivie de stagnation en 2009, et une baisse marquée en 2010.

Trois index concentrent 47 % la baisse du nombre de gardes à vue en 2010 : les **infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers** (- 12 866 mesures), les **coups et violences volontaires non mortels**

sur personnes de 15 ans et plus (- 8 044 mesures) et l'**usage de stupéfiants** (- 5 650 mesures).

Les variations du volume des gardes à vue sont à mettre en relation avec celles du nombre de mis en cause sur la même période. Ainsi en 2010, **1 146 315** personnes ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers. Le ratio « Gardes à vue / Mis en cause » s'établit donc à **45,6 %**, en diminution sensible par rapport à l'année 2009 où il était de **49,4 %**, soit une baisse d'environ 4 points. L'essentiel de la baisse de ce ratio repose sur un recours moins fréquent à la garde à vue, - **9,8 %** sur un an, tandis que les mises en cause diminuent aussi mais façon moins prononcée (- 2,4 %). La baisse du nombre de gardes à vue indépendamment des variations du nombre de mis en cause est de 7,4 % en un an.

Si la fréquence d'usage de la garde à vue était restée constante de 2009 à 2010, c'est-à-dire en appliquant aux mis en cause de 2010, le ratio « Gardes à vue / Mis en cause » de 2009, le nombre de gardes à vue aurait été de 566 024 en 2010. Ainsi la baisse de 14 084 mesures serait liée à l'évolution négative du nombre de mis en cause. La baisse restante, de 42 955, soit **75 % de la baisse totale**, trouverait en conséquence, son origine dans une modification des pratiques de la police et de la gendarmerie en matière de garde à vue.

En calquant ce schéma sur les différents types d'indicateurs, cette proportion n'est pas uniforme. Ainsi, sur un an, 94 % de la diminution du nombre de mesures pour **atteintes aux biens**, résulte d'un recours moins fréquent à la garde à vue, tandis que pour les **infractions révélées par l'action des services**, la proportion est de 69 %. A un niveau de détail inférieur, les disparités sont encore plus grandes.

Les infractions révélées par l'action des services contribuent à 45 % de la baisse du nombre de gardes à vue pour crimes et délits non routiers en 2010

La baisse du nombre de gardes à vue en 2010, observée pour tous les indicateurs, est notamment relevée parmi les **infractions révélées par l'action des services** (45 % de la baisse au total). Cette baisse du nombre de mesures ne peut être interprétée globalement pour cet indicateur. En effet, le nombre de mesures comptabilisées au sein de chacune des deux principales composantes, que sont les **infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)** et les **infractions à la législation sur les étrangers (ILE)**, n'évoluent pas selon le même schéma. Le nombre de mesures prises pour ILS est en baisse de 8,2 % sur un an. Cette baisse, moins intense que celle observée pour

l'ensemble des crimes et délits non routiers (- 9,8 %), est expliquée à 95 % par un recours moins fréquent à la mesure de garde à vue, c'est-à-dire par un changement des pratiques des services de police et des unités de gendarmerie. Dans le même temps, le nombre de mis en cause est stable (- 0,4 % sur un an). S'agissant des ILE, la baisse du nombre de mesures, plus marquée (- 16,7 %), découle en majeure partie (62 %) de la baisse du nombre de mis en cause (- 10,4 %).

Si l'on exclut du champ d'observation des ILE, la région administrative du Nord-Pas-de-Calais, au sein laquelle plus de 9 interpellations sur 10 sont réalisées par les services de la police aux frontières, cette proportion est encore plus importante (80 % causés par la baisse du nombre de mis en cause). Cela validerait l'hypothèse d'une réorientation de l'activité des services mobilisée par les ILE, vers l'élucidation d'autres atteintes, réorientation moins praticable en présence d'un service plus « spécialisé ».

Tous les indicateurs des crimes et délits non routiers sont touchés en 2010 par la baisse du nombre de mis en cause (- 2,4 % pour

Tableau 1. Les gardes à vue pour crimes et délits non routiers de 2005 à 2009 en France métropolitaine.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variations entre 2005 et 2010 (en nombre et en %)
Gardes à vue pour crimes et délits non routiers	498 555	530 994	562 083	577 816	580 108	523 069	-
Variations annuelles en nombre	-	+ 32 439	+ 31 089	+ 15 733	+ 2 292	- 57 039	+ 24 514
Variations en %	-	+ 6,5	+ 5,9	+ 2,8	+ 0,4	- 9,8	+ 4,9
Atteintes aux biens	163 598	167 890	170 400	168 614	172 055	161 790	-
Variations annuelles en nombre	-	+ 4 292	+ 2 510	- 1 786	+ 3 441	- 10 265	- 1 808
Variations en %	-	+ 2,6	+ 1,5	- 1,0	+ 2,0	- 6,0	- 1,1
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	89 770	101 692	112 089	120 716	124 769	113 882	-
Variations annuelles en nombre	-	+ 11 922	+ 10 397	+ 8 627	+ 4 053	- 10 887	+ 24 112
Variations en %	-	+ 13,3	+ 10,2	+ 7,7	+ 3,4	- 8,7	+ 26,9
Escoqueries et infractions économiques ou financières (hors droit du travail)	25 369	26 168	26 015	27 208	27 097	22 468	-
Variations en nombre	-	+ 799	- 153	+ 1 193	- 111	- 4 629	- 2 901
Variations en %	-	+ 3,1	- 0,6	+ 4,6	- 0,4	- 17,1	- 11,4
Infractions révélées par l'action des services	174 125	189 591	207 010	214 297	211 081	185 605	-
Variations en nombre	-	+ 15 466	+ 17 419	+ 7 287	- 3 216	- 25 476	+ 11 480
Variations en %	-	+ 8,9	+ 9,2	+ 3,5	- 1,5	- 12,1	+ 6,6
Infractions hors indicateur	45 693	45 653	46 569	46 981	45 106	39 324	-
Variations en nombre	-	- 40	+ 916	+ 412	- 1 875	- 5 782	- 6 369
Variations en %	-	- 0,1	+ 2,0	+ 0,9	- 4,0	- 12,8	- 13,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

l'ensemble). Cette baisse est cependant assez modeste pour les **atteintes aux biens** (- 0,3%) et proche de 4 % pour les indicateurs des **infractions révélées par l'action des services**, et des **escroqueries et infractions économiques ou financières (hors droit du travail)**. La fréquence d'usage de la garde à vue est également en baisse pour tous les indicateurs en 2010 (- 3,7 points pour l'ensemble), de - 3,1 points pour les **atteintes aux biens** à - 4,9 points pour les **infractions révélées par l'action des services**.

Au-delà de ces tendances générales, on peut noter une hausse du nombre de mesures pour certains types d'infractions en 2010. Les gardes à vue pour cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers, classés parmi les vols sans violences, augmentent de 11,9 %, soit + 1 025 mesures. S'agissant des vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public, classés parmi les vols avec violence, le nombre de mesures est en hausse de 15,1 % soit + 629 mesures. La hausse du nombre de mesures, pour ces deux items découle de l'évolution à la hausse du nombre

de mis en cause. Pour les vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public, cette hausse résulte d'une forte hausse du nombre de faits constatés en 2010 (+ 13 %). En matière de cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers, le nombre de faits constatés évolue peu (+ 0,7 %), c'est l'activité d'élucidation qui semble s'être renforcée (+ 13,7 % pour les faits élucidés).

S'agissant des **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, la forte hausse du nombre de gardes à vue observée de 2005 à 2009 (+ 39 % soit 34 999 mesures), est due à 63 % à l'évolution du nombre de mis en cause, le reste (soit 37 %) étant imputable à la hausse de la fréquence de recours à la garde à vue. Au sein de cet indicateur, les coups et violences volontaires non mortels sur mineurs de 15 ans et plus représentent 82 % de la hausse du nombre de gardes à vue de 2005 à 2009. De même, cet index contribue à 74 % de la baisse du nombre de mesures et à 79 % de la baisse du nombre de mis en cause en 2010, pour l'indicateur (- 8,7 % soit - 10 887 mesures).

6

Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France, à Paris et dans le Grand Paris en 2010

ILE DE FRANCE

En 2010, 146 484 faits d'**atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sur le territoire de l'Île-de-France. Ce nombre est en augmentation de 5,6 % par rapport à l'année précédente. Cette progression correspond à + 7 529 faits dont 91,3 % proviennent des 4 départements qui constituent le Grand Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne).

Le territoire du Grand Paris qui regroupe Paris et les trois départements de la petite couronne recense 97 771 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ce qui représente 66,7 % du total de l'Île-de-France. En matière d'unité territoriale, le Grand Paris est donc le premier par le volume des atteintes volontaires à l'intégrité physique qui y ont été enregistrées en 2010. Sur ce territoire, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation de 7,5 %, soit + 6 858 faits.

Le taux moyen d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est de 14 faits pour 1 000 habitants en Île-de-France. Seuls deux

départements dépassent cette valeur régionale. Le premier d'entre eux est la Seine-Saint-Denis qui enregistre un taux de 20,5 ‰ - il dépasse pour la première fois les 20 ‰ - dans un volume de faits qui continue d'augmenter dans ce département (+ 2 086 faits, soit + 7,2 %).

Après la légère hausse du nombre d'**atteintes aux biens** enregistrés en 2009 (+ 0,1 %), le total en 2010 se retourne à la baisse et diminue de - 2 198 faits, soit - 0,4 %, pour s'établir à 570 747 atteintes enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie.

La baisse du nombre d'atteintes aux biens est essentiellement alimentée par les départements de la grande couronne (- 4 %, soit - 8 588 faits) alors que la variation du nombre de faits enregistrés dans la petite couronne montre une stabilité de l'indicateur (- 0,1 %, soit - 276 faits). En revanche les atteintes aux biens sont en hausse à Paris : + 4,7 %, soit + 6 666 faits. Sur le territoire du Grand Paris qui représente 63,7 % du total de l'Île-de-France, soit 363 400 faits enregistrés en 2010, la hausse est de 1,8 %, soit + 6 410 faits.

Les taux d'atteintes aux biens observés dans chacune des unités territoriales de l'Île-de-

France mettent en exergue le taux de Paris qui, avec 66,9 atteintes aux biens pour 1 000 habitants, est le plus élevé quelle que soit l'agrégation territoriale d'Île-de-France.

En 2010 la baisse du nombre d'**infractions relevées par l'action des services** s'accroît nettement après la diminution enregistrée en 2009 (- 0,2 %). Avec 109 802 faits constatés en 2010, il s'agit d'une baisse de 4,9 % qui replace l'activité de police en Île-de-France pour les infractions relevées à son initiative à un niveau comparable à celui constaté en 2007.

Le premier territoire par l'ampleur de la diminution des infractions révélées par l'action des services est la petite couronne. Dans cet espace on compte 3 979 faits en moins en 2010, soit - 9,5 % pour un total de 37 941 infractions

Dans le Grand Paris, qui représente 65,1 %, du total des faits enregistrés en Île-de-France, soit 71 441 faits, la diminution du nombre de faits constatés pour les infractions révélées par l'action des services correspond à 4 754 infractions (- 6,2 %) et 84,3 % de l'ensemble de la baisse générale.

Le taux d'infractions révélées par l'action des services s'élève à 9,4 faits pour 1 000 habitants en Île-de-France. Quel que soit le territoire (département ou agrégat territorial), le taux le plus élevé est constaté à Paris. Il s'élève à 15,2‰. Hormis ce département, seule la Seine Saint-Denis enregistre un taux à deux chiffres : 10,7‰.

PARIS

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 9,3 %

Paris a enregistré 38 709 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010, soit une progression de 9,3 % correspondant à une hausse de 3 308 faits. Le taux pour 1 000 habitants s'établit désormais à 17,5, en progression de 3,8 points.

Le 10e arrondissement enregistre la plus forte hausse en nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 681 faits, soit + 35,9 %). Les enregistrements du nombre de ces atteintes progressent aussi dans des volumes importants dans trois arrondissements périphériques : 18e (+ 601 faits, soit + 21,9 %), 20e (+ 511 faits, soit

+ 20,2 %) et dans le 14e (+ 471, soit + 44,4%). Seuls deux arrondissements affichent une diminution du nombre d'enregistrements dans cet indicateur : le 1er arrondissement (- 171 faits, soit - 12,5 %) et le 13e (- 62 faits, soit - 3,1 %).

Dont violences physiques crapuleuses (+ 25,5 %)

Depuis l'année 2001 qui avait marqué un point culminant pour le nombre de violences physiques crapuleuses enregistrées à Paris (25 488 faits), cette forme de violences n'avait cessé de diminuer jusqu'en 2008. Cette dernière année marque un seuil (14 048 faits) à partir duquel les statistiques de ces violences ont commencé à remonter dès 2009 (+ 5,2 %), mais beaucoup plus significativement en 2010 : + 25,5 %, soit + 3 769 faits.

Parmi ces faits de violences, ce sont les vols violents sans arme contre les personnes³ qui augmentent le plus, passant de 12 958 en 2009 à 16 563 en 2010 (+ 27,8 %, soit + 3 605 faits).

En nombre, les progressions les plus fortes sont enregistrées par les 18e (+ 581 faits, soit + 49,3 %) et 20e arrondissements (+ 574 faits, soit + 50,8 %), seuls territoires à compter des augmentations supérieures à 500 faits. Les violences physiques crapuleuses sont en baisse dans le 1er (- 134 faits, soit - 19,1 %) et plus modestement dans le 13e arrondissement (- 9 faits, soit - 1 %).

Dont violences physiques non crapuleuses (- 2,4 %)

Le nombre de violences physiques non crapuleuses enregistrées à Paris est en baisse de 2,4 %, passant de 13 948 atteintes en 2009 à 13 617, soit - 331 faits. Au sein des deux index d'infractions quantitativement les plus importants, le nombre d'enregistrements à l'index des autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels diminue de 1,6 %, soit - 169 faits, celui des violences à dépositaires de l'autorité est également en baisse (- 7,3 %, soit - 213 faits).

Quatre arrondissements enregistrent une diminution du nombre d'enregistrements de faits de violences physiques non crapuleuses supérieure à 50 infractions. Il s'agit des 19e (- 134 faits, soit - 12,6 %), 17e (- 102 faits, soit - 11,8 %), 16e (- 80 faits, soit - 19,8 %), 1er (- 51 faits, soit - 10 %). À l'opposé, trois arrondissements enregistrent quant à eux des hausses supérieures à 50 faits. Il s'agit en premier lieu du 10e arrondissement (+ 213 faits, soit + 30 %), puis du 14e (+ 114 faits, soit + 22,2 %) et du 11e (+ 63 faits, soit + 9,3 %).

• • •(3) Cumul de l'index 25 (vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public) avec l'index 26 (vols violents sans arme contre d'autres victimes).

Dont menaces de violences (+ 0,1 %)

Le nombre de menaces de violences enregistrées à Paris est stable en 2010 : 5 260 (+ 4 faits soit + 0,1 %).

Le nombre de faits de menaces de violences évolue cependant différemment selon les arrondissements. Treize d'entre eux sont en hausse, sept sont en baisse. Le 19e affiche la plus forte baisse (- 203 faits, soit - 26,2 %) et le 14e arrondissement enregistre la plus forte hausse de menaces de violences que ce soit en nombre ou en pourcentage (+ 99 faits, soit + 52,7 %).

Dont violences sexuelles (- 9,5 %)

Au total, 1 283 faits de violences sexuelles ont été enregistrés à Paris en 2010. Ce nombre est en baisse de 9,5 %, soit - 134 faits. C'est la baisse des agressions et harcèlement sexuels qui produit la baisse de la catégorie des violences sexuelles enregistrées en 2010 à Paris : - 146 faits, soit - 16,4 %.

Sur le total des faits connus à Paris, la DSPAP a enregistré 1 282 faits, mais 40,2 % d'entre eux n'ont pas été rattachés à un arrondissement. Ce taux trop faible ne permet pas d'analyser la répartition de ces violences par arrondissement.

Les atteintes aux biens ont progressé de 4,7 %

Le nombre d'atteintes aux biens enregistrées à Paris a progressé pour la seconde année consécutive pour atteindre 147 865 faits, soit 6 666 atteintes supplémentaires en 2010 (+ 4,7 %). Le taux global s'établit à 66,9 faits pour 1 000 habitants, en progression de 2,5 points par rapport à 2009.

Les proportions des différentes catégories d'atteintes aux biens au sein de l'indicateur évoluent. La part des vols simples contre des particuliers augmente de 1,4 point (44,9 %) et celle des vols simples contre d'autres victimes diminue de 0,4 point (6,6 %). La part des vols avec violences augmente de 2 points (12,5 %). La proportion des cambriolages et entrées par ruse au sein de l'indicateur s'apprécie de 0,3 point (8,7 %). Enfin, les représentations des vols liés aux véhicules à moteur et des destructions et dégradations diminuent : - 0,6 point pour les vols liés aux véhicules à moteur (15,8 %), - 2,6 points pour les destructions et dégradations (11,5 %).

Les atteintes aux biens ont augmenté dans 15 arrondissements à Paris. On note des progressions quantitativement importantes dans

le 8e arrondissement (+ 1 829 faits, soit + 24,6 %) dans le 18e (+ 1 313 faits, soit + 14,7 %), dans le 9e (+ 907 faits, soit + 13,7 %) ou encore dans le 16e (+ 880 faits, soit + 10,1 %). Cinq arrondissements ont enregistré des baisses du nombre d'atteintes aux biens en 2010. Les plus fortes sont constatées dans le 12e (- 757 faits, soit - 10,5 %), dans le 19e (- 748 faits, soit - 6,8 %), dans le 15e (- 598 faits, soit - 6,6 %).

Dont vols simples (+ 6,3 %)

En matière de vols, le nombre d'enregistrements de vols simples progresse de 6,3 %, soit + 4 770 faits, celui des cambriolages de 7,9 %, soit + 939 faits (dont + 19,2 % pour les cambriolages d'habitations), les vols de 2 roues motorisés progressent de 2,6 % (+ 148 faits), les vols roulotte et d'accessoires automobiles augmentent de 1,8 % (+ 269 faits) et les vols par armes de 7,6 % (+ 128 faits). Les vols violents sans arme contre les personnes progressent de 27,8 % (+ 3 605 faits). Enfin, le nombre de vols avec violences enregistrés à Paris augmente de 25,3 %, soit + 3 772 faits.

Le nombre de vols d'automobiles est le seul à diminuer. Il passe de 2 812 automobiles déclarées volées à 2 564 en 2010, soit - 8,8 % (- 248 faits). La hausse de l'indicateur est donc alimentée par les vols, soit + 8 % (+ 9 652 faits), ce que ne compense pas la diminution des faits constatés de destructions et dégradations.

Dont cambriolages d'habitations (+ 19,2 %)

Tous cambriolages confondus, les faits enregistrés dans les arrondissements parisiens sont en hausse de 11,5 % (+ 1 314 faits). Le 8e arrondissement enregistre la plus forte hausse d'incidents en nombre et en pourcentage (+ 350 faits, soit + 72 %).

Parmi les cinq arrondissements qui enregistrent des baisses de cambriolages, seul le 15e enregistre une baisse quantitativement importante (- 145 faits, soit - 15,3 %).

Le nombre de cambriolages d'habitations⁴ à Paris est en augmentation de 19,2 % (+ 1 190 faits). Seize des vingt arrondissements parisiens affichent des hausses du nombre de cambriolages d'habitations enregistrés en 2010. L'arrondissement dans lequel l'augmentation est la plus forte est le 8e (+ 264 faits, + 148,3 %). Quatre arrondissements ont enregistré des baisses de cambriolages d'habitations en 2010 pour un total de - 233 faits. Cette diminution est notamment sensible dans le 15e arrondissement (- 126 faits, soit - 21,4 %) et dans le 6e (- 67 faits, soit - 32,2 %),

• • (4) Le nombre de cambriolages d'habitations représente le cumul des cambriolages d'habitations principales ainsi que les locaux d'habitations principales et les cambriolages de résidences secondaires (index 27 et 28 de l'état statistique 4001).

Dont vols d'automobiles (- 8,8 %)

Les vols d'automobiles enregistrés à Paris ont reculé en 2010 de 8,8 %, soit – 248 automobiles déclarées volées. La baisse du nombre de vols d'automobiles à Paris concerne 13 arrondissements. C'est dans le 19e arrondissement que le nombre de vols d'automobiles diminue le plus fortement avec un total de – 77 faits (-23,8 %). Sept arrondissements enregistrent des hausses de vol d'automobiles et surtout le 16e (+ 35 faits, soit + 10,7 %).

Les vols de 2 roues à moteur immatriculés ne concernent par définition qu'une partie des vols de 2 roues. Les vols de ces engins motorisés immatriculés ont progressé de 2,6 %, soit + 148 faits en 2010 pour atteindre un total de 5 895 faits.

Onze arrondissements affichent des hausses de vols de 2 roues plus ou moins importantes. La plus forte en nombre et en pourcentage est constatée dans le 17e arrondissement (+ 115 faits, soit + 29,1 %). Neuf arrondissements enregistrent des baisses et notamment le 13e avec – 74 faits (- 15,2 %).

Dont vols avec violences (+ 27,8 %)

Au sein de la catégorie des violences physiques crapuleuses, les vols violents commis sans arme⁵ représentent 89,3 % du total, soit 16 563 faits. C'est donc l'essentiel de ces violences qui ont pour but premier une acquisition frauduleuse, mais réalisée au moyen de la force ou de la contrainte. Le total enregistré en 2010 est en augmentation de 27,8 % (+ 3 605 faits), soit un pourcentage de progression supérieur à la catégorie des violences crapuleuses.

Ces vols sont en augmentation dans 18 arrondissements. Quatre arrondissements affichent des hausses quantitativement importantes, supérieures à 350 faits. La plus forte est constatée dans le 20e (+ 525 faits, soit + 48,8 %). Les diminutions de faits sont constatées pour l'essentiel dans le 1er qui enregistre – 118 faits, soit – 18,6 %.

Le nombre de vols où la présence d'une arme figure dans le passage à l'acte s'est élevé à 1 819 en 2010, en progression de 7,6 % (+ 128 faits). Ce sont donc les vols avec armes blanches qui font varier cette sous-catégorie des vols avec violences à la hausse : + 14,9 % (+ 181 faits) atteignant un total de 1 397. Les faits de vols à main armée enregistrés dans les index 15 à 19 (vols à main armée avec arme à feu réelle ou factice) sont en baisse ou stables.

- • (5) Vols avec violences contre des femmes sur la voie publique ou autres lieux publics et vols violents contre d'autres victimes.

La plus forte hausse de vols avec armes est constatée dans le 10e arrondissement où une progression de 342,9 % a été enregistrée (+ 192 faits). Trois autres arrondissements affichent un taux de hausse égal ou supérieur à 100 %. C'est le cas dans le 14e (+ 108 faits, soit + 245,5%), dans le 8e (+ 101 faits, soit + 198 %), dans le 18e (+ 97 faits, soit + 100 %). Six arrondissements enregistrent un nombre de faits de vols avec armes en baisse. La plus forte est constatée dans le 6e arrondissement (- 24 faits, soit – 52,2%).

Dont destructions et dégradations (- 15 %)

16 946 faits de destructions et dégradations ont été au total enregistrés à Paris en 2010. Ce nombre est en diminution de 15 % (- 2 986 faits). La baisse de la catégorie des destructions et dégradations est produite par la baisse des destructions et dégradations de véhicules privés (hors attentats et incendies) de - 1 750 faits, soit - 20,2 %, et les destructions et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés) : - 1 324 faits, soit – 14,2 %.

16 arrondissements enregistrent une diminution de ces faits. La plus importante est constatée dans le 19e arrondissement avec une chute de – 899 faits, soit – 38,8 % (plus forte baisse en pourcentage). Quatre arrondissements enregistrent des progressions de leur nombre d'enregistrements. Mais l'essentiel du total des faits en augmentation est produit par le 8e arrondissement : + 99,1 %, soit 660 faits supplémentaires en 2010.

Les infractions révélées par l'action des services ont diminué de 2,3 %

33 500 faits ont été enregistrés dans l'indicateur des infractions révélées par l'action des services en 2010. Ce total est en baisse de 2,3 % (- 775 faits).

La plus importante catégorie de cet indicateur est représentée par les faits enregistrés d'infractions à la législation sur les stupéfiants (40 % de l'indicateur, soit 13 887 faits en 2010). Cette catégorie est en augmentation (+ 838 faits, soit + 6,7 %).

Seconde catégorie en termes de volume de faits enregistrés, les infractions à la législation sur les étrangers sont en baisse à Paris en 2010 de 5,3 % (- 588 faits) pour s'établir à un total de 10 599 faits.

7

Éléments de mesure des violences au sein du couple

174 personnes, 146 femmes et 28 hommes, sont décédés en 2010, victimes de leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)⁶. L'année précédente, 165 faits avaient été recensés (140 femmes et 25 hommes), 184 en 2008 (157 femmes et 27 hommes) et 192 en 2007 (166 femmes et 26 hommes). Ces 174 atteintes mortelles sont constituées de 125 meurtres (105 femmes et 20 hommes), 36 assassinats (31 femmes et 5 hommes) et 13 faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (10 femmes et 3 hommes).

En 2010, 24,5 % des « homicides pour d'autres motifs » enregistrés au titre de l'index 3 de l'état 4001 correspondent à des homicides volontaires, meurtres et assassinats de conjoint(e) ou ex-conjoint(e), soit 161 sur un total de 657 faits enregistrés. En 2009, cette part était de 23,7 %.

Un peu moins de 10 % des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur conjoint(e) ou ex-conjoint(e) alimentent l'index 6 de l'état 4001, les « coups et blessures volontaires suivis de mort », soit 136 faits. En 2009, cette part s'élevait à 8 %.

65 victimes collatérales sont directement impliquées dans ces crimes entre conjoints : 6 enfants mineurs, 2 enfants majeurs et 2 proches ont été tués dans le même temps que le (ou la) conjoint(e) ou ex-conjoint(e) et 55 auteur(e)s se sont suicidés après l'acte commis. On compte encore 33 morts violentes parmi les couples « non officialisés » (amants, petits amis) ou rivaux. **Au total, 272 décès ont été recensés en 2010 qui sont imputables aux violences au sein de couples.**

...

(6) Afin de rendre plus fluide la lecture, les termes « conjoint(e), ex-conjoint(e) ou partenaire » seront le plus souvent seuls employés mais engloberont toutes les situations familiales expressément prévues par la loi comme circonstance aggravante et mises en place pour le recueil des données par les différentes institutions. Il s'agit de : concubin(e), ex-concubin(e), pacsé, ex-pacsé.

(7) Seule la gendarmerie nationale distingue le sexe masculin dans ses statistiques de violences exercées au sein du couple.

La catégorie des recels représente 11,2 % de l'indicateur à Paris. 3 744 faits y ont été enregistrés en 2010, soit une baisse de 11 % (- 461 faits).

Enfin, la dernière catégorie à approcher au moins 10 % au sein de l'indicateur est constituée pas les faits de ports d'armes prohibés. 3 254 faits ont été enregistrés dans cette catégorie qui affiche une baisse de 8,5 %, soit - 303 faits.

Douze arrondissements ont enregistré une hausse des infractions révélées par l'action des

services. La hausse la plus forte est constatée dans le 8e arrondissement (+ 382 faits, soit +20,7 %). Des augmentations supérieures à 200 faits sont également observées dans 2 arrondissements : le 10e (+ 272 faits, soit + 15,5 %), le 14e (+ 204 faits, 15,1 %). Les arrondissements en baisse sont au nombre de huit. La plus forte diminution d'enregistrement d'infractions révélées par l'action des services est constatée dans le 19e arrondissement (- 372 faits, soit - 18,1 %).

En 2010, 48 411 violences non mortelles sur des femmes au sein du couple ont été dénombrées par les unités de gendarmerie et les services de la sécurité publique, soit 29,5 % des 163 861 violences enregistrées dans l'index 7 « autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » de l'état 4001 (30,1 % en 2009). Et parmi les faits enregistrés par la gendarmerie nationale, 3 596 victimes sont des conjoints de sexe masculin majeurs⁷.

La Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) composée de Paris et, depuis le second semestre 2009 des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, a comptabilisé 8 365 procédures. Par ailleurs, une étude géostatistique récente de l'ONDRP, sur les 24 488 signalements d'usagers sur la main courante sur les territoires du Grand Paris pour différends entre époux et concubins en 2010, fait état de près de 30 % de mains courantes à Paris et de plus de 74 % pour les trois autres départements. Il y est estimé que 18 000 personnes, soit 1,4 % des 1 331 219 couples recensés par l'INSEE ont été victimes d'un différend entre époux ou concubins en 2010.

Les signalements d'usagers (femmes ou hommes) sur les mains courantes informatisées de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) et de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) sont au nombre de 106 719 en 2010, respectivement 82 231 et 24 719 signalements d'usagers enregistrés.

En 2010, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a reçu au « 3919 » 91 308

appels, traité 50 396 de ces appels dont 19 707 concernant une situation de violences entre conjoints (16 027 qu'elle a directement géré et 3 680 qui ont été orientés vers d'autres associations pour cause de saturation). 52 % des femmes se sont déclarées victimes de 3 formes de violences. Parmi les fiches renseignées, plus de 87 % font état de violences psychologiques,

79,6 % des violences physiques, plus de 74 % des violences verbales et 5,3 % des violences sexuelles. **79,4 % des enfants vivant dans le foyer ont été témoins des violences, plus de 17 % ont également été maltraités en même temps que la victime alors que 3,5 % n'ont pas été directement exposés mais connaissent l'existence de ces violences.**

Eléments de connaissance de la fraude aux documents et à l'identité en 2010

8

En 2010, 13 141 faits constatés de fraudes documentaires et à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie.

Tandis que les faits constatés sont en baisse sur la période récente, le nombre de personnes mises en cause a crû de 1,5 % entre 2009 et 2010 : 8632 personnes ont été mises en cause pour fraudes documentaires et à l'identité en 2010 contre 8 508 en 2009.

La baisse du nombre des faits constatés de l'index « faux documents d'identité » explique en grande partie la diminution du nombre total des faits constatés de fraudes documentaires et/ou identitaires.

En 2010, les services de la police aux frontières (PAF) ont réalisé près de 12 097 interceptions de documents frauduleux. Parmi ces saisies, les fonctionnaires de la PAF ont intercepté des documents d'identité de toutes nationalités, française et étrangères.

Ces documents recouvrent plusieurs natures de fraude : la plus fréquente est l'obtention frauduleuse (36 % de la fraude).

En 2010, 2 670 documents frauduleux français ont été saisis par la PAF. Parmi ces faux documents, On dénombre 1 142 titres de séjour, 216 visas, 651 cartes d'identité, 510 passeports et 151 permis de conduire. De 2005 à 2010, le nombre de signalements de personnes utilisant au moins deux identités a crû de 109,9 %, soit 52 761 faits supplémentaires en 5 ans.

Analyse et explication de la variation du taux d'homicide en Europe

9

Cette étude est la synthèse d'un mémoire de fin d'études dans laquelle l'auteur a, à l'aide d'un nouveau modèle d'analyse, cherché à savoir quels facteurs, quelles variables pouvaient avoir une influence sur le taux d'homicide en Europe. De nombreux chercheurs se sont intéressés à cette question. Les résultats de ces études suggèrent qu'il existe des facteurs démographiques, économiques, ou encore politiques pouvant avoir un impact sur le taux d'homicide des pays. Cependant, il est possible de constater que les facteurs mis en évidence par ces études sont uniquement des facteurs criminogènes de niveau macroscopique. Ils se situent à un niveau particulièrement éloigné du comportement individuel qui amène un homicide.

Le nouveau modèle d'analyse utilisé dans cette étude a la particularité d'intégrer des

variables explicatives de niveau proximal comme la consommation de drogue ou d'alcool, la présence de criminalité organisée, la corruption, le pourcentage de délits (cambriolage, ou encore agression) issus de sondage de victimisation, etc.

Ce modèle d'analyse intégrant de nouveaux facteurs criminogènes (de niveau proximal) explique 65 % de la variation du taux d'homicide en Europe, ce qui est plus qu'un modèle intégrant uniquement des facteurs de niveau macroscopique. Les résultats de ce travail de recherche suggèrent également que certains facteurs proximaux tels que la consommation d'alcool ou encore le pourcentage de cambriolage dans un pays ont un réel impact sur la variation du taux d'homicide.

Les réponses pénales

A/ L'activité judiciaire pénale

Le nombre d'affaires pénales traitées par les parquets a connu une baisse de 3,5 % par rapport à 2009. Parmi elles, les affaires poursuivables ont également diminué de 5,7 % et le taux de réponse pénale est en constante progression depuis 2006 où il est passé de 80,4 % à 88,4 % en 2010. Pour cette même année, le nombre d'affaires poursuivies par les parquets représente 51,6 % de la réponse pénale et 45,6 % des affaires poursuivables. La part des mineurs dans l'ensemble des affaires poursuivables en 2010 est en légère baisse de 0,2 point par rapport à 2009. A contrario, le taux de réponses pénales pour ces mêmes mineurs augmente chaque année depuis 2006. Il est en 2010 de 93,9 % soit un point de plus qu'en 2009 et 6,7 points de plus qu'en 2006.

En 2010, 36 500 personnes ont été mises en examen dans le cadre d'une instruction. 46 % de ces mis en examens ont été placée en détention provisoire et 64 % sous contrôle judiciaire. Cette même année, le nombre de jugements et d'arrêts rendus par les cours d'assises, tribunaux correctionnels et tribunaux de police a diminué respectivement de 4,1 %, de 1,7 % et de 3,3 % par rapport à 2009.

Le nombre de condamnations prononcées en 2009 pour crimes, délits, ou contraventions de 5^{ème} classe et inscrites au Casier judiciaire national sont au nombre de 631 963, en baisse de 1,3 % par rapport à 2008. La durée moyenne de la procédure, toutes condamnations incluses, est quant à elle stable, soit de 12,7 mois.

B/ Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire

En moyenne en 2010, environ 237 000 personnes étaient placées sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Sur 10 personnes, 7 étaient suivies en milieu ouvert et 3 étaient écrouées et suivies en milieu fermé. En six ans, le nombre de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire a augmenté de près de 28 % ce qui représente environ 50 000 personnes de plus. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du nombre de personnes suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert.

En six années, la population moyenne sous écrou a augmenté de 12 %, mais cette hausse n'a pas été régulière. En effet, relativement stable entre 2004 et 2006 (+ 1 %) après un épisode de forte croissance, la population écrouée a connu une nouvelle période de hausse entre 2006 et 2008 (+ 9 %). Les années 2009 et 2010 se caractérisent par un ralentissement du rythme de croissance de la population (+ 2 % en 2010 par rapport à 2008). Cette faible croissance s'explique par la baisse de la population détenue (- 1 %) alors que la population écrouée non hébergée (Placements sous surveillance électronique et placements à l'extérieur sans hébergement) a continué de croître de manière importante (+ 68 %). En moyenne en 2010, 91 % des écroués étaient détenus contre 95 % en 2008. La hausse de la population écrouée depuis 2004, est principalement liée à l'évolution de la population condamnée (+ 33 %), le nombre de personnes en détention provisoire ayant en effet fortement diminué sur la période (- 26 %). Depuis 2009, le rythme de croissance du nombre moyen de condamnés écroués ralentit (+ 4 % en moyenne entre 2008 et 2009 et + 1 % entre 2009 et 2010).

La hausse de la population écrouée avant 2007 est liée à une augmentation des entrées en détention principalement pour la mise à exécution de condamnations à de très courtes peines (+ 48 % des entrants condamnés à moins de 6 mois entre 2004 et 2007) alors que les durées moyennes sous écrou demeurent relativement stables. Depuis 2007, l'allongement des durées moyennes de détention, sous l'effet de l'entrée en vigueur de la loi du 10 août 2007 (relative à la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs en matière correctionnelle) qui instaure des peines planchers pour les récidivistes, est combiné à une diminution significative du nombre d'entrées (- 8 % entre 2007 et 2010). Depuis 2007, la tendance est à une forte augmentation des condamnés écroués pour des peines de 1 à moins de 3 ans (+ 49 %) : ils représentent désormais 28 %.

C/ Les décès sous écrou en 2010

En 2010, 263 décès sous écrou ont été recensés par l'Administration pénitentiaire, toutes causes confondues, pour une population moyenne de 66 532 personnes sous écrou, soit un taux de

mortalité de 4 pour 1 000. Sur ces 263 décès, on compte 138 décès naturels, 121 suicides (109 en détention et 12 hors détention) et 4 homicides en détention. Avec une valeur de 18 pour 10 000 observée en 2008, 2009 comme en 2010, le taux de suicides sous écrou est un des plus élevé de l'Union européenne. Le risque suicidaire est près de trois fois plus élevé pour les prévenus que pour les condamnés. Environ 15 % des suicides ont lieu dans les dix premiers jours d'écrou, deux tiers des détenus se suicident au delà des trois premiers mois passés sous écrou.

D/ Les sanctions pénales prononcées en 2009

L'analyse repose, exclusivement, sur la statistique issue du casier judiciaire produite sous l'autorité du Secrétariat général du Ministère de la Justice⁸. Les sanctions inscrites au casier judiciaire sont les condamnations pour crimes, délits et contraventions de 5^{ème} classe. Les statistiques issues du casier permettent de décrire les infractions sanctionnées par les juridictions, les procédures de jugement, la nature et le quantum des peines prononcées, les caractéristiques démographiques des personnes sanctionnées (sexe, âge à la condamnation, nationalité). Les dernières données publiées portent sur l'année 2009⁹. Pour cette période, on compte 631 963 condamnations prononcées, inscrites au casier judiciaire (France entière).

Certaines condamnations sanctionnent plusieurs infractions. Dans le cas d'infractions

multiples, le traitement statistique du casier judiciaire prend en compte au maximum quatre infractions : infraction principale, infractions de rang 2, 3 et 4. En 2009, on compte 447 228 condamnations liées à une seule infraction (soit 71 % des condamnations).

Globalement le nombre d'infractions sanctionnées s'élève à 952 682, soit en moyenne 1,5 infractions par condamnation : 447 228 infractions uniques, 184 735 infractions principales / infractions multiples (447 228 + 184 735 = 631 963, soit le nombre de condamnations) et 320 719 infractions associées de rang 2, 3 ou 4.

Enfin certaines condamnations peuvent comporter plusieurs peines. En 2009, on compte 895 133 peines, soit en moyenne 1,4 peines par condamnation.

L'évolution des sanctions pénales prononcées par les juridictions de jugement de 2000 à 2009 se distingue très nettement en matière de crimes et de délits. On a, d'une part une stabilité remarquable pour les meurtres et les viols et un schéma en deux phases pour les délits étudiés avec des nuances: d'abord une sévérité accrue et retour du balancier à partir de 2004. Assiston à partir de 2007 à une nouvelle inversion de tendance du fait de l'application de la loi du 10 août 2007 (lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs et introduisant les peines planchers)? C'est bien ce qui semble être le cas pour les coups et blessures volontaires avec ITT inférieure ou égale à 8 jours, avec circonstances aggravantes et le vol simple.

Les phénomènes criminels traités par la douane en 2010

11

En 2010, les services douaniers ont intercepté 36,1 tonnes de drogues diverses. Ces prises sont le résultat cumulé de 13 091 constatations, qui ont conduit à l'interpellation de 13 569 personnes. Cela représente, en volume, une diminution de 23 % par rapport aux résultats 2009 ; cependant, la valeur globale de l'ensemble des produits stupéfiants saisis reste quant à elle stable par rapport à 2009 (-0,3 %).

Le nombre de constatations d'infractions en matière de cigarettes et de tabac a diminué entre 2009 et 2010. Il est passé de 14 034 en

2009 à 12 324 en 2010. Mais si le nombre de constatations diminue, le volume de produits de tabac (en tonnes) saisi augmente de 31 %, passant de 263,88 tonnes en 2009 à 346,75 en 2010.

Les services douaniers ont également procédé à la constatation de 18 456 infractions en matière de contrefaçon, cela a abouti à la saisie de 6,2 millions d'articles pour une valeur de plus de 421 millions d'euros. Le nombre de constatations pour ce type d'infraction est stable par rapport à 2009 (-0,3 %).

• • (8) Sous-direction de la Statistique et des Etudes.

(9) Timbart Odile, « Les condamnations. Provisoires, Année 2009 », Ministère de la Justice et des Libertés, Secrétariat général, Service support et moyens du ministère, Sous-direction de la statistique et des études, février 2011, 254 p.

12

Les infractions au Code de la consommation et au droit de la concurrence en 2010

En 2010, les enquêteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont visité 160 094 établissements, soit 6 562 de moins qu'en 2009 (164 951 établissements visités).

La DGCCRF affiche près de 871 219 actions de contrôles effectuées en 2010 lors des visites d'entreprises. On constate donc une baisse du nombre de contrôles entre 2009 et 2010,

puisque plus de 901 000 contrôles avaient été effectués en 2009.

Parmi les suites des actions de contrôle effectuées par les agents de la DGCCRF en 2010, tous secteurs confondus, on dénombre 67 179 rappels à la réglementation, 68 011 notifications d'information réglementaires, 13 476 infractions relevées par procès-verbaux et 11 020 mesures de police administrative.

13

Les infractions fiscales en 2010

En 2010, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) a effectué 51 572 contrôles fiscaux contre 51 615 en 2009 (soit - 0,1 %) portants soit sur la comptabilité des entreprises (92,5 % des contrôles), soit sur la situation fiscale des contribuables (7,5 % des contrôles). 3 883 contrôles ont porté sur l'examen de situations fiscales personnelles.

Sur l'ensemble de ces contrôles, plus de 21 % ont donné lieu à l'application de pénalités

pour manquement délibéré ou manœuvres frauduleuses. Ce sont ainsi 10 966 cas de fraude qui ont été constatés par les services fiscaux en 2010, soit une hausse de 12,9 % par rapport à 2009 (+ 553 faits). Cette hausse met un terme à la baisse observée entre 2007 et 2009 durant laquelle le nombre d'opérations donnant lieu à des pénalités était passé de 12 215 à 9 713. En 2010, le nombre de cas de fraude est quasiment le même qu'en 2005 (soit 11 036).

3 2

14

Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2010

En 2010, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) recense, en métropole, 458 vols ou tentatives de vols de coffres bancaires, -19,2 % par rapport à 2009 (567 faits). Plus des trois-quarts des atteintes aux coffres bancaires restent à l'état de tentative. Le Gard, l'Aisne, la Marne, la Somme et l'Isère sont les départements les plus affectés. A l'inverse, les arrachements ou tentatives d'arrachements de distributeurs automatiques de billets de

banque (DAB) portés à la connaissance de l'OCLDI sont en hausse de plus de 7 %, soit 208 faits contre 194 en 2009. Plus de 80 % des faits sont des tentatives. Les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de la Seine-Saint-Denis ou de la Seine-et-Marne sont particulièrement visés en 2010. L'année 2010 est marquée par l'utilisation d'explosifs dans les arrachements de DAB : 27 faits sont dénombrés par l'OCLDI (13 en 2009, 5 en 2008).

15

Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2010

1 276 vols de fret commis ou tentés sont portés à la connaissance de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2010, soit une baisse de près de 22 % par rapport à l'année précédente (1 630 faits recensés).

La cible privilégiée des malfaiteurs en quête de fret est le véhicule de transport de marchandises (74,5 %). De même, les faits se déroulent principalement lors du transport des marchandises (72,4 %) et tandis que le véhicule

est stationné sur une aire du réseau routier (42%).

En 2010, les secteurs « alimentation/boissons » et « construction/industriel/automobile » représentent chacun plus de 15% du fret dérobé

tandis que celui de la téléphonie perd 11 points en un an, passant de 12 % à 1,2 % des faits recensés. Le préjudice total estimé par l'OCLDI, au vu des informations collectées, s'élève à plus de 28 090 000 Euros.

Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2010 par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques

16

En 2010, les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et ceux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ont relevé 68 903 infractions au droit de l'environnement, soit une hausse de 8,6 % par rapport à l'année 2009 (+ 5 481 infractions). En 2009, 63 422 infractions de ce type avaient été constatées. Globalement, de 2006 à 2010, on constate une hausse de 19,9 % du nombre infractions constatées (57 470 infractions en 2006).

Sur les 68 903 infractions constatées, 50 054 l'ont été par la gendarmerie (72,6 %), 14 479 par l'ONCFS (21,0 %) et 4 370 par l'ONEMA (6,3 %).

Entre 2009 et 2010, les infractions relevées pour non-respect des règles administratives et/ou préventives connaissent une hausse de 27,5 %. Le non-respect des mesures collectives obligatoires de prophylaxie des maladies animales est l'infraction la plus relevée (7 379 infractions). Vient en deuxième position le non-respect d'un arrêté prescrivant des mesures

pour prévenir, enrayer ou éteindre une maladie animale réputée contagieuse (1 436 infractions).

Parallèlement, on constate également une hausse de 7,4 % du nombre d'infractions constatées pour nuisances sonores ou visuelles. Au sein de cette catégorie, seules les nuisances visuelles connaissent une hausse importante (+ 32,7 %) avec 4 148 faits constatés en 2010 contre 3 127 en 2009.

Les infractions relatives à la protection de la faune et de la flore accusent une baisse de 2,9 %. Parmi ces atteintes, les infractions en matière de chasse sont les plus représentées avec 8 403 infractions soit 51,7 % du nombre total d'infractions de cette catégorie (protection de la faune et de la flore).

Les atteintes aux milieux affichent de nouveau une baisse de - 6,8 %, soit 824 faits constatés en moins. Au sein de cette famille d'infractions, les infractions les plus représentées sont celles relatives aux dépôts d'ordures (6 938 infractions, soit 61,2 % des atteintes aux milieux)

33

Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2010

17

En 2010, 1 046 151 déclarations sont enregistrées par la police nationale au sein de la main courante informatisée (MCI). Par rapport à 2009, le nombre de mains courantes diminue de 1,6 %, soit 17 457 déclarations de moins.

Près de la moitié des déclarations de la MCI concernent des différends (518 056 déclarations en 2010), avec près d'un tiers des différends à caractère familial (334 765 déclarations). Le nombre de déclarations de cette catégorie diminue de 2,1 % par rapport à 2010. Cette baisse

explique l'essentiel de la variation du nombre total de déclarations.

Un quart des mains courantes enregistrées sont relatives à des crimes ou délits, soit environ 273 000 déclarations. Parmi elles sont dénombrées 122 429 déclarations d'atteintes aux personnes et 71 017 atteintes aux biens. Entre 2009 et 2010, les déclarations d'atteintes aux biens comme celles d'atteintes aux personnes sont en baisse, respectivement de - 4,3 % et - 2,4 %.

Les signalements d'usagers sur la main courante informatisée de la préfecture de Police en 2010

70 627 déclarations d'usagers sur main courante ont été enregistrées à Paris en 2010. Ce nombre est **en baisse de 8,5 % par rapport à l'année 2009, soit - 6 554 déclarations. Le taux moyen global sur Paris s'établit à 31,9 mains courantes pour 1 000 habitants¹⁰** soit une baisse de 3 points de taux (à population constante) par rapport à l'année précédente.

La baisse du nombre de **déclarations d'usagers** enregistrées est en premier lieu alimentée par la rubrique des Crimes et délits (- 4 002 déclarations d'usagers, soit - 14 %), puis par la rubrique des Différends (- 2 329 déclarations d'usagers, soit - 6,9 %) et la rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public (- 305 déclarations d'usagers, soit - 3,4 %). Dans 8 rubriques, les diminutions du nombre de déclarations d'usagers sont peu importantes et notamment les Alertes à la bombe (- 2 déclarations), les signalements de Malades (- 5 déclarations), les mains courantes pour des signalements de Suicides et tentatives (- 8 déclarations).

Les rubriques en hausse de déclarations sont dans des volumes modestes. Il s'agit des mains courantes déclarées pour des Incendies (+ 37 déclarations d'usagers), des Découvertes de cadavres (+ 28 déclarations d'usagers), des Accidents du travail (+ 3 déclarations d'usagers), des Alarmes dans des locaux privés (+ 3 déclarations), des Explosions et des Alarmes dans des établissements publics (+ 1 déclaration). Seule l'évolution de la rubrique des Obets perdus/ trouvés intervient dans un volume plus représentatif : + 239 déclarations.

Géographiquement, dix sept arrondissements sur les vingt que compte la capitale affichent une baisse du nombre de déclarations (tableau 2) et notamment deux arrondissements centraux : le 8e (- 1 279 déclarations, soit - 25,6 %), le 1er (- 1 189 déclarations, soit - 29,1 %). On observe en revanche plusieurs augmentations des signalements mais dans des pourcentages et des volumes relativement faibles. Elle est de + 5,5 % (+ 96 déclarations) dans le 7e, de + 2,3 % (+ 102 déclarations) dans le 10e et de + 1,6 % dans le 20e (+ 79 déclarations).

Les évolutions en volume des trois principales rubriques (Différends, Crimes et délits, Nuisances et troubles de l'ordre public) dans

les arrondissements parisiens divergent selon les territoires.

Les signalements de Différends baissent le plus fortement dans le 16e arrondissement (- 471, soit - 17,7 %), dans le 18e (- 376, soit - 13 %), dans le 19e (- 352, soit - 12 %), dans le 15e (- 254, soit - 10,1 %) et dans le 11e (- 218, soit - 10,4 %). Dix sept arrondissements enregistrent une diminution du nombre de déclarations d'usagers dans cette rubrique pour un total de - 2 591 signalements. En pourcentage, la baisse la plus forte est enregistrée dans le 3e arrondissement (-18,6 %, soit - 122 déclarations). Trois arrondissements affichent des hausses de déclarations d'usagers et totalisent + 161 signalements. Le 7e arrondissement enregistre la plus forte à la fois en nombre (+ 99 déclarations) et en pourcentage (+ 15,6 %).

La baisse des déclarations d'usagers pour des Crimes et délits est particulièrement forte dans le 8e arrondissement (- 997 déclarations, soit - 37,2 %), dans le 1er (- 831 déclarations, soit - 32,9%), dans le 2e (- 467 déclarations, soit - 52,9%) et dans le 5e (- 415 déclarations, soit - 41,3 %). Au total, 15 arrondissements totalisent une baisse de - 4 557 déclarations d'usagers pour des événements de Crimes ou délits (tableau 3). Cinq arrondissements enregistrent des hausses de déclarations d'usagers, soit un total de + 187 mains courantes dans cette rubrique. La plus forte hausse à la fois en volume et en pourcentage est observée dans le 12e arrondissement (+ 104 déclarations, soit + 12,2 %).

Les déclarations d'usagers dans la rubrique des Nuisances et troubles de l'ordre public diminuent dans 11 arrondissements totalisant 624 signalements en moins (tableau 3). Les déclarations diminuent particulièrement dans deux arrondissements : le 17e (- 170 déclarations, soit - 23 %), et le 12e (- 131 déclarations, soit - 16,2 %). En pourcentage, la baisse est la plus prononcée dans le 1er arrondissement (- 28 %, soit - 82 faits). Les hausses observées dans neuf arrondissements totalisent 277 déclarations d'usagers et ne renversent pas la tendance de cette rubrique. La plus forte hausse est enregistrée par le 20e arrondissement (+ 109 déclarations, soit + 29,4 %). Ce dernier arrondissement affiche la hausse la plus forte à la fois en volume et en pourcentage. Cinq autres

• • •(10) Population légale municipale au 1er janvier 2011, Insee.

arrondissements enregistrent une hausse des déclarations d'usagers pour de Nuisances et troubles de l'ordre public mais dans de faibles volumes mis à part le 12e arrondissement (+104 déclarations, soit + 12,2 %), plus forte augmentation en volume et en pourcentage.

Dans la **rubrique des Différends**, les déclarations d'usagers relatives à des Différends au sein de la famille restent majoritaires, mais leur nombre diminue de 4,7 %. 31 554 signalements d'usagers relatifs à des Différends ont été enregistrés à Paris en 2010. Ce total baisse de 6,9 %, soit - 2 329 déclarations d'usagers. Le taux moyen s'établit à 14,3 déclarations pour 1 000 habitants.

52,6 % d'entre elles concernent des signalements d'évènements liés à la famille (16 611 déclarations), dont 6 140 déclarations de Différends entre époux ou concubins (19,5 % du total des Différends), 5 149 déclarations de Différends au sujet de la garde des enfants (16,3 % du total des Différends), 2 878 déclarations de Différends familiaux (9,1 % du total des Différends), 2 444 déclarations d'abandon du domicile familial (7,7 % du total des Différends).

Dans ces catégories, les déclarations d'usagers sont en baisse de - 8 % pour les Différends familiaux (- 249 déclarations), - 4 % pour les Différends entre époux ou concubins (- 257 déclarations), - 1,5 % pour les Différends au sujet de la garde des enfants (- 77 déclarations), - 9,1 % pour les signalements d'abandon du domicile familial (- 245 déclarations).

Dans la rubrique des **Crimes et délits**, la catégorie des Violences est devenue la première par le volume en 2010. 24 678 déclarations d'usagers relatives à des Crimes et délits ont été enregistrées en 2010 à Paris. Ce total est en baisse de 14 % (- 4 002 déclarations) par rapport à l'année précédente (tableau 8). Les déclarations d'usagers pour des infractions à la législation sur les stupéfiants alimentent pour 63,1 % cette baisse (- 2 526 déclarations). Pour les plus importantes, la catégorie des Autres crimes ou délits y contribue pour 21,2 % (soit - 850 déclarations), et celle des Violences pour 10,5 % (- 461 déclarations).

Les hausses de déclarations relevées dans seulement 4 catégories sur les 13 sont marginales. On compte + 128 déclarations de Ventes à la sauvette, + 11 déclarations pour des Infractions à la législation sur les professions réglementées, + 5 déclarations relatives à des Infractions à la législation sur le travail et enfin + 4 déclarations pour des CEA-CEI.

Des taux élevés pour 1 000 habitants sont observés dans des arrondissements situés non loin du centre de la capitale et notamment les 8e (43,5 ‰), 9e (23 ‰), 6e (22,6 ‰). Dans l'espace central de Paris, le 5e arrondissement proche du 1er enregistre cependant un taux très inférieur au taux moyen : 9,5 ‰. Le 15e arrondissement est le territoire qui enregistre le plus faible taux de signalements de Crimes ou délits : 3,8 ‰.

Les 1er et 3e arrondissements enregistrent les taux les plus élevés de signalements de **Nuisances et troubles à l'ordre public**. 8 571 mains courantes pour des nuisances et troubles de l'ordre public ont été enregistrées à Paris en 2010, soit un total en diminution de 3,4 % (- 305 déclarations). Le taux moyen s'établit à 3,9 ‰. La rubrique est composée de 26 catégories dont seules 6 sont quantitativement significatives (graphique 10) : Perturbateurs et indésirables (2 565 déclarations, soit 29,9 % du total), Nuisances diverses (1 994 déclarations, soit 23,3 % du total), Tapages nocturnes (1 893 déclarations, soit 22,1 % du total), Troubles de voisinage (892 déclarations, soit 10,4 %), Individus ou véhicules suspects (513 déclarations, soit 6 % du total) et les Tapages diurnes (302 déclarations, soit 3,5 % du total).

Hormis les signalements de tapages diurnes qui augmentent de 8,6 % mais dans un faible volume de + 24 déclarations et les déclarations d'infractions aux stationnements avec verbalisations qui progressent dans un fort pourcentage de 231,3 % mais dans un volume modeste (+ 37 déclarations), les 24 autres catégories sont stables ou en baisse par rapport à 2009. Les signalements d'usagers pour des présences de Perturbateurs ou indésirables diminuent de 13 déclarations (- 0,5 %), les signalements de Nuisances diverses baissent de 175 déclarations (- 8,1 %), les signalements de Tapages nocturnes diminuent de 142 déclarations (- 7 %), les mains courantes pour des Troubles de voisinage diminuent de 40 déclarations (- 4,3 %), le nombre de signalements d'Individus ou véhicules suspects augmente de 2 déclarations (513 déclarations).

La géographie des taux de Nuisances et troubles de l'ordre public montre une surexposition des quatre arrondissements du cœur de Paris, soit les 1er (9,3 ‰), 3e (6,7 ‰), 2e (5 ‰) et 4e (4,2 ‰). Mais les taux élevés affectent aussi trois arrondissements limitrophes au nord de cet espace, soit les 8e (4,9 ‰), 9e (4,3 ‰), 10e (4 ‰) ainsi que le 12e dont le taux est immédiatement supérieur à la moyenne (3,9 ‰) et auquel au pourrait joindre le 5e pile sur la moyenne (3,8 ‰).

Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2010¹¹

19

En 2010, les militaires de la Gendarmerie nationale ont relevé dans leur zone de compétence¹² **44 040 contraventions pour des faits de violences volontaires**. Il s'agissait de violences n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail (contravention pénale de 4e classe) ou une incapacité totale de travail n'excédant pas 8 jours (contravention pénale de 5e classe), à la condition que ces violences ne soient pas accompagnées de circonstances aggravantes tenant à la qualité de la victime ou de l'auteur, voire aux conditions dans lesquelles elles ont été exercées. Ces deux infractions représentent à elles seules 89,2 % du volume total des contraventions pénales (de la 3e classe à la 5e classe) constatées par la Gendarmerie nationale pour violences, menaces de violences, et aide ou assistance à violences.

En moyenne, 459 faits de violences contraventionnelles ont été constatés par département (469 faits en moyenne en 2009).

Le nombre de faits de violences contraventionnelles enregistrés par la Gendarmerie nationale a sensiblement diminué de - 1,3 % en 2010.

Depuis 2007, le département pour lequel les violences contraventionnelles ont été les moins constatées est celui de la Lozère, avec approximativement 70 faits par an (72 faits en 2010, 73 en 2009 et 2008 et 68 en 2007). À l'opposé, c'est à La Réunion que le nombre de faits enregistrés est le plus élevé, avec 1 416 faits constatés en 2010 (1 227 faits en 2009). Le département de l'Hérault, pour lequel avait été constaté le nombre le plus élevé de faits de violences contraventionnelles en 2009 (1 349 faits) se situe à la troisième place en 2010 avec 1 236 faits constatés.

La baisse du taux de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants en zone gendarmerie, amorcée en 2007, se confirme avec pour 2010 un taux de 13,9 (14,3 en 2009). Au niveau départemental, on constate que le taux de violences contraventionnelles pour 10 000 habitants en Guyane est 4,4 fois supérieur à celui de l'Aveyron. Globalement, la partie ouest de l'hexagone apparaît comme moins exposée que celle de l'est. Les régions les plus exposées sont les départements d'Outre-mer, et la façade méditerranéenne.

En 2010, alors que les violences contraventionnelles accusent encore une baisse (- 596 faits constatés), on constate également une diminution toute aussi légère des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (- 214 faits constatés). Globalement, depuis 2005, l'écart entre le nombre de faits constatés pour violences contraventionnelles et le nombre de faits constatés pour « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » n'a cessé de croître. Ainsi, de 2007 à 2009, l'écart est passé de 8 105 faits en 2007, à 13 933 faits en 2008, à 15 661 faits en 2009 et à 16 343 en 2010. En 2009 et concernant l'index 7 de l'état 4001, on constatait que le phénomène de hausse observé depuis 2005 tendait à se ralentir. Entre 2005 et 2006, l'augmentation des « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » était de 12,2 % (+ 5 383 faits) ; entre 2006 et 2007, elle était de 9,7 % (+ 4 797 faits), entre 2007 et 2008, elle était de 8,4 % (+ 4 597 faits). Entre 2008 et 2009, la hausse était de 2,6 % soit une augmentation de 1 531 faits. En 2010, l'évolution de l'index 7 est à la baisse avec - 214 faits constatés (- 0,4 %).

- • (11) Rappel : L'état 4001 ne regroupe que les faits qualifiés crimes et délits. Il ne comptabilise donc pas les contraventions des cinq classes dont les contraventions pour infractions au code de la route ou encore les contraventions pour violences légères sans ITT (C/4), les violences légères avec ITT < 8 jours (C/5), des menaces de violences (C/3), des destructions ou dégradations légères (C/5), etc. Actuellement, il n'existe pas de système centralisé et général permettant de dénombrer l'ensemble des contraventions dressées sur le territoire national par nature d'infraction ou par classe de contravention. Seule la gendarmerie nationale est en mesure de fournir, par classe, et pour certaines infractions, le nombre de contraventions qu'elle dresse mensuellement.

(12) Soit approximativement 95 % du territoire national et 50 % de la population.

Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2010-2011

Pour la saison 2010-2011, la Fédération Française de Football (FFF) comptait 1 962 821 licenciés, 16 040 clubs, et a organisé un peu plus de 1 000 000 de matches (amateurs et professionnels).

Selon la base de données¹³ de l'Observatoire des comportements de la FFF, sur 1 000 rencontres de football amateur disputées durant la saison 2010-2011, un peu moins de 18 matches ont été entachés d'au moins un incident. Ce chiffre est relativement stable par rapport à la saison précédente (un peu plus de 17 matches avaient été entachés d'au moins un incident pour 1 000 joués durant la saison 2009-2010).

Lors de la saison 2010-2011, 14,3 % des matches officiels à incident(s) net(s) ont été troublés par des incidents multiples.

Parmi les matches officiels à incident(s) net(s) retenus, on recense **0,7 % de matches entachés d'incidents à caractère raciste**.

L'agression verbale est toujours la plus fréquente lors des matches à incident(s). En 2010-2011, tout comme la saison précédente, 49,1 % des matches officiels à incident(s) net(s)¹⁴

retenus se caractérisent par une agression verbale, tandis que 46,0 % se caractérisent par une agression physique (46,6 % la saison précédente).

83 % des matches à incident(s) sont des matches opposant des joueurs ou joueuses majeurs. Durant la saison 2010-2011, 10 674 matches à incident(s) ont été signalés comme étant des matches opposant des adultes masculins (82,4 % en 2009-2010). Quant à la part des mineurs, elle n'est pas non plus négligeable puisqu'elle représente 15,9 % des matches à incident(s) contre 17,5 % en 2009-2010.

Pour 1 000 matches de football couverts par l'Observatoire des comportements, en 2010-2011, il y a eu 18,1 victimes. En 2009-2010, ce taux était de 17,6 victimes pour 1 000 matches). En 2008-2009, 2007-2008 et 2006-2007, il était respectivement de 18, 20 et 15 victimes pour 1 000 matches couverts par l'Observatoire. Le nombre total de victimes est passé de 12 039 en 2009-2010 à 12 868 en 2010-2011, soit une hausse de 6,9 %.

Les atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités

Le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités subissent chaque année différents types d'infractions. Depuis 2007, le nombre de vols à main armée se stabilise autour de 200 faits. En 2010 le groupe en a subi 198, soit 10 de moins qu'en 2009 (-4,8%). Cette même année, le taux d'échec concernant ce type d'infraction s'est amélioré de plus de 30 % par rapport à 2009.

En 2010, les cambriolages ont été moins nombreux qu'en 2009 (-12%). Le nombre d'attaques à l'explosif des distributeurs automatiques de billets baisse notamment de 8 % par rapport à 2009.

D'autres délits ou actes de vandalisme sont en hausse entre 2009 et 2010. Les incendies volontaires progressent notamment de plus de 13 % (ils concernent principalement les boîtes aux lettres). Quant aux incivilités (comprenant agressions verbales et/ou physiques), elles augmentent chaque année depuis 2007. En 2010, elles progressent encore de plus de 24 % par rapport en 2009. Comme en 2009, les départements ayant déclaré le plus d'incivilités sont Paris, le Rhône, l'Hérault, le Nord et les Bouches-du-Rhône.

• • • (13) Données arrêtées au 19 juillet 2010.

(14) Le nombre de matches à incident(s) net correspond au nombre de matches à incident(s) après traitement (« nettoyage ») de la base de données (voir le paragraphe « constitution de l'échantillon »). Voir la partie « méthodologie » à la fin de l'article. Pour de plus ample informations, voir également l'article thématique publié dans le rapport annuel de l'OND 2008 et la partie « développement » insérée dans le Grand Angle n° 18, consacré à ce phénomène, et publié en juillet 2009.

(15) Football en salle.

22

Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le « 17 » à Paris en 2011

En 2010, 4 049 appels au « 17-Police secours » ont été enregistrés sous le motif « femme battue », soit 1,8 % des 224 300 appels urgents ayant conduit à une intervention des forces de l'ordre. Les appels pour ce motif ont augmenté de près de 18 % en une année quant ils accusaient une baisse de 7,7 % l'année précédente (3 434 appels en 2009 contre 3 719 en 2008).

1 704 des 4 049 appels ont été reçus pendant les vacances de nuit, soit 42 % du total des appels « femme battue », comme en 2009.

La part totale des appels ayant trait à des violences dans le couple ne dépasse pas les 2 % des appels dits « urgents » depuis des années quand bien même pourraient être

comptabilisés les quelques appels de cette nature qui auraient été enregistrés dans des motifs autres comme les différends familiaux ou les bagarres familiales. A titre de comparaison, Le plus gros volume d'appels concerne les « tapages » avec 12,3 % des appels en 2010 (27 546). Les motifs « différend familial », « bagarre familiale » ou « différend » représentent respectivement 3,7 %, 1,2 % et 7,2 % des appels urgents reçus.

Le « 17 » a reçu, au total, plus de 533 600 appels en 2010 (528 210 en 2009). 42 % étaient des appels urgents mais 58 % (plus de 309 300) n'étaient pas du ressort du « 17 » ou parasitaient la plateforme.

23

Les stupéfiants appréhendés par la Direction générale des douanes et droits indirects en 2010

Les infractions douanières et pénales sur les stupéfiants « s'assemblent », mais ne se ressemblent pas. La douane contrôle le respect d'une obligation déclarative ou justificative portant sur des flux de marchandises particulières et demande l'application d'une sanction fiscale nonobstant des suites judiciaires possibles en cas d'infraction. Même si entre 2004 et 2010 le nombre de constatations douanières sur les stupéfiants décline (- 39,3 %) et que les quantités appréhendées diminuent (- 55,3 %),

les valeurs des produits saisis sont en hausse de 7 % sur la même période, malgré une légère baisse entre 2009 et 2010 (- 0,2 %). Les saisies de cocaïne, de méthamphétamines, d'extasie, et de LSD augmentent alors que celles d'héroïne, de cannabis et de khat diminuent. Notons l'apparition de nouvelles drogues comme la méphédrone qui a été classée par le ministère de la Santé comme étant un produit stupéfiant en juin 2010. Le service des douanes a indiqué en avoir saisi 77 kg en 2010.

24

Les contrefaçons appréhendées par la Direction générale des douanes et droits indirects en 2010

Cette fiche technique est une synthèse du Focus numéro 6 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) portant sur « La contrefaçon en France : éléments de mesure et d'analyse du phénomène », de juin 2011.

En 2009, 18 520 infractions douanières relatives à la contrefaçon sont relevées par les autorités douanières. Elles ont permis la saisie de plus de 7 millions d'articles contrefaisants (hors cigarettes contrefaites). Les liens tissés entre la douane et les entreprises en 2009 se sont soldés par le dépôt de 1 117 demandes d'intervention en France. 60 % des demandes

formulées concernent 4 secteurs protégés : le textile, les montres, la maroquinerie et les parfums.

En 2010, c'est un peu moins de 6,2 millions d'articles qui ont été saisis par les autorités douanières. Les vêtements constituent une nouvelle fois le volume de saisies le plus important. Cette année affiche la première baisse du nombre d'articles saisis par la DGDDI depuis 2005. Pourtant, la valeur totale des contrefaçons saisies en 2010 atteint 412 millions d'euros, il a doublé entre 2009 et 2010. La moitié des articles saisis en 2010 proviennent d'Asie, dont la Chine occupe la première place.

Les atteintes déclarées par certaines professions

A/ Les atteintes aux biens et aux personnels de la police nationale en 2010

De 2009 à 2010, les atteintes aux biens et aux personnels de la police nationale enregistrées sont en baisse. Elles représentaient 43 442 atteintes en 2009 contre 42 907 en 2010, soit une baisse de 1,2 %. Il s'agit de la première baisse de ces atteintes depuis 2006. Prises séparément, les atteintes aux biens et aux personnels de la police nationale connaissent des évolutions différentes en 2010.

Les atteintes aux biens constituées des destructions, dégradations et des vols sont en hausse entre 2009 et 2010 passant de 1 964 atteintes en 2009 à 2 052 atteintes en 2010, soit une hausse de 4,5 %. Cette évolution est due à l'augmentation des vols par effraction de 47,3 % de 2009 à 2010 qui passent de 224 faits à 330. Les autres atteintes aux biens de la police nationale, telles que les destructions, les dégradations et les vols de courant électrique étant stables ou en baisse.

Les atteintes aux personnels de la police nationale sont en baisse de 2009 à 2010 passant de 41 478 faits en 2009 à 40 855 faits en 2010 ce qui correspond à une baisse de 1,5 %. Il s'agit également de la première diminution des atteintes aux personnels qui étaient en augmentation constante depuis 2006. La baisse globale des atteintes aux biens et aux personnels de la police nationale est donc due à la baisse des atteintes aux personnels entre 2009 et 2010, qui représentent 95 % de l'ensemble des atteintes à l'encontre de la police nationale.

B/ Les atteintes aux biens et aux personnels de la Direction générale de la gendarmerie nationale en 2010

En 2010, 2 062 faits d'agressions physiques à l'encontre de militaires de la gendarmerie nationale sont dénombrés, soit une hausse de près de 20 % par rapport à 2009 (1 720 agressions physiques). Sur les 4 132 personnels victimes de ces atteintes, 1 408 sont blessés et deux militaires décèdent. Le nombre de militaires de la gendarmerie agressés augmente de près de 32 % (3 140 en 2009) et le nombre de blessés de 4,6 % (1 346 en 2009).

Ces agressions se produisent essentiellement lorsque les militaires sont en service d'intervention ou lors d'interpellations.

La Guyane et la Nouvelle-Calédonie sont les plus concernées par ces atteintes avec respectivement 88 et 76 agressions en 2010.

Les atteintes aux biens de l'institution, 1 032 faits en 2010, augmentent de 8 % contre + 20 % l'année précédente. Elles présentent une totale similitude géographique avec les atteintes aux personnels.

C/ Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats (2000-2010)

Entre les années 2000 et 2010, aucune condamnation pour crime à l'encontre de magistrats n'a été enregistrée. En revanche, le nombre des condamnations correctionnelles pour des délits commis contre des magistrats a augmenté durant cette même période : 277 condamnations en 2010 contre 220 condamnations pour l'année 2000.

Néanmoins, les trois dernières années ont connu une régression sensible des condamnations délictuelles (- 17,8 %) et des infractions sanctionnées qui sont passées de 337 en 2007 (sanctionnant 465 infractions) à 277 en 2010 (sanctionnant 361 infractions).

La majorité des infractions sanctionnées en 2010 concernait des faits d'outrages (301 infractions, soit 83 % de l'ensemble des infractions dont sont victimes les magistrats), suivis des menaces (46 infractions soit 13 %), des violences (12 infractions soit 3 %) et des atteintes aux biens (2 infractions soit 0,6 %).

D/ Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2010

En 2010, 1 155 sapeurs-pompiers, affectés au sein de 69 Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) y compris la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP 1) et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) ont été victimes d'une agression au cours d'une intervention.

En 2009, 1 080 sapeurs-pompiers affectés dans 62 SDIS y compris la BSPP et le BMPM avaient été victimes d'une agression.

Le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers a sensiblement baissé, passant de 4 250 138 en 2009 à 4 210 225 en 2010 (soit 39 913 interventions en moins). Au regard du nombre de ces interventions, et même si le nombre de sapeurs-pompiers agressés apparaît très faible, il ressort que pour 10 000 interventions, 2,7 sapeurs-pompiers ont été agressés au niveau national contre 2,5 en 2009. Ainsi, le nombre de sapeurs-pompiers agressés a globalement augmenté malgré une baisse du nombre d'interventions.

En 2010, on dénombrait 236 509 sapeurs-pompiers toutes catégories confondues (professionnels : 39 743 soit 16,8 % des effectifs ; militaires : 10 454, soit 4,4 % des effectifs ; volontaires : 186 312 soit 78,8 % des effectifs). Avec au total 1 155 agressions au niveau national, le taux de victimation, qui est le rapport entre le nombre de sapeurs-pompiers agressés et le nombre total de sapeurs-pompiers, s'établit à 4,9 ‰ (pour mille). En d'autres termes, pour 1 000 sapeurs-pompiers, 4,9 ont fait l'objet d'une agression en 2010. Ce taux global, calculé au niveau national, varie en fonction de la catégorie de personnel.

Parmi les 1 155 sapeurs-pompiers agressés en 2010, on compte 640 professionnels, soit une part de 55,4 %. Les volontaires représentent 32,6 % de l'ensemble avec 377 personnels agressés et les militaires 12,0 % (138 personnels agressés).

E/ Les atteintes aux biens et aux personnels de la direction générale des douanes et droits indirects en 2010

En 2010, la sous-direction des affaires juridiques, du contentieux, des contrôles et de lutte contre la fraude de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a enregistré 386 « passages de vive force » (fuite de véhicule), contre 316 en 2009. Les atteintes aux agents ont augmenté en un an de 70 faits, soit + 22,2 % entre 2009 et 2010. Les biens immobiliers, mobiliers et véhicules appartenant à la Douane ont été moins visés, ils ont fait l'objet de 36 atteintes contre 41 en 2009 (- 12,1 %).

F/ Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2010

En 2010, 368 720 interventions en entreprise ont été enregistrées par l'inspection générale du travail. Il y en avait eu 307 500 en 2009 et

251 093 en 2008. Cette hausse des interventions s'explique par la hausse des effectifs : de 1 706 à 2 595 agents entre 2008 et 2010. Lors de ces interventions, 1 227 744 références au code du travail ont été relevées en 2010, soit 368 544 de plus que l'année précédente.

En 2010, 19 963 atteintes aux agents de contrôle ont été enregistrées, contre 15 804 en 2009. Cependant le nombre d'atteintes pour 100 interventions varie peu : de 5,1 à 5,4 entre 2009 et 2010. Sur ces deux dernières années, la part des obstacles aux agents augmente : ils représentent un peu plus de 8 % des atteintes jusqu'en 2008 contre 14 % en 2009 et 2010.

G/ Les atteintes contre les personnels et les biens de la Ville de Paris telles qu'elles ont été recensées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2010

Dans les équipements municipaux, les événements liés à l'insécurité ont augmenté modérément en 2010 : + 1,5 % (soit + 119 faits). Les faits en lien avec les atteintes à la tranquillité publique (50,2 %, soit 4 126 faits) sont majoritaires dans l'ensemble des atteintes, les trois autres formes d'atteintes se répartissant dans des proportions équivalentes (entre 15 et 18 %).

Entre 2009 et 2010, les **atteintes aux personnes** ont augmenté de 8,5 % (+ 117 faits) pour atteindre 1 490 signalements. Le nombre d'**atteintes aux biens** a également progressé et s'établit désormais à 1 321 faits (+ 4,4 %, + 56 faits). Les signalements d'**atteintes à la tranquillité publique** sont en baisse modérée (- 56 faits, soit - 1,3 %) et les signalements se sont élevés à 4 126 faits en 2010. Hormis ces trois indicateurs, l'OPTP recense les actions d'**aide et assistance** accomplies par le personnel municipal. Les signalements de ces actions sont stables en 2010, année pour laquelle 1 290 signalements ont été enregistrés, soit un nombre identique à l'année précédente.

Au sein des **atteintes aux personnes**, les agressions verbales représentent 75,9 % de l'indicateur. Elles sont en nette augmentation (+ 17,3 %, soit + 167 faits) et pour la première fois dépassent 1 000 signalements pour s'établir à 1 131 faits en 2010. L'essentiel des agressions verbales se range dans la catégorie des insultes générales (591 faits, soit 52,3 % du total) et des menaces (430 faits, soit 38 % du total). 64 agressions verbales racistes ont été signalées

(5,7 %), 27 agressions verbales à contenu religieux (0,9 %) et 35 agressions verbales à contenu sexiste ou homophobe (3,1 %).

Plus de la moitié des signalements d'**atteintes aux biens** concernent des actes de détériorations sur les équipements (53,7 %). Ces signalements sont en augmentation de 2 % (+ 14 faits) en 2010. Ces faits concernent notamment les serrures, les portes, les ordinateurs, les extincteurs, les atteintes au mobilier (bancs, clôtures) et les dégradations de végétaux.

Parmi les **atteintes à la tranquillité publique**, la plus grande catégorie homogène est constituée par les signalements de faits d'occupations abusives (1 578 faits, soit 38,2 % du total des atteintes à la tranquillité publique). Ces signalements sont en hausse légère de 1,7 %, soit + 26 faits. Deux types d'occupations abusives se détachent par leur volume de signalements. La première est constituée par les signalements concernant les locaux, bâtiments et pelouses qui totalisent 630 faits en 2010, un nombre en baisse de 84 faits, soit - 11,8 %. Les signalements de squats forment le deuxième type d'occupations abusives. 450 signalements ont été remontés à l'OPTP en 2010, soit une quasi-stabilité : + 1 fait, soit + 0,2 %. Ces deux types d'occupations abusives réunies représentent 68,4 % de l'ensemble de cette forme d'atteintes à la tranquillité publique.

Les faits de nature à troubler la tranquillité publique signalés par le **dispositif des correspondants de nuit** ont augmenté de 24,4 % En 2010, le nombre de signalements d'événements remonté à l'OPTP s'est établi à 31 656 et il est en hausse. Lorsque l'on décompose ces événements par nature, on constate que toutes les catégories sont en hausse et pour certaines en forte hausse. Ainsi, le nombre d'événements entrant dans la catégorie des atteintes aux biens a progressé de 2 % et s'élève à 5 092 faits en 2010. Les événements d'atteintes aux personnes sont peu nombreux à être constatés par les correspondants de nuit. Mais leur nombre est en forte hausse pour atteindre 217 en 2010, soit une progression de 137 faits (+ 171,3 %). Comme pour l'ensemble des faits recensés par l'OPTP, c'est dans la catégorie des atteintes à la tranquillité publique que se trouve le plus grand nombre d'événements constatés par les correspondants de nuit. 18 599 faits de cette nature ont été signalés en 2010, soit une hausse de 12,2 % (+ 2 019 faits).

Les dégradations d'**horodateurs** ont diminué 34,2 % en 2010. Comme les années précédentes, les horodateurs de la Ville de Paris sont régulièrement l'objet de dégradations diverses. Mais comparativement aux années précédentes, le nombre de ces détériorations, signalées par les sociétés chargées de les entretenir est très nettement en baisse. 483 dégradations sur les horodateurs ont été constatées, traduisant une baisse de 34,2 %, soit - 252 faits.

Après trois années de hausses, le nombre de signalements de **tags** a baissé de 19,4% en 2010. 93 685 tags ou graffitis ont été traités représentant une surface totale de 193 454 m². La baisse est quasi générale dans les arrondissements. Seuls les 5e (+ 1 117 interventions, soit +52,8%), 6e (+ 235 interventions, soit + 6 %), 8e (+ 202 interventions soit + 21,2 %) et 14e arrondissements (+ 378 interventions, soit + 6,2%) ont nécessité davantage d'interventions que l'année précédente.

Le nombre d'**atteintes aux personnes déclarées par le Groupement Parisien Inter bailleurs de Surveillance (GPIS)** est en forte augmentation. 265 atteintes aux personnes ont été signalées en 2010 soit une progression de 167 faits (+ 170,4 %). Il semble que ce soit principalement l'augmentation du nombre de rondes et d'interventions sur appel de locataires qui a eu pour conséquence l'accroissement des agressions d'agents du GPIS. Selon le directeur du GPIS, l'intervention systématique des agents sur appel des locataires aurait engendré une augmentation des confrontations avec les auteurs des troubles ainsi que les situations de représailles. Les rondes et interventions enregistrées par le GPIS se sont élevées à 105 861 en 2010, en augmentation de 10,4 % soit + 9 969.

H/ Les incidents déclarés par les médecins en 2010

En 2010, 920¹⁶ déclarations d'incident(s) ont été transmises par les médecins au Conseil national de l'Ordre contre 512 en 2009 et 535 en 2008. On constate une forte augmentation du nombre de déclarations : + 79,7 % en une année. 4,6 incidents sont déclarés pour 1 000 médecins en activité régulière en 2010, ce qui est près de 1,8 fois plus par rapport à 2009¹⁷. Il est à noter que les médecins peuvent être victimes et/ou témoins de ces incidents.

• • • (16) 920 fiches auto-administrées recensées dans le cadre de l'Observatoire pour la Sécurité des Médecins pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le taux d'incidents déclarés est plus élevé chez les médecins généralistes, 62,6 % des incidents sont qualifiés d'« agressions verbales et menaces » et près de 67 % se sont déroulés dans le cadre d'une médecine de ville dans le cabinet du praticien. Tout comme en 2009, plus de 40 % des déclarations sont le fait de médecins exerçant en Île-de-France et en région Rhône-Alpes en 2010.

Les suites des incidents : 9,1 % se soldent par une incapacité totale de travail en 2010 et un fait sur deux est porté à la connaissance des forces de l'ordre.

I/ Les actes de violence en milieu hospitalier en 2010 recensés par l'ONVH

En 2010, l'Observatoire des violences en milieu hospitalier a été rendu destinataire de 5090 signalements émanant de 303 établissements hospitaliers, soit une augmentation de +7,3 % par rapport à 2009, alors que le nombre d'établissements déclarants a accusé une baisse de 8,5 %. Les centres hospitaliers, les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie et les centres hospitaliers universitaires (CHR 1) sont à l'origine de 76 % des signalements. Près de 32 % des atteintes aux biens et aux personnes ont été commises au sein des services de psychiatrie. Le personnel hospitalier est la première victime des atteintes aux personnes en 2010 (81,9 %), et près des trois quarts des auteurs sont des patients.

Plus d'une atteinte aux personnes sur deux est une atteinte de niveau 3 sur les 4 définis par l'ONVH. Elles ont engendré une hausse de près de 29 % des arrêts de travail par rapport à 2009. Pourtant seulement 6 % des atteintes aux personnes font l'objet d'un dépôt de plainte.

J/ Les atteintes volontaires déclarées par le corps arbitral de football en 2010-2011

Selon les données arrêtées au 20 juillet 2011 fournies par l'Union nationale des arbitres de football (UNAF), ce sont **830 dossiers juridiques qui ont été enregistrés depuis la saison 2000-2001, soit un peu moins de 76 dossiers par saison de football.**

Au cours des onze saisons écoulées, les parquets ont examiné au total 1 246 infractions¹⁸ commises à l'encontre des arbitres de football, soit une moyenne de près de 114 infractions par saison.

Globalement, de 2000-2001 à 2009-2010, la tendance du nombre de dossiers par saison était stable. Or, seulement 41 dossiers juridiques ont été examinés¹⁹ par l'UNAF au cours de la saison 2010-2011. Cette dernière saison est donc marquée par une forte baisse du nombre de dossiers suivis par l'UNAF (75 dossiers en 2009-2010).

Par ailleurs, les arbitres ont assuré leur fonction au cours de plus de 1 000 000 matches de football²⁰ (amateur et professionnel).

Selon le recensement des matches à incident(s) net(s)²¹ effectués à partir des données recueillies par l'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football²² au cours de la saison 2010-2011, les agressions subies par les arbitres ont connu une hausse de l'ordre de 9,8 % par rapport à la saison 2009-2010.

D'une manière générale, **les arbitres et officiels victimes représentent 43,5 % des victimes recensées au cours de la saison 2010-2011** (12 868 victimes). 5 425 arbitres victimes ont été recensés en 2010-2011 pour un total de 711 375 matches de football amateur observés. C'est un volume d'arbitres victimes supérieur à celui de la saison 2009-2010 (4 941 arbitres). Parmi

- • • (17) En 2009, la population de référence est de 199 736 médecins en activité régulière et en 2009, la population de référence est de 200 045 médecins en activité régulière (source : Conseil national de l'Ordre des médecins).
- (18) Un dossier juridique peut comporter plusieurs types d'atteintes (ou infractions).
- (19) Donnée provisoire.
- (20) Source : Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football (FFF), saison 2010-2011.
- (21) Sur ce sujet, voir la méthodologie rappelée dans la fiche thématique « Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2009-2010 », et le Grand Angle 18 publié en juillet 2009 par l'OND. Les incidents sont qualifiés de « nets » lorsqu'il s'agit de l'exploitation des données après « nettoyage » de la base de données brutes.
- (22) Les données présentées sont issues de l'outil statistique dénommé « foot 2000 », mis en place en 2006-2007. Il est alimenté par les centres de gestions de la Ligue du Football Amateur (1 par district, 1 par ligue, 1 pour la Fédération). Pour la saison 2009-2010, 118 centres de gestions en métropole sur 126 ont participé à la remontée des incidents survenus au cours des matches de football.

les 5 425 arbitres victimes, 4 653 d'entre eux ont majoritairement été victimes de violences verbales et 4 159 d'entre eux (soit 76,7 %) ont été victimes au cours de matches disputés au niveau du district.

Au cours de la saison 2010-2011, **5 333 agresseurs ont commis des atteintes à l'encontre des arbitres. Les joueurs représentent 84,0% de ces agresseurs.** Quant aux dirigeants, ils représentent tout de même 9,5 % des agresseurs, tandis que 3,1 % des agresseurs sont des éducateurs.

Le nombre de matches à incidents nets ayant fait au moins un arbitre victime était précisément de 4 941 en 2009-2010. Il est passé à 5 425 en 2010-2011, soit une augmentation de 9,8 %. Lorsque l'on rapporte le nombre de matches à incidents au nombre de matches couverts par l'Observatoire des comportements, cela se traduit par un taux de 7,6 arbitres victimes pour 1 000 matches à incidents nets en 2010-2011 contre un taux de 7,2 pour 1 000 matches à incidents nets pour la saison précédente, soit une très légère augmentation de 0,4 point.

La cybercriminalité

26

A/ La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'Internet : éléments de mesure et d'analyse

La cybercriminalité regroupe des infractions très diverses qui peuvent être regroupées en deux catégories : les infractions liées aux formes de criminalité « traditionnelles » qui ont pu évoluer avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), et les infractions liées aux systèmes d'information et de traitement automatisé des données (STAD), qui sont apparues avec le développement des réseaux informatiques et d'Internet.

La comptabilisation des infractions de la première catégorie par le biais des statistiques administratives se limite aux infractions portées à la connaissance des administrations et ne peut donc recenser exhaustivement les infractions liées à la cybercriminalité. Le dénombrement des infractions liées aux systèmes d'informations ou aux STAD est en plus limité par le fait qu'il n'est pas toujours aisé pour un individu de prendre conscience qu'il a été victime et donc de déposer plainte, ou de se déclarer victime au sein des enquêtes de victimation.

En 2010, 626 atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données ont été recensées par la police et la gendarmerie, essentiellement des accès ou maintiens frauduleux dans un STAD. Plus du tiers de ces atteintes sont des accès avec altération du fonctionnement ou modification/suppression de données.

33 905 infractions de délinquance astucieuse commises par le biais d'Internet ont également été enregistrées en 2010. Plus de 80 % de ces infractions sont des escroqueries et abus de confiance et le reste des falsifications et usages de cartes de crédit.

Un peu moins de 1 500 atteintes à la dignité et à la personnalité commises par Internet sont constatées en 2010 par la police et la gendarmerie, ainsi que 330 atteintes sexuelles commises par le biais d'Internet.

B/ L'action de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) en matière de lutte contre la fraude sur les paiements par carte en ligne

Depuis 2003, l'Observatoire établit des statistiques de fraude sur les cartes de paiement de type « interbancaire » et de type « privatif », sur la base de données recueillies auprès des émetteurs et des accepteurs.

Un peu moins d'un an après le déploiement généralisé des dispositifs d'authentification non rejouable auprès des porteurs de carte, l'Observatoire a constaté dans son rapport 2010 que la fraude sur les paiements par carte à distance reste élevée. Le taux de fraude sur les paiements Internet continue notamment d'augmenter pour se rapprocher de son maximum historique de 2007. Les paiements à distance, qui représentent 8,6 % de la valeur des transactions nationales, comptent ainsi désormais pour 62 % du montant de la fraude (contre 57 % en 2009).

Malgré cela, seulement 23 % des cyberacheteurs interrogés déclarent éprouver de l'inquiétude lorsqu'ils effectuent un achat sur Internet avec leur carte bancaire.

L'Observatoire constate tout même que l'expérience des cyberacheteurs au regard des dispositifs de sécurisation est globalement positive puisque huit cyberacheteurs sur dix indiquent en avoir déjà entendu parler, et que 96 % d'entre eux estiment que les dispositifs

d'authentification non rejouable renforcent la sécurité des paiements par carte sur Internet, sans pénaliser l'acte d'achat.

C/ La menace sectaire sur Internet

L'arrivée d'Internet a considérablement banalisé les discours ou méthodes dites « alternatives » prônés par certains mouvements sectaires. En les mettant à la disposition de tous, l'Internet offre ainsi un point d'entrée rêvé pour certains groupes ou certaines pratiques. L'absence de modérateur ou de contrôle du contenu des sites ou des réseaux sociaux ouvre la porte à de possibles dérapages et excès. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'information « immédiate » ainsi obtenue grâce au Net est reçue sans le recul nécessaire et sans que les éléments diffusés aient été préalablement vérifiés ou actualisés. Il y a là un risque certain qu'un nombre croissant de personnes soient séduites par ces théories alternatives, particulièrement dans le domaine de la santé, du développement personnel et de la formation professionnelle. Dans le même temps, l'usage d'Internet complique quelque peu l'efficacité de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics, cet usage pouvant s'avérer très utile pour déjouer la vigilance des services de l'État. Internet est devenu le théâtre d'un nouveau genre d'affrontement entre groupes sectaires et pouvoirs publics en favorisant l'expression d'un lobby pro-sectaire dans le cadre d'une véritable politique de communication organisée et offensive. Au total, on peut dire qu'Internet a contribué à diversifier les points d'impact, à diluer la responsabilité des organisateurs de mouvements sectaires et à favoriser l'émergence de nouvelles zones de conflits avec les pouvoirs publics.

D/ L'efficacité de la répression pénale des atteintes aux données personnelles et à l'identité numérique

La multiplication des utilisations d'Internet et l'augmentation exponentielle du nombre de données personnelles qui y circulent offrent aux malfaiteurs d'innombrables possibilités d'usages illicites ou abusifs des ces données. Au premier rang des données recherchées se trouvent évidemment les coordonnées bancaires et le numéro de carte bancaire, ainsi que les éléments de l'identité numérique, et notamment les mots de passe.

La protection juridique des données personnelles découle de la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée. Les infractions peuvent faire l'objet aussi bien de condamnations pénales que de sanctions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Alors que vols de données personnelles et usurpations d'identité numérique se multiplient, l'analyse de la jurisprudence fait apparaître d'une part la rareté des sanctions, et d'autre part leur faible niveau. De plus, il existe une réelle difficulté pour appréhender les auteurs de ces infractions du fait du caractère immatériel des préjudices subis et du manque de formation technique des magistrats.

Les pistes de solutions sont aussi bien techniques que juridiques ou organisationnelles. Une meilleure sécurisation de l'identité numérique peut être obtenue par la généralisation de l'usage de certificats individuels. Les lois existantes peuvent être améliorées à la marge, mais des réponses organisationnelles, comme une sensibilisation et une spécialisation des services de la justice, et un plus grand recours aux mesures préventives de sécurisation, à la formation des utilisateurs, et à la responsabilisation des acteurs du secteur, semblent les pistes les plus prometteuses.

E/ Le profil des cybercriminels

La cybercriminalité recouvre des réalités très différentes et les acteurs pouvant être impliqués dans une même affaire sont très nombreux. Les domaines affectés par cette cyberdélinquance sont multiples et révèlent autant de profils.

Il y a tout d'abord les acteurs individuels, parmi lesquels on retrouve des auteurs isolés. C'est notamment le cas, en matière d'atteintes aux mineurs. Il s'agit souvent de personnes qui regardent ou échangent des contenus pédopornographiques, ou qui abusent sexuellement des enfants. Ce sont très majoritairement des hommes, de tous milieux sociaux et de tous âges, parfois même des adolescents. Ceux qui passent à l'acte vivent souvent à proximité de leurs victimes, mais peuvent aussi faire de longues distances pour voir un mineur préalablement rencontré sur Internet.

Le crime organisé s'implique également de plus en plus dans la délinquance informatique. La motivation est essentiellement financière. Les membres faisant partie de ce réseau criminel n'ont donc pas le même profil que celui des auteurs d'abus sexuel. Ils sont souvent impliqués dans la commercialisation ou la réalisation de documents pédopornographiques. Ce type d'activité reste rare en France, on les rencontre plus dans d'autres pays du monde et d'Europe.

Pour les escroqueries et autres infractions économiques et financières, les profils des auteurs sont encore différents. Les électroniciens qui fabriquent les dispositifs et les poseurs, qui n'ont pas forcément de compétences particulières, se distinguent des « hackers ». Ces derniers revendiquent une action positive de développement de solutions nouvelles ou d'améliorations des logiciels et systèmes d'exploitation existants. Ces auteurs sont très souvent des attaquants isolés, utilisant les nombreuses ressources librement accessibles permettant d'acquérir les techniques nécessaires.

Les cyberdélinquants débutent parfois avec de faibles compétences, mais pour la plupart, ils possèdent un bagage technique important. C'est notamment le cas de certains étudiants ou spécialistes en informatique.

L'action d'états étrangers a aussi été soupçonnée sans être complètement démontrée. La Chine, l'Iran ou Israël sont souvent cités.

La réalisation d'un profil du cybercriminel reste un domaine compliqué à appréhender car il existe une variété importante d'acteurs, et qu'il n'y a, à ce sujet, pas encore d'études réellement approfondies.

Regards sur l'étranger

27

Chaque Etat ayant sa propre législation et des nomenclatures d'enregistrement spécifiques, les indicateurs d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique ne sont pas constitués de catégories d'infractions identiques et ne sont pas enregistrés de la même manière d'un pays à l'autre. Ils ne sont donc pas directement comparables. Des rapprochements de tendances ont néanmoins été réalisés sur les faits constatés de cambriolages dans huit Etats.

Aux **Etats-Unis**, les faits constatés d'atteintes aux biens diminuent de 3 % de 2009 à 2010 et de 10,8 % depuis 2005. Le taux d'atteintes aux biens constatées pour 1 000 habitants est passé de 37,6 ‰ en 2000 à 30,6 ‰ en 2010. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique reculent également, de 6 % entre 2009 et 2010 ; il s'agit de la baisse la plus importante depuis 2006. De 2005 à 2010, elles sont en recul de 10,4%. Le taux d'atteinte pour 1 000 habitants est passé de 5,1 à 4 ‰ de 2000 à 2010.

Au **Canada**, on observe un recul de 5,6 % des atteintes aux biens enregistrées de 2009 à 2010 et de 18,7 % depuis 2005 ; le taux pour 1 000 habitants est de 46,7 ‰ en 2005 et de 35,9 ‰ en 2010. Les atteintes à l'intégrité physique diminuent de 3 % de 2009 à 2010 ; on en compte 12,4 pour 1 000 habitants en 2010.

En **Angleterre et Pays de Galles**, où les années statistiques vont du 1er avril au 31 mars, l'enquête de victimation montre des atteintes aux biens stables de 2009/2010 à 2010/2011 et une stabilité globale des atteintes à l'intégrité physique sur la même période. Les services de police ont en revanche constaté sur la même période une baisse de 4,3 % des atteintes aux biens, mais ces deux outils de mesure de la délinquance ne permettent pas, tout comme en France, une comparaison directe des résultats

obtenus. Depuis 2005/2006, les atteintes aux biens enregistrées ont diminué de 28,3 %. Les faits constatés d'atteintes à l'intégrité physique ont également reculé, de 4,8 % en un an et de 21,9 % en cinq ans.

En **Allemagne**, les faits constatés d'atteintes aux biens sont en baisse de 3,7 % de 2009 à 2010 et de 3,7 % depuis 2005. Pour 1 000 habitants, elles passent de 42,2 à 37,3 ‰ entre 2000 et 2010. Les atteintes à l'intégrité physique subissent un léger recul de 2009 à 2010 (- 0,7 %) mais sont en hausse depuis 2005 (+ 2,5 %). Pour 1 000 habitants, le taux est de 5,5 ‰ en 2000 et de 7,7 ‰ en 2010.

En **Espagne**, les vols délictueux sont les seules atteintes aux biens qui ont pu être étudiées. De 2007 à 2010 ils décroissent de 4,5%, et de 0,9 % de 2009 à 2010, avec sur cette période un recul des vols avec violences et des vols liés aux véhicules à moteur mais une hausse des cambriolages. Les atteintes à l'intégrité physique fléchissent de 3,9 % entre 2009 et 2010 mais augmentent de 0,6 % depuis 2007.

Une comparaison en tendance des **faits constatés de cambriolages dans huit Etats d'Europe et d'Amérique du nord** (France, Belgique, Angleterre et pays de Galles, Espagne, Danemark, Suède, Canada et Etats-Unis) montre que de 2009 à 2010 ces infractions sont en hausse en France et en Espagne mais en baisse dans les autres pays. De 2005 à 2010, le taux de cambriolages enregistrés pour 1 000 habitants augmente en Belgique et au Danemark et diminue dans les autres États. Les faits constatés de cambriolage de résidence d'habitation évoluent différemment : ils sont en baisse de 2005 à 2010 en Angleterre et pays de Galles et au Canada, mais en hausse en nombre dans les six autres États.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	11
PRINCIPAUX RÉSULTATS	17
PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	55

DOSSIER I – LA VICTIMATION

Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	63
Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2010 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité »	141
Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »	171
En finir avec l'oppression quotidienne : prévenir le harcèlement à l'école	187
Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011	197
L'enquête de victimation européenne : <i>Safety Survey</i>	211

DOSSIER II – CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS

Criminalité organisée et délinquance spécialisée : les tendances observées, au cours de l'année 2010, par les offices centraux de la DCPJ	221
L'activité des offices centraux de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale	235
Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France, dans le Grand Paris et à Paris en 2010	243
Éléments de mesure des violences au sein du couple	309
Éléments de connaissance de la fraude aux documents et à l'identité en 2010	331
Analyse et explication de la variation du taux d'homicide en Europe	337

RÉPONSES PÉNALES

L'activité judiciaire pénale	349
Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire	365
Sanctions pénales prononcées en 2009 : quelles sont les infractions sanctionnées ? À quoi condamne-t-on ? Quelles évolutions dans la façon de sanctionner ?	377
Démographie des lieux de privation de liberté	393
Démographie du placement sous écrou : population sous écrou, population détenue, inflation carcérale, déflation carcérale, surpopulation, densité, places inoccupées, détenus en surnombre	413
Les décès sous écrou en France en 2011	423
Le flux des mineurs délinquants.....	433

FICHES THÉMATIQUES

1. Les atteintes aux biens constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010	440
2. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010	444
3. Les escroqueries et infractions économiques et financières constatées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010	448
4. Les infractions révélées par l'action des services de police et les unités de gendarmerie en 2010	452
5. Les « autres crimes et délits » constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010. <i>Les infractions non comprises dans les indicateurs de l'ONDRP</i>	456
6. Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2010	460
7. Les mineurs et les majeurs mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010	472
8. Les hommes et les femmes mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010	478
9. Français et étrangers mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2010.....	484
10. Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2010.....	494
11. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2010.....	500
12. Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières en 2010.....	506
13. Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2010.....	510
14. Les faits élucidés et le rapport « Élucidés / Constatés » de 2005 à 2010	516
15. Les gardes à vue pour crimes et délits non routiers et le rapport « Gardes à vue / Mis en cause » de 2005 à 2010	526
16. Les phénomènes criminels traités par la Direction générale des douanes et des droits indirects en 2010.....	542
17. Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2010.....	548
18. Les infractions fiscales en 2010	552
19. Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2010.....	556
20. Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2010.....	562
21. Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2010 par la gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques	570
22. Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2010.....	582
23. Les signalements enregistrés dans la main courante informatisée de la préfecture de Police en 2010.....	592
24. Insécurité routière et délinquance routière en 2010.....	620
25. Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2010.....	628
26. Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2010-2011	636
27. Étude des atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités.....	644
28. Les signaux d'alarmes tirés abusivement à bord des trains SNCF.....	650

29. Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011.....	656
30. Les appels pour différends conjugaux enregistrés par le « 17 » à Paris en 2010.....	664
31. Les stupéfiants appréhendés par la direction générale des douanes et droits indirects en 2010.....	672
32. Les contrefaçons appréhendées par la direction générale des douanes et droits indirects en 2009 et 2010.....	678
33. Les contributions spéciales recouvrées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration en 2009 et 2010	686

LES ATTEINTES DECLARÉES PAR CERTAINES PROFESSIONS

1. Les atteintes aux personnels et aux biens de la Police nationale en 2010.....	692
2. Les atteintes aux personnels et aux biens de la Gendarmerie nationale en 2010.....	696
3. Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats (2000-2010)	702
4. Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2010	706
5. Les atteintes aux biens et aux personnels de la direction générale des douanes et des droits indirects en 2010.....	714
6. Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2010.....	718
7. Les atteintes contre les personnels et les biens de la Ville de Paris recensées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2010.....	722
8. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux Île-de-France / hors Île-de-France	738
9. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux bus / tram et métro / RER / train	740
10. Les atteintes subies par les personnels de la RATP et de la SNCF : distinction atteintes physiques/atteintes verbales	742
11. Les incidents déclarés par les médecins en 2010	746
12. Les actes de violence en milieu hospitalier en 2010 recensés par l'ONVH	750
13. Les atteintes déclarées par le corps arbitral de football en 2010-2011	756
14. Les faits d'incivilités recensés dans le parc HLM par l'Union Social pour l'Habitat.....	762
15. Les atteintes et incidents relevés sur les agents privés de sécurité du 1 ^{er} février 2011 au 31 août 2011.....	770

LA CYBERCRIMINALITÉ

1. La cybercriminalité : état des lieux et enjeux.....	775
2. L'État doit se donner les moyens de cartographier et d'évaluer la cyber-insécurité.....	783
3. Cyber-conflits, quelques clés de compréhension.....	787
4. Le rôle de l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) dans la lutte contre les contenus illicites.....	807
5. Justice et cybercriminalité : état des lieux et préconisations.....	815
6. Les infractions de cybercriminalité condamnées et inscrites au casier judiciaire national	833

7. L'activité de l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication – OCLCTIC.....	835
8. L'action de la Gendarmerie nationale en matière de lutte contre la cybercriminalité	839
9. La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'Internet: éléments de mesure et d'analyse.....	843
10. L'action de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) en matière de lutte contre la fraude sur les paiements par carte en ligne	849
11. L'activité de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en matière de cybercriminalité	855
12. L'Hadopi: un juste équilibre législatif entre pédagogie et procédure pénale pour défendre la création à l'ère numérique	859
13. La menace sectaire sur Internet.....	863
14. L'efficacité de la répression pénale des atteintes aux données personnelles et à l'identité numérique	869
15. Le profil des cybercriminels	879
16. L'Europe en lutte contre la cybercriminalité.....	885
17. Le cyberespace : une valeur commune à protéger.....	893

GÉOGRAPHIE CRIMINELLE DE LA FRANCE

Géographie départementale des crimes et délits enregistrés en 2010 dans les départements métropolitains et d'outre-mer.....	905
---	-----

REGARDS SUR L'ÉTRANGER

La criminalité enregistrée aux États-Unis en 2010	970
La criminalité enregistrée au Canada en 2010.....	974
La victimation en 2010/2011 en Angleterre et au Pays de Galles selon la <i>British Crime Survey</i>	978
La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles en 2010	982
La criminalité enregistrée en Allemagne en 2010.....	986
La criminalité enregistrée en Espagne en 2010.....	988
Les faits constatés de cambriolage dans huit États d'Europe et d'Amérique du Nord.....	992

PRÉCONISATIONS

Les préconisations 2011 du Conseil d'orientation de l'ONDRP.....	999
--	-----

ANNEXES

Les indicateurs de l'ONDRP	1007
Notices sur les personnels ONDRP	1011
Les rédacteurs des articles	1015
Remerciements	1025
Bibliographie	1029

LES PRÉCONISATIONS 2011 DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

Au regard de ses analyses, des échanges avec ses partenaires et des objectifs prévus dans son décret de création, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a notamment pour mission de « communiquer les conclusions qu'inspirent ses analyses aux ministres intéressés et aux partenaires de l'observatoire ». Dans ce cadre, et aux fins d'amélioration des dispositifs de politique publique, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales préconise la mise en œuvre de plusieurs actions qui contribueraient à une meilleure connaissance et une appréhension plus efficace des évolutions de la criminalité et de la délinquance, du profil des auteurs d'infractions et de leurs victimes.

Ces propositions s'ajoutent aux préconisations des précédents rapports n'ayant pas encore été mises en œuvre ou aux travaux et études en cours.

1

Les études en cours déjà préconisées

1. La mesure des violences sexuelles enregistrées au Tribunal de grande instance de Paris en 2009

À partir de 778 procédures d'agressions sexuelles transmises au Parquet de Paris entre mars et décembre 2009, des éléments sur les victimes, sur les mis en cause et sur le contexte général du passage à l'acte ont été collectés par l'ONDRP.

2. Les vols à main armée contre les personnes morales

Du fait de l'augmentation en 2008 et 2009 des vols à main armée, et particulièrement contre les établissements commerciaux, l'ONDRP souhaite approfondir la connaissance de ce phénomène. L'objectif de cette étude est d'enrichir les informations quantitatives extraites de l'état 4001 à partir d'informations qualitatives. Le champ de l'étude concernerait les vols à main armée contre les personnes morales (établissements bancaires, commerces, transports de fonds). Il nécessiterait une analyse particulière sur

le type de victimes des faits de vols à main armée, notamment de ceux enregistrés à l'index 19 de la nomenclature de l'état 4001 (« autres vols à main armée »), personnes physiques ou personnes morales.

La collecte de données sur les caractéristiques concernant les personnes mises en cause (l'âge, le sexe) ainsi que des informations sur les modes opératoires (type d'arme utilisée, distinction entre armes réelles et factices...) seront notamment accessibles par l'intermédiaire de l'Office Central de la Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO). Cet apport devrait permettre d'enrichir l'étude de ce phénomène. L'étude portera sur plus de 1200 procédures enregistrées sur l'ensemble de l'année 2009.

3. Les caractéristiques des homicides enregistrés par la police et la gendarmerie nationale

En 2009/2010, les échanges entre l'ONDRP, la Direction centrale de la police judiciaire et la Direction générale de la gendarmerie nationale ont permis de mettre en place une

étude qualitative sur les homicides et tentatives d'homicides enregistrés. Les données s'y rapportant ont été extraites de la base de données opérationnelle sur les crimes et délits enregistrés (STIC-BN) pour l'année 2009. À partir de cet échantillon, l'objectif de l'étude est de déterminer la nature des faits considérés et le profil des victimes et des personnes mises en cause.

4. Analyse spatiale et temporelle de la délinquance enregistrée sur les territoires du Grand Paris

Cette étude vise à analyser la géographie et la temporalité des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et de ses quatre catégories, commis en 2010 et géolocalisés sur le territoire du Grand Paris (départements 75, 92, 93, 94) à partir des données DSPAP et DPJ75.

Il s'agira en outre de mesurer les écarts statistiques concernant les faits de crimes et délits commis à Paris, mais déclarés dans l'un quelconque des trois départements de la petite couronne et les faits déclarés à Paris, mais commis dans les territoires de la petite couronne. Cette analyse comportera un zoom sur la localisation des faits de violences entre conjoints et notamment le phénomène des répétitions à la même adresse.

Cette recherche comportera un volet complémentaire portant sur un comparatif des méthodologies employées et des résultats obtenus pour des études identiques menées à New York (États-Unis) et Montréal (Canada) qui sont des agglomérations de taille comparable avec celle du Grand Paris.

5. La délinquance enregistrée dans les transports en commun

Afin de compléter ces deux premières études sur la délinquance dans les transports en commun (« Grand angle n°15: Phénomènes de délinquance dans les transports ferrés d'Île-de-France » et « Grand angle n°19: 5,4% des atteintes déclarées par les 14 ans et plus ont lieu dans les transports en commun »), le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales avait proposé de réaliser, en collaboration avec la Direction centrale de la police aux frontières et l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, une étude sur la délinquance enregistrée dans les transports en commun. Celle-ci devra être aussi réalisée avec le concours de l'Unité de coordination de la sécurité dans les transports en commun (UCSTC).

6. Les violences associées aux manifestations sportives

À partir des données issues du casier judiciaire national, du fichier national des interdictions de stade (décisions judiciaires ou administratives), des condamnations prononcées par les tribunaux (peines principales prononcées calculées sur les condamnations à infraction unique, quantum, amendes, mesures de substitution, dispenses de peine, mesures et sanctions éducatives), des données de la DGGN et de la DGPN, il est proposé d'étudier depuis 2005 ou 2006 à 2010 les caractéristiques des infractions de violences liées aux manifestations sportives ainsi que les réponses pénales apportées par l'autorité judiciaire.

Les préconisations 2011

2

1. L'abandon du chiffre unique

La présentation des statistiques sur les faits constatés s'effectue depuis 2004 selon une grille d'analyse inédite à l'époque et qui a été validée unanimement par le conseil d'orientation de l'observatoire. Elle est constituée d'indicateurs indépendants. Il s'agit de regroupements d'index d'infractions relatifs à différents phénomènes de délinquances dont les variations dans le temps s'étudient séparément.

L'ONDRP, dès sa création, a toujours considéré le total des faits constatés comme un indicateur statistique non pertinent. Il est composé de plaintes, pour lesquelles il existe des victimes,

mais aussi d'infractions révélées par les services, pour lesquelles l'unité de compte est l'auteur. Les variations des deux ensembles s'interprètent donc différemment et ce d'autant que les modes de collecte divergent.

En février 2010, le ministère de l'Intérieur s'était d'ailleurs rangé à l'avis de l'ONDRP en publiant une circulaire générale sur la nécessité d'appréhender les crimes et délits enregistrés, non plus à travers un chiffre unique mais en utilisant des indicateurs distincts.

On peut, de plus, évoquer une décision récente portant sur l'abandon de l'usage du total des faits constatés dans les futures publications

de la commission européenne sur la délinquance enregistrée par la police (et la gendarmerie) dans les états membres. Cela montre que, dans ses choix, l'observatoire a su par le passé se montrer précurseur et qu'il est aujourd'hui rejoint et conforté par ses pairs des autres pays de l'Union.

Le conseil d'orientation de l'ONDRP recommande donc de mettre un terme à l'utilisation du chiffre unique de la délinquance qui sera, par ailleurs, fortement impacté par des variations liées à des modifications des pratiques d'enregistrement pour les faits d'escroqueries à la carte bancaire.

2. L'exhaustivité de la collecte

Après analyse des données mensuelles de septembre 2007, l'Observatoire a introduit le concept de « mois atypique » (*mois dont le nombre de jours de collecte a été probablement tronqué*) et a utilisé le nombre de faits constatés par jour pour effectuer des comparaisons mensuelles.

La question de l'exhaustivité de la collecte mensuelle des faits constatés avait déjà été abordée dans deux numéros de la collection « Résultats et Méthodes » publiés en 2004¹ puis en 2005².

La démarche de l'Observatoire est de nature statistique. Lorsque les chiffres qu'il reçoit posent un problème de continuité avec les séries précédentes, comme ce fut le cas à de nombreuses reprises depuis septembre 2007, l'ONDRP en recherche l'origine.

En 2004, lors de visites de terrain qui ont fait l'objet d'un compte rendu au conseil d'orientation de l'Observatoire, ses statisticiens avaient été informés des problèmes de collecte qu'entraîne la demande de statistique mensuelle au premier jour du mois suivant. Si le mois précédent se termine par un week-end, voire un pont, jusqu'à 3 jours de collecte peuvent manquer par rapport à un mois se finissant un jour de semaine. Ils se reportent en général sur le mois suivant. Cela perturbe les taux de variation sur 12 mois glissants et rend leur commentaire difficile.

Au cours de l'année 2011, l'ONDRP a considéré que les mois de janvier et juillet 2011 pouvaient être assimilés à des mois « atypiques » (*voir bulletins mensuels correspondant, datés du mois suivant*³). Les variations sur 12 mois des nombres de faits constatés ont aussi été perturbées par

un mois atypique de 2010, le mois de mai, et le mois de juin suivant au cours duquel les jours de saisie manquant de mai se seraient reportés (*voir bulletin mensuel de juillet 2011*)⁴.

Le conseil d'orientation de l'ONDRP ne peut donc que renouveler ses recommandations précédentes visant à ne pas modifier les calendriers de collecte et à clôturer la remontée des données en prenant en compte de tous les jours du mois.

3. L'interprétation des données

Par définition, un fait délictuel ou criminel qui n'est pas porté à la connaissance de la police ou de la gendarmerie ne peut figurer dans l'état 4001. La délinquance constatée n'est donc que le reflet de l'activité d'enregistrement des forces de l'ordre. Cette activité dépend en grande partie du comportement de la victime qui va décider ou non de porter plainte.

Une meilleure révélation de certains faits aura donc conséquence une hausse de la statistique policière sans que nécessairement les actes augmentent. Le rapprochement police/ population, l'amélioration de l'accueil, les campagnes de sensibilisation aux violences conjugales, une meilleure formation des fonctionnaires pourront ainsi contribuer à une hausse de certaines infractions enregistrées par les services de police ou les unités de gendarmerie car les victimes auront été encouragées à déposer plainte et donc à reporter des faits qui ne l'étaient pas auparavant.

Certains index de l'état 4001 peuvent ainsi afficher une hausse suite au développement d'une politique publique plus dynamique (politique de lutte contre les violences conjugales), à une meilleure prise en charge des victimes de certaines infractions (violences sexuelles) voire à une amélioration de l'efficacité policière (l'amélioration de l'élucidation sur les escroqueries sur Internet peut conduire à la révélation de dizaines d'infractions qui n'avaient pas fait l'objet de plainte de la part des victimes).

Le conseil d'orientation de l'ONDRP recommande de mieux appréhender la nature des statistiques administratives sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en tenant mieux compte de leur relativité due notamment au comportement de la victime et aux dispositifs publics d'incitation au dépôt de plainte.

- • (1) Voir http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/resultats_et_methodes/lettreond3.pdf
- (2) Voir http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/resultats_et_methodes/lettreond5.pdf
- (3) De février, voir <http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/bm-fevrier-2011.pdf> (pages 31 à 33) et d'août, voir <http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/BM%20Aout%202011-2.pdf> (pages 31 à 32).
- (4) http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/BM%20juillet%202011_V19juil.pdf (page 7).

4. L'indice pondéré à l'échelle départementale

Les comparaisons dans le temps et dans l'espace des statistiques d'activité d'« Éluclidation/ Mise en cause » nécessitent le développement d'une méthodologie nouvelle permettant d'intégrer la variation du temps nécessaire à l'éluclidation en fonction de la nature de l'infraction et du nombre d'agents chargés de cette activité. L'ONDRP a consacré à ce sujet un article de la collection « *Résultats et méthodes* » qui est paru en octobre 2011. Il y était notamment annoncé qu'une phase de recherche de terrain serait nécessaire afin de tester la validité des hypothèses émises par l'observatoire. Le conseil d'orientation préconise que l'ONDRP mène de telles recherches dans le cadre d'un groupe de travail associant la DGPN et la DGGN. À partir des enseignements tirés de l'étude des statistiques d'activité d'« Éluclidation / Mise en cause » dans plusieurs départements « témoins », il s'agira pour l'observatoire de faire évoluer sa méthodologie et de l'appliquer à l'échelle des départements. Une sollicitation de l'INSEE sur la modélisation du travail d'« Éluclidation/ Mise en cause » pourra être envisagée.

5. La victimation des séniors

Alors que le sexe et l'âge des victimes qui portent plainte sont des informations saisies par la police et la gendarmerie au niveau local, c'est-à-dire dans les bases de données opérationnelles consultables dans les commissariats ou les brigades, elles ne figurent pas dans les statistiques nationales, à l'exception de certaines données disparates. Il arrive en effet que l'index d'enregistrement d'un crime ou d'un délit comprenne une indication d'âge (« viol sur mineur ») ou de sexe (« vols violents sans armes contre des femmes sur la voie publique »), mais le plus souvent, lorsqu'un vol ou un acte de violence est constaté, on ne sait rien de l'âge ou du sexe de la victime.

L'allongement de l'espérance de vie entraîne un vieillissement de la population. La proportion de personnes de plus de 60 ou de plus de 75 ans s'accroît de façon régulière. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'interroger toutes les personnes de 14 ans et plus à propos des atteintes personnelles qu'elles ont subies (vols, violences ou menaces) en dehors des violences sexuelles ou de celles commises au sein du ménage. Pour ces dernières, il existe une limite d'âge qui a été décidée en raison du protocole de l'enquête qui soumet les questions sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage à l'aide d'un questionnaire auto administré.

Il est proposé d'étudier les réponses des personnes âgées de 60 ans et plus sur la victimation et le sentiment d'insécurité à la fois en évolution (études de variations annuelles des taux de réponse) et en structure (études des réponses à partir de l'échantillon formé par la réunion de ceux des 5 enquêtes annuelles et en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques ou de lieu d'habitation).

En cumulant les résultats des cinq enquêtes annuelles, un échantillon de plus de 28 000 personnes de 60 ans et plus peut être constitué. On peut alors analyser les réponses des 60 ans et plus selon différentes tranches d'âge: il s'agit de comparer les réponses des personnes de 60 à 69 ans (environ 12 350 personnes interrogées les des 5 enquêtes), de 70 à 79 ans (environ 10 000 personnes) et de 80 ans et plus (environ 6 100 personnes).

Les victimations abordées sont les vols personnels avec ou sans violences ou menaces et les atteintes personnels hors vol et hors ménage de type violences physiques, menaces ou injures. S'agissant du sentiment d'insécurité, l'étude porte en particulier sur celui ressenti dans le quartier ou le village ou au domicile. D'autres questions sur le cadre de vie ou les opinions en matière de sécurité peuvent faire l'objet de recherches.

6. Les multi mis en cause dans le Grand Paris en 2009 et 2010

Lorsqu'une personne est mise en cause pour un crime ou un délit non routier, son enregistrement statistique se traduit par l'ajout d'une unité au compteur du nombre de mis en cause de l'index d'infraction qui lui a été associé. Si pendant une période de temps donnée, une même personne est mise en cause à plusieurs reprises pour des faits différents, elle sera comptée autant de fois qu'elle est mise en cause. Le nombre de personnes mises en cause ne correspond donc pas à la taille de la population formée par les personnes mises en cause au moins une fois, mais au produit de cette population par le nombre moyen de mises en cause de chacun de ses membres. Le conseil d'orientation de l'ONDRP souhaite qu'une étude, éventuellement locale, soit menée sur les personnes qui au cours d'une année ont été mises en cause à plusieurs reprises pour crimes et délits non routiers. Il s'agira notamment de déterminer leur profil ainsi que le type d'infractions pour lesquelles elles ont été mises en cause à différentes reprises.

7. L'évolution de la nomenclature de l'état 4001

L'état 4001 est l'outil d'enregistrement des crimes et délits par les services de police et les

unités de gendarmerie. C'est un outil de travail incontournable pour de nombreux services qui s'appuient sur les données collectées pour effectuer des analyses et études à visées opérationnelles ou statistiques.

À partir du constat d'absence d'enregistrements sous format dématérialisé des états 4001 renseignés de 1973 à 1994, l'ONDRP s'est intéressé à l'histoire de cet outil, à ses mutations révélatrices de faits sociétaux, d'évolutions législatives, doctrinales ou politiques..., toutes étant intimement liées les unes aux autres.

L'objectif de l'étude en cours est d'analyser l'évolution de l'état 4001 depuis 1973 à nos jours. Comment en est-on arrivé aux 107 index que l'on connaît actuellement et qui apparaissent en 1995? L'analyse des statistiques de police judiciaire depuis 1973 jusqu'à 2009 permet-elle d'identifier des continuités et des ruptures dans la méthodologie? Quels types d'infractions peuvent faire l'objet d'une comparaison sur le long terme? Quelles sont les ruptures de l'appareil statistique liées à des modifications législatives ou méthodologiques? Etc.

8. Trafic de stupéfiants et réponse pénale

L'ONDRP et l'ODFT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) proposent une étude sur la réponse apportée, tout au long de la chaîne pénale, aux infractions à la législation sur les stupéfiants. Délits sans victime, ces infractions ne peuvent être sanctionnées que suite à leur «révélation» par l'activité des services de police ou des unités de gendarmerie. L'orientation des investigations policières joue donc un rôle prépondérant dans l'évolution de la sanction pénale. Les dernières années, la hausse importante des mises en cause, notamment pour usage de stupéfiants, s'est accompagnée d'une systématisation du traitement judiciaire et d'un élargissement de ses modalités, tenant compte de l'enjeu de santé publique. Au bout de la chaîne pénale, l'emprisonnement et le suivi en milieu ouvert tendent à intégrer un objectif de prévention de la récidive.

9. Les vols de métaux

Véritable phénomène criminel, les vols de métaux sont impactés par leur cours en bourse. Ainsi, en 2010, le nombre de vols de métaux recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a plus que doublé: plus de 11 600 faits contre 5 500 en 2009. L'étude sur les vols de métaux recensés par l'OCLDI, qui n'est pas une analyse

statistique exhaustive puisqu'elle s'appuie en très grande partie sur les faits constatés par la gendarmerie nationale, présente dans une première partie les généralités concernant les faits enregistrés (évolutions, métaux concernés, catégories de victimes...). Une seconde partie est consacrée à l'analyse spatio-temporelle des données recueillies. Enfin, elle s'enrichit qualitativement en présentant des données recueillies auprès des entreprises subissant des préjudices importants comme la SNCF ou les réseaux de transport d'EDF.

10. L'impact de la réforme de la garde à vue sur l'activité «élucidation / mise en cause»

Dans le cadre de ses études, l'ONDRP analyse le rapport «Gardes à vue / Mis en cause», au moyen duquel il s'intéresse aux variations par infraction de l'usage de la garde à vue. On interprète l'évolution du nombre de gardes à vue par type d'infraction. (voir *la méthodologie des Tableaux de bord annuels de l'ONDRP*). Les évolutions législatives récentes ont eu un impact sur le nombre de gardes à vue enregistrées. La question qui se pose, dans ce contexte de baisse, est de savoir si cela a touché toutes les infractions de façon équivalente ou certaines spécifiquement.

Le Conseil d'orientation propose de poursuivre cette analyse, éventuellement à l'aide de données complémentaires, afin de mieux appréhender l'impact des nouvelles règles sur la fréquence d'élucidation par infraction et sur le niveau d'activité d'«Élucidation / Mise en cause».

11. Les femmes victimes de vols violents sur le territoire du Grand Paris

Pour les seules infractions de vols avec violences sans arme sur la voie publique et dans les lieux publics en 2009, les faits ont augmenté de +7,1% en métropole, +9,7% à Paris et +10,6% sur le Grand Paris. En 2010, ces hausses ont été plus élevées: +13% en métropole, +36,9% à Paris et +23,2% sur le Grand Paris.

Cette étude est destinée à évaluer le nombre de femmes victimes au cours d'une année sur le Grand Paris, puis à géolocaliser les lieux où les femmes sont victimes de violences. Cette étude analysera les relations spatiales entre les mis en cause et les victimes sous l'angle du trajet géographique pour les faits de violences commises contre les femmes sur la voie publique et analysera les lieux de ces violences à l'aide d'un modèle géostatistique.

NOTICES SUR LES PERSONNELS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

Les personnels du département ONDRP de l'INHESJ ayant contribué à la rédaction du rapport :

Christophe SOULLEZ, 40 ans, est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1^{er} janvier 2004. Auparavant, il a exercé des fonctions de direction de cabinet au sein de plusieurs collectivités territoriales. Titulaire d'un DEA de droit pénal et d'un DESS d'ingénierie de la sécurité, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, il est également enseignant à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'École nationale supérieure de police (ENSP), à l'IPAG de Clermont-Ferrand et à l'Université Paris II.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les violences urbaines » (Milan, 1999) et « Lexique de la sécurité » (PUF, 2001). Il est co-auteur, avec Luc RUDOLPH, de « La police en France » (Milan, 2000), « Insécurité la vérité ! » (JC Lattès, 2002) et « Les stratégies de la sécurité » (PUF 2007). Avec Alain BAUER, de « Violences et insécurité urbaines » (PUF, QSJ, nouvelle édition 2010) et des « Fichiers de police et de gendarmerie » (PUF, QSJ, 2009), de « Les politiques publiques de sécurité » (PUF, QSJ, 2011) et, avec Alain BAUER et Cyril RIZK, de « Statistiques criminelles et enquêtes de victimation » (PUF, QSJ, 2011).

Il est rapporteur du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain Bauer).

Il a été membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien (présidé par Michel Gaudin - 2007) et rapporteur de la mission sur le rapprochement des instituts chargés de la recherche et de la réflexion stratégique (présidé par Alain Bauer - 2007), du groupe de travail sur les fichiers des douanes (2010) et de la mission sur les violences en milieu scolaire (2010).

Cyril RIZK, 38 ans, est statisticien, agent de la fonction publique de l'État, et responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis novembre 2003. Il est attaché principal de l'INSEE et ancien élève de l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (*promotion* 1997). Chargé d'études à la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du ministère de la Justice de 1997 à 2001. Responsable de l'enquête « Vie de quartier » au sein de la division sur les conditions de vie des ménages à la direction générale de l'INSEE de 2001 à 2003. Il est co-auteur avec Alain BAUER et Christophe SOULLEZ de « Statistiques criminelles et enquêtes de victimation » (PUF, QSJ, 2011).

Jean-Luc BESSON, 53 ans, attaché territorial, est chargé d'études, cartographie et systèmes d'information géographique à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis novembre 2005, détaché auprès de l'INHESJ depuis le 1^{er} janvier 2007. Il est un ancien directeur de service de la Direction prévention et relations police justice de la ville de Roubaix. Diplômé d'une école de journalisme, diplômé en victimologie, ancien auditeur du *National Institute of Justice* et le *National Law Enforcement & Corrections Technology Center*, il a piloté le premier programme d'échange partenarial ville/police de données localisées (nomenclature état 4001) dans le cadre du CLS. Il est l'auteur de l'ouvrage « Les cartes du crime », PUF 2005, du « Guide du coordinateur CLS-CLSPD », Éditions Territoriales, 2005, co-directeur du classeur « Sécuriser la Ville » Éditions Territoriales, 2005, co-auteur de l'ouvrage « Géographie de la France criminelle », Éditions Odile Jacob, 2006. Il est intervenant dans plusieurs masters de sécurité publique organisés par l'université de Paris 2 Assas, IPAG de l'université de Clermont-Ferrand et l'École des officiers de la gendarmerie nationale, et dans le master système d'information géographique de Paris 8.

Valérie BONVOISIN, 46 ans, est lieutenant de Gendarmerie et chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis mars 2005. Entrée dans la Gendarmerie nationale en 1983, elle a servi en brigades départementales, en brigade de recherches départementale, a effectué un détachement à l'école de gendarmerie de Montluçon comme instructeur. Affectée comme opératrice puis chef du plateau gendarmerie à la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL), service interministériel, elle a participé à la mise en place du SIRENE, élaboré les procédures de travail des gendarmes opérateurs, collaboré à la réalisation de la fiche technique gendarmerie « Aide à la procédure Schengen ». En 1994, elle a officié en Ex-Yougoslavie dans le cadre des opérations extérieures sous couvert de l'ONU.

Bertrand COSNAY, 40 ans, est adjudant de gendarmerie et chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis février 2010. Entré en gendarmerie en 2000, officier de police judiciaire, il a servi en brigades territoriales et en brigade de recherches en Seine-Maritime et dans l'Eure. De 1997 à 1999, il était enseignant d'éducation physique et sportive dans des établissements du second degré en Haute-Normandie. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et sportives et d'un master 2 en management de la sécurité urbaine. Il est membre du Comité du sport-tourisme.

Olivier GOURDON, 35 ans, attaché d'administration du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration est chargé de mission à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis janvier 2006. Ancien élève de l'IRA de Nantes, il a exercé des fonctions antérieures au commissariat central du 18^e arrondissement de Paris, puis à la Direction centrale de la police judiciaire, où il était délégué français aux comités financiers, ressources humaines et sécurité de l'Office européen de police (Europol) à La Haye. Il a ensuite effectué un détachement auprès de la préfecture de la région Martinique.

Jorick GUILLANEUF, 26 ans, statisticien et agent de la fonction publique de l'État. Il est en poste à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis septembre 2010. Attaché de l'INSEE et ancien élève de l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI - promotion 2008), il a effectué une première expérience au sein des services informatiques de l'INSEE, dans le domaine de la messagerie électronique, entre 2007 et 2010. Il prépare actuellement un diplôme en ingénierie des systèmes d'information au CNAM.

Andy HYEANS, 30 ans, est inspecteur des Douanes. Il a été chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales d'août 2010 à septembre 2011. Entré dans les services de la surveillance douanière en 1999, il a tout d'abord servi à Cheriton (Grande-Bretagne) où il était chargé du contrôle du transmanche et de l'application des restrictions de circulation communautaires. Puis il a été affecté en 2001 à l'aéroport international de Roissy-Charles-de-Gaulle où il occupait la fonction de chef d'une unité de surveillance extérieure. En 2006, il est nommé enseignant à l'École Nationale des Douanes de Tourcoing et forme alors les cadres des administrations fiscales au droit douanier, droit pénal, droit de la propriété intellectuelle et à la lutte contre la fraude. Il a contribué à la mise en place des systèmes informatisés douaniers de lutte contre la fraude et à la formation des analystes du renseignement et des enquêteurs des douanes.

Aurélien LANGLADE, 26 ans, est chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis le 1^{er} juillet 2011. Titulaire d'une licence en droit et diplômé de criminologie au sein de l'Institut de criminologie de Paris (Assas, Paris 2), il est également titulaire d'un master de criminologie obtenu à l'université de Montréal (Canada). Son mémoire de fin d'études, intitulé « Analyse et explication de la variation du taux d'homicide en Europe », fut réalisé sous la direction de Monsieur Marc Ouimet.

Astride OURIACHI, 47 ans, attachée d'administration du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, est chargée de missions à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis septembre 2009. Ancienne élève de l'IRA de Metz, elle a exercé des fonctions antérieures au ministère de l'Économie et des Finances, sous-direction de l'action sociale.

Mickaël SCHERR, 27 ans, est chargé d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis avril 2010. Ancien étudiant à l'Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux IV, il a réalisé son stage de fin d'études au sein de l'Observatoire du 115 de la Gironde où il a réalisé une étude sur le profil des usagers des services d'hébergement d'urgence du département.

Solenne ROBELLO, 26 ans, a été chargée d'études statistiques. Elle est titulaire d'un master recherche en Sociologie à l'Université Paris V (Descartes) et d'un master professionnel « Ingénierie du Social » à l'Université Paris IV (Paris-Sorbonne) (obtenu en 2010). Elle a tout d'abord été chargée d'études statistiques à l'Institut national d'études démographiques (INED) (en 2010), avant d'intégrer l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales en février 2011.

Sylvain THONIER, 25 ans, est chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Titulaire d'une licence en droit et d'un diplôme universitaire de criminologie et sciences criminelles de l'université Grenoble 2, d'un master 1 en droit privé et sciences criminelles de l'université Aix-Marseille 3, il vient d'obtenir un master 2 en droit pénal spécialité Études pénales et Criminelles à l'université Lille 2. Il a réalisé ses stages de fin d'études à la Direction des affaires criminelles et des grâces puis à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales du 1^{er} mai au 31 septembre 2011.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a bénéficié du concours de nombreux ministères, administrations et organismes publics et privés.

Le département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales souhaite remercier :

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Direction générale de la police nationale (DGPN)

Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC)

Office central contre le crime organisé (OCLO)

Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRDIS)

Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH)

Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP)

Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)

Office central pour la répression du faux monnayage (OCRFM)

Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC)

Division des études et de la prospective (DEP) de la DCPJ

Délégation aux Victimes (DAV)

Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)

- La section accueil et assistance aux victimes

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC)

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Bureau du contrôle de gestion, de l'évaluation et de la performance (BCGEP)

Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI)

Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI)

Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé (OCLAESP)

Le ministère de la Justice et des Libertés

Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Secrétariat général / Sous-direction de la statistique et des études

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Le ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État

Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Le ministère de l'Éducation nationale

Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Comité interministériel des villes (CIV)

Direction générale du travail (DGT)

La préfecture de Police de Paris

Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ)

Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP)

- L'état major
- Le bureau d'analyses statistiques
- Le service de prévention de police administrative et de documentation (SPPAD)

Ville de Paris

L'Observatoire parisien de la tranquillité publique (OPTP)

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)**La SNCF****La RATP****La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)****L'Observatoire européen de la violence scolaire****L'Union des transports publics (UTP)****L'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT)****L'Ordre national des médecins****L'Union nationale des arbitres de football (UNAF)****L'Observatoire des comportements de la Fédération Française de Football****Le groupe La Poste****La Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF)****L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFFI)****L'Observatoire national des violences en milieu hospitalier****Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)****Association des fournisseurs d'accès et de service internet (AFA)****Observatoire de la sécurité des cartes de paiement****Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)****Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)****Centre opérationnel en sécurité des systèmes d'information (COSSI)**

Le département de l'Observatoire national de la délinquance et de réponses pénales tient à remercier pour leur contribution (ordre d'apparition des articles dans le rapport) :

Éric DEBARBIEUX, Professeur, Observatoire Européen de la Violence Scolaire

Laetitia EVRARD, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – B3, ministère de l'Éducation nationale

Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XXe siècle, Université Paris 1

Angélique HAZARD, Bureau des études et de la prospective, PMJ5, Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice et des Libertés

Christian MACHU, secrétaire général-adjoint de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Fabrice MURAT, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – B3, Ministère de l'éducation nationale

Claude COMITI et **ALEXANDRA NESTERENKO** de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique

Claire THIEFFRY, Union sociale pour l'habitat et **DOMINIQUE WISSOCQ**, Règle de 3, Prestataire

Jean-Louis BLANCHOU, Préfet, Délégué interministériel à la sécurité privée.

Nicolas ARPAGIAN, directeur scientifique du cycle « Sécurité Numérique » à l'INHESJ

Eric DELBECQUE, Chef du département « Sécurité Economique » de l'INHESJ

Philippe WOLF, chargé de mission auprès du Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et **Luc VALLÉE**, ingénieur au Centre opérationnel en Sécurité des Systèmes d'Information (COSSI)

Myriam QUEMENER, magistrate

Marie-Françoise MARAIS, Présidente de l'Hadopi

Georges FENECH, président de la MIVILUDES

Fabrice MATTATIA, Ingénieur en chef des mines, Docteur en droit, ancien conseiller de la secrétaire d'État à l'économie numérique

Éric FREYSSINET, lieutenant-colonel, chef de la Division de lutte contre la cybercriminalité, Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale

Solange GHERNAOUTI-HÉLIE, Docteur en Informatique de l'université Paris VI

Christian AGHROUM, Commissaire divisionnaire, ancien chef de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité, liée aux Technologies de l'Information et de la Communication et actuellement Chief Security Officer (directeur de la sûreté) pour une grande entreprise internationale

José Antonio RODRIGUEZ GONZALEZ, Directeur du GESI (Gabinete de estudios de seguridad interior), Espagne

Lisbeth LAURSEN, Senior Adviser, Statistics Denmark

L'équipe rédactionnelle de l'Observatoire national de la délinquance tient également à adresser tous ses remerciements à :

Daniel VIZET, Responsable de la cellule conception graphique, INHESJ

Laetitia BEGOT, Cellule Conception Graphique, INHESJ

* * *

Michel DUEE, Division conditions de vie des ménages, INSEE

Laurence JALUZOT, Division conditions de vie des ménages, INSEE

Sébastien PICARD, Division conditions de vie des ménages, INSEE

Francis CHANTÔME, Pôle « Enquête ménages », INSEE, Nancy

Toutes celles et ceux qui ont contribué par leurs remarques, observations, relectures à l'élaboration de ce septième rapport annuel.

Les publications

de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

GRAND ANGLE

Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales



GRAND ANGLE n°1 (octobre 2005)

Le nombre de personnes mises en cause a augmenté de 22 % entre 2001 et 2004.

GRAND ANGLE n°2 (octobre 2005)

8 % des ménages déclarent avoir été victimes de vols en 2004.

GRAND ANGLE n°3 (novembre 2005)

Près de 5 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir été victimes d'au moins une agression en 2004.

GRAND ANGLE n°4 (décembre 2005)

Le nombre de femmes mises en cause pour atteintes aux biens et pour violences augmente entre 1996 et 2004.

GRAND ANGLE n°5 (janvier 2006)

À Paris, en 2004, 42 % des personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique ont entre 19 et 30 ans. 15 % sont des mineurs.

GRAND ANGLE n°6 (mai 2006)

En 2005, les étrangers représentent 13,7 % des mis en cause pour atteintes aux biens et 14,2 % des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols).

GRAND ANGLE n°7 (juin 2006)

Faits constatés en 2005 : d'importantes disparités entre les régions métropolitaines.

GRAND ANGLE n°8 (septembre 2006)

Faits constatés d'atteintes aux biens et de violences dans les DOM-ROM en 2005.

GRAND ANGLE n°9 (décembre 2006)

18,7 % des ménages déclarent avoir été victimes d'atteintes aux biens en 2005.

GRAND ANGLE n°10 (décembre 2006)

Les résultats de l'enquête de victimation 2006.

GRAND ANGLE n°11 (mai 2007)

En 2006, le nombre de vols constatés par habitant se situe à 33,7 pour 1000, soit son niveau le plus bas depuis 1988.

GRAND ANGLE n°12 (avril 2008)

Les faits élucidés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007

GRAND ANGLE n°13 (mai 2008)

Violences intra-relationnelles, violences dans le cadre professionnel : les trois grandes catégories de violences physiques non crapuleuses.

GRAND ANGLE n°14 (juillet 2008)

Plus de 47 500 faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en 2007, soit 31 % de plus qu'en 2004.

GRAND ANGLE n°15 (décembre 2008)

Phénomènes de délinquance dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France.

GRAND ANGLE n°16 (mai 2009)

Faits élucidés et personnes mises en cause en 2008

GRAND ANGLE n°17 (juin 2009)

En 2008, 7 personnes mises en cause pour crimes et délits sur 10 sont des hommes majeurs

GRAND ANGLE n°18 (juillet 2009)

Les violences et les incivilités dans le football amateur.

GRAND ANGLE n°19 (septembre 2009)

5,4 % des atteintes aux personnes déclarées par les 14 ans et plus ont lieu dans les transports en commun.

GRAND ANGLE n°20 (décembre 2009)

Entre 2003 et 2008, les infractions de travail dissimulé constatées par les services verbalisateurs ont plus que doublé.

GRAND ANGLE n°21 (juin 2010)

Phénomènes de délinquance enregistrés à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle en 2008.

GRAND ANGLE n°22 (octobre 2010)

Les caractéristiques des cambriolages de la résidence principale décrites par les ménages victimes.

GRAND ANGLE n°23 (novembre 2010)

Les phénomènes de consommation et de trafic de drogue dans le cadre de vie des personnes de 14 ans et plus.

GRAND ANGLE n°24 (janvier 2011)

Analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publiques à Paris en 2008.

GRAND ANGLE n°25 (septembre 2011)

Les mains courantes sur les territoires du Grand Paris : une autre approche des faits connus de la DSPAP.

GRAND ANGLE n°26 (octobre 2011)

Le nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers a diminué de 2,4 % entre 2009 et 2010.

GRAND ANGLE n°27 (novembre 2011)

Etude des caractéristiques de sexe et d'âge des auteurs de crimes et délits à partir d'une approche « multi-sources ».

Grand Angle – ISSN : 1777-3296
Contact : Christophe Soulez,
chef du département ONDRP